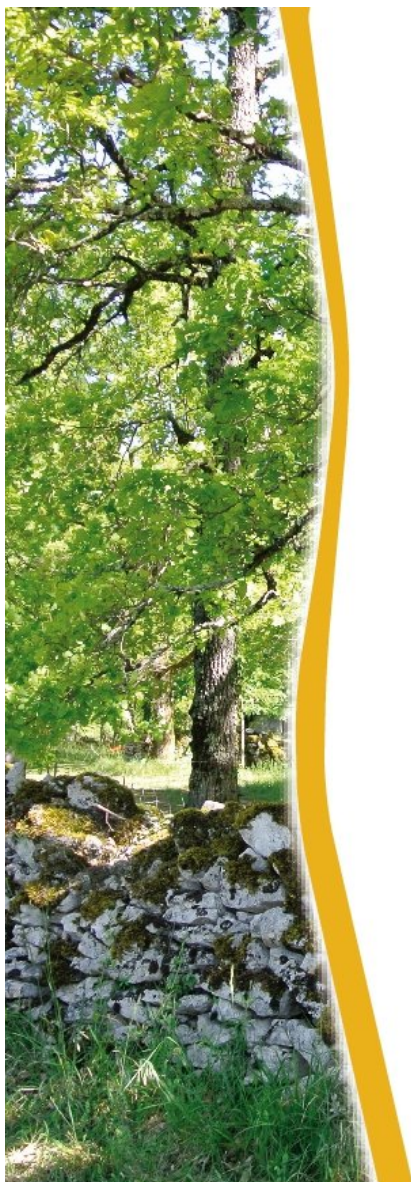




QRGA

Quercy Rouergue et
Gorges de l'Aveyron



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Pièce VI Annexes

Charte architecturale et paysagère QRGA

Mai 2025

PLAN LOCAL D'URBANISME	PRESCRIT	PROJET ARRÊTÉ	PROJET APPROUVÉ
Élaboration	07-11-2012	28-06-2016	24-10-2017
Modification n°1	20-06-2019	08-10-2019	22-01-2020
Modification simplifiée n°1	25-08-2020	19-10-2020	26-01-2021
Modification simplifiée n°2	05-02-2021	31-08-2021	07-12-2021
Modification n°2	05-02-2021	09-05-2022	27-09-2022
Modification n°3	27-06-2024	05-02-2025	20-05-2025

CHARTRE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY- ROUERGUE ET GORGES DE L'AVEYRON

6
LIVRETS

12
FICHES



Préambule: préconisations pour réhabiliter, construire et aménager en Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron

🕒 La Charte Architecturale de QRGa est une démarche volontaire, à l'initiative de la Communauté de Communes et de ses 17 Communes souhaitant préserver le cadre de vie et le patrimoine bâti et paysager, tout en s'inscrivant dans les évolutions contemporaines.

- ✓ La Charte Architecturale est un outil complémentaire du PLUi.
Il s'agit d'un document pédagogique de sensibilisation reposant essentiellement sur des fiches de préconisations proposant des conseils pour réhabiliter, construire et aménager sur le territoire QRGa.

Ces documents sont à destination du grand public, des particuliers, des élus et des professionnels de l'aménagement.

Cette Charte s'appuie sur la Charte Paysagère Midi-Quercy, en s'adaptant aux caractéristiques propres au territoire QRGa. Elle n'a pas de portée réglementaire, mais contribue à expliciter les choix retenus dans le PLUi.

🕒 Ses objectifs

- ✓ Mettre à disposition un outil d'aide à la décision pour les acteurs locaux (élus, techniciens des collectivités) à propos d'initiatives portant sur l'aménagement du territoire, mais également à destination des « porteurs de projets » (particuliers, professionnels de la construction, aménageurs) pour la conception des réalisations projetées (construction neuve, réhabilitation, extension). Accompagner et sensibiliser les habitants, les promoteurs, les collectivités et les élus sur les caractéristiques territoriales. Favoriser une architecture et un aménagement de qualité tant au niveau des réhabilitations que des nouvelles constructions et de l'aménagement urbain et paysager.
- ✓ Les recommandations dans la Charte ne doivent pas constituer des contraintes mais des conseils à travers l'utilisation d'illustrations (dessins, photographies...) qui pourront faciliter les démarches d'urbanisme et aider à améliorer le patrimoine privé. Ce document aborde les problématiques liées à l'implantation des constructions, leurs annexes et extensions, ainsi que la réhabilitation, le choix des teintes et couleurs...

Travail réalisé par la Communauté de Communes QRGa, en partenariat avec le STAP 82, le CAUE 82 et le PETR Midi-Quercy.

Livret 1

JE ME RENSEIGNE AVANT DE CONCEVOIR MON PROJET

- ✓ Fiche 1.1 Connaître les réglementations.
- ✓ Fiche 1.2 Je localise mon projet en QRG.

Livret 2

JE REHABILITE DE L'HABITAT ANCIEN EN QRG

- ✓ Fiche 2.1. Préconisations pour réhabiliter les façades et toitures : matériaux, couleurs...
- ✓ Fiche 2.2. Préconisations pour modifier des ouvertures et/ou des menuiseries.

Livret 3

JE TRANSFORME ET/OU J'AGRANDIS DU BATI ANCIEN POUR DE L'HABITATION

- ✓ Fiche 3.1. Préconisations pour transformer un bâti agricole en habitation.
- ✓ Fiche 3.2. Préconisations pour intégrer des extensions contemporaines.

Livret 4

JE CONSTRUIS UNE HABITATION NEUVE EN QRG

- ✓ Fiche 4.1. : Préconisations pour implanter, orienter et proportionner une construction neuve.
- ✓ Fiche 4.2. : Préconisations pour composer les façades et toitures : matériaux, couleurs, ouvertures.

Livret 5

J'ORGANISE LES ESPACES AUTOUR DE MON HABITATION

- ✓ Fiche 5.1. : Préconisations pour concevoir une clôture et/ou un portail.
- ✓ Fiche 5.2 : Préconisations pour intégrer une piscine et/ou une annexe : abri de jardin, garage...

Livret 6

JE CONSTRUIS UN BATIMENT AGRICOLE OU ARTISANAL EN QRG

- ✓ Fiche 6.1. : Préconisations pour implanter, orienter et proportionner les volumes d'une construction.
- ✓ Fiches 6.2 : Préconisations pour choisir ses matériaux et couleurs.

Comment utiliser la Charte Architecturale et Paysagère

La Charte se compose de plusieurs livrets contenant des fiches suivant une logique de démarche de projet.

- ✓ Pour tout projet : Consultez en premier le livret n°1
 - ✓ Puis selon votre projet, consultez les livrets 2, 3, 4, 5, ou 6.
- vous réhabilitez de l'habitat ancien : consultez le **livret 2**
 - vous transformez et/ou agrandissez du bâti ancien pour de l'habitation : consultez le **livret 3**
 - vous construisez une habitation neuve : consultez le **livret 4**
 - vous organisez les espaces autour de votre habitation : consultez le **livret 5**
 - vous construisez un bâtiment agricole ou artisanal : consultez le **livret 6**



Il n'existe pas de solution type qui puisse s'appliquer même pour une typologie donnée. L'étude se fait au cas par cas. Pourtant certains principes permettent d'éviter les plus grosses erreurs. Chaque projet est un projet à part entière; il doit être étudié en tant que tel.

Dans chaque fiche, vous retrouvez les rubriques suivantes.

LES ETAPES DE LECTURE DES FICHES

- 1 ? LES QUESTIONS A SE POSER
- 2 🔍 PRECONISATIONS GENERALES : A PRIVILEGIER ET A EVITER
- 3 📍 PRECONISATIONS POUR LES SPECIFICITES LOCALES
- 4 🌿 PRECONISATIONS POUR OPTIMISER LES PERFORMANCES ENERGETIQUES
- 5 ⚙️ LES RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

01

PRESERVER

02

ADAPTER

03

PRÉCONISER

• JE ME
RENSEIGNE
• AVANT DE
CONCEVOIR
MON PROJET

Les Règles d'Urbanisme

✓ Connaître les règles d'urbanisme du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Spécifiques à un contexte et à un lieu donné, les règles d'urbanisme précisent l'ensemble des éléments que doit respecter tout projet de construction, de rénovation ou d'aménagement. Votre projet doit obligatoirement respecter ce document d'urbanisme qui cadre selon les secteurs (on parle de zonage) certains aspects comme l'implantation, la volumétrie, la hauteur, l'aspect extérieur...etc.

La taille des projets et la zone d'implantation déterminent le type d'autorisation adéquat (déclaration préalable ou permis de construire) à se procurer auprès de l'administration.

Les autorisations d'urbanisme à déposer

✓ LE CERTIFICAT D'URBANISME

Un certificat d'urbanisme indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné.

Il existe 2 catégories de certificat d'urbanisme :

Certificat d'urbanisme d'information (CUa) qui renseigne sur :

- les règles d'urbanisme applicables à votre terrain,
- les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...),
- la liste des taxes et participations d'urbanisme (taxe d'aménagement, projet urbain partenarial...).

Certificat d'urbanisme opérationnel (CUb) qui renseigne sur la possibilité de réalisation :

- si votre terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet,
- et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront votre terrain.

Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est toutefois recommandé d'en faire la demande avant d'engager la réalisation de votre projet.

Dans quel zonage se trouve mon projet ?

Quelles sont les règles qui s'y appliquent ?

✓ LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Il est exigé pour tout changement de destination de locaux qui modifie la façade ou la structure porteuse, pour le changement de destination de bâtiment agricole et pour toute création de surface (extension) de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Cette surface est portée à 40 m² dans les zones urbaines du PLUi.

✓ LA DECLARATION PREALABLE

Certains travaux sont soumis seulement à déclaration :

- toute modification de l'aspect extérieur d'une construction déjà existante (ravalement ou modification d'ouvertures).
- la construction d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 et 20 m² ou entre 5 et 40m² dans les zones urbaines du PLUi.
- le changement de destination d'un local sans travaux.
- la pose de panneaux solaires.

Le recours à l'architecte

Le recours à un architecte est obligatoire pour les travaux soumis à permis de construire (loi 77-2 du 3/01/1977 sur l'architecture, reprise au Code de l'Urbanisme)

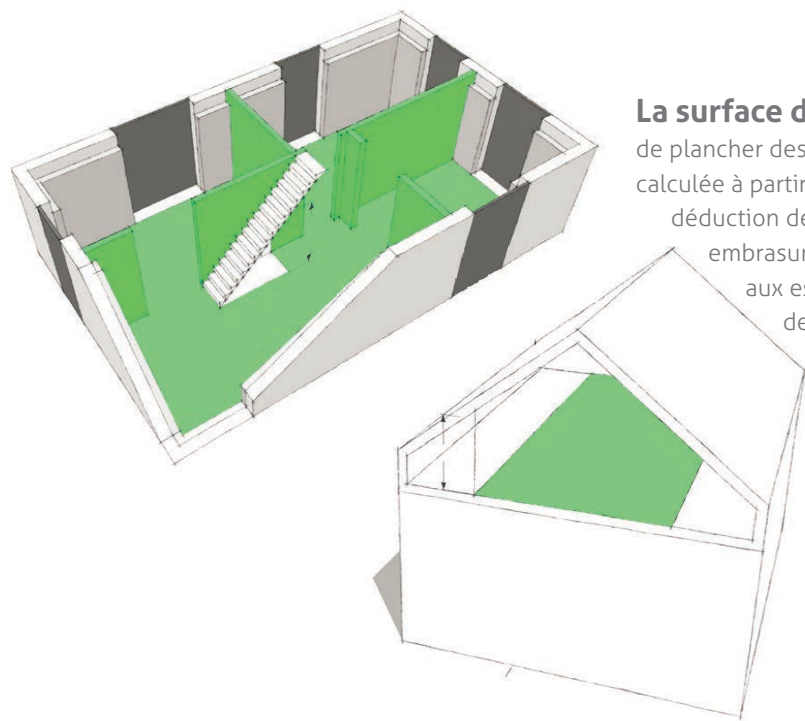
a/ Construction neuve

Le recours à un architecte est facultatif si le demandeur est :

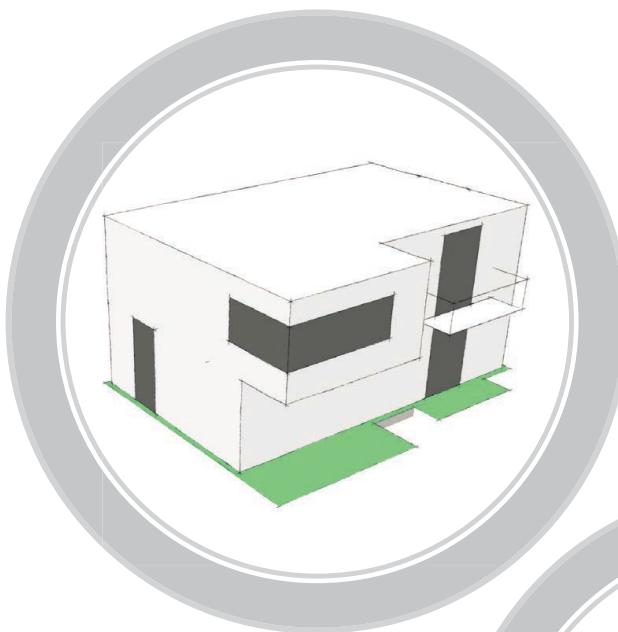
- un particulier dont le projet d'habitation n'excède pas 170 m² d'emprise au sol ou de surface de plancher
- un agriculteur ou une exploitation agricole dont la construction agricole ne dépasse pas 800 m² d'emprise au sol ou de surface de plancher

b/ Extension

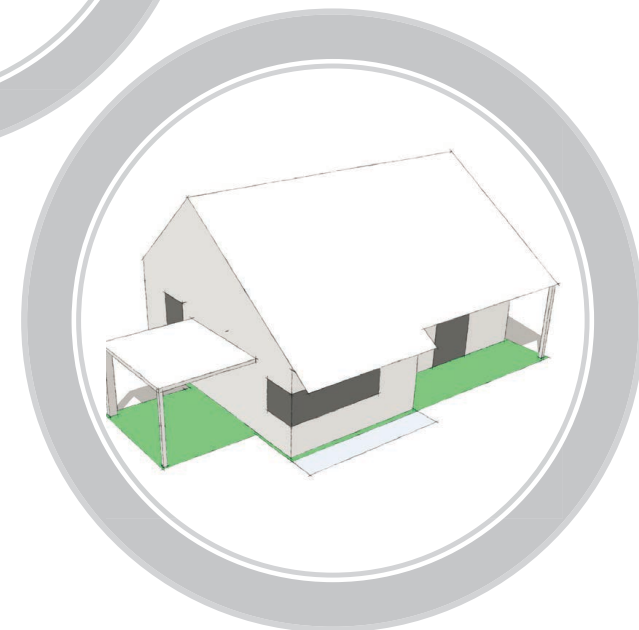
Pour tout projet d'extension d'une construction existante soumis à permis de construire, le recours à un architecte est obligatoire si cette extension a pour effet de porter l'emprise au sol ou la surface de plancher de l'ensemble après travaux au-delà de 170 m²



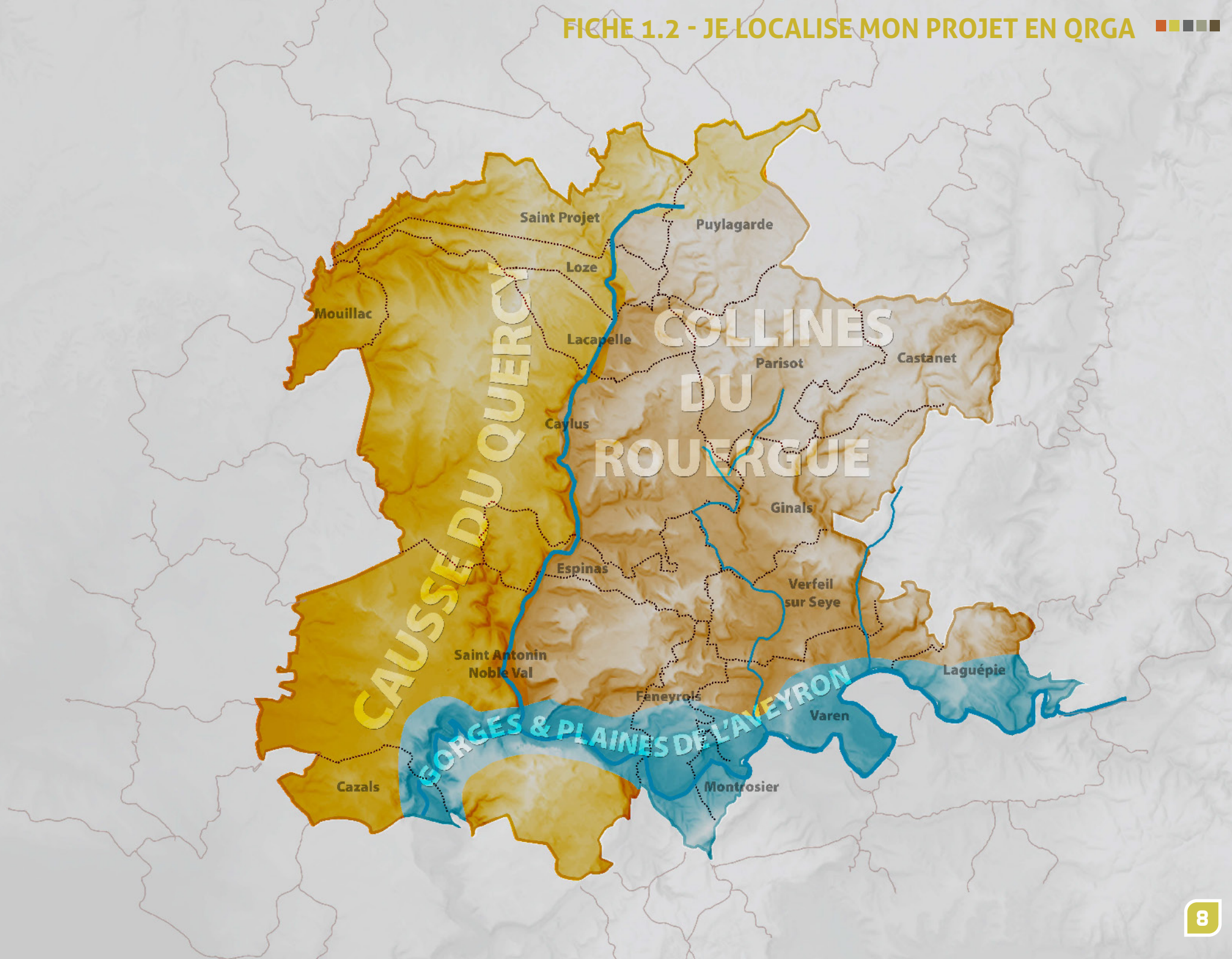
La surface de plancher est la somme des surfaces de plancher des différents niveaux couverts et fermés, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction de l'épaisseur des murs entourant les embrasures, des vides et des trémies afférentes aux escaliers et ascenseurs et des surfaces de plancher d'une hauteur sous plafond inférieure ou égale à 1,80 mètre. Cette surface correspond à la surface taxable.

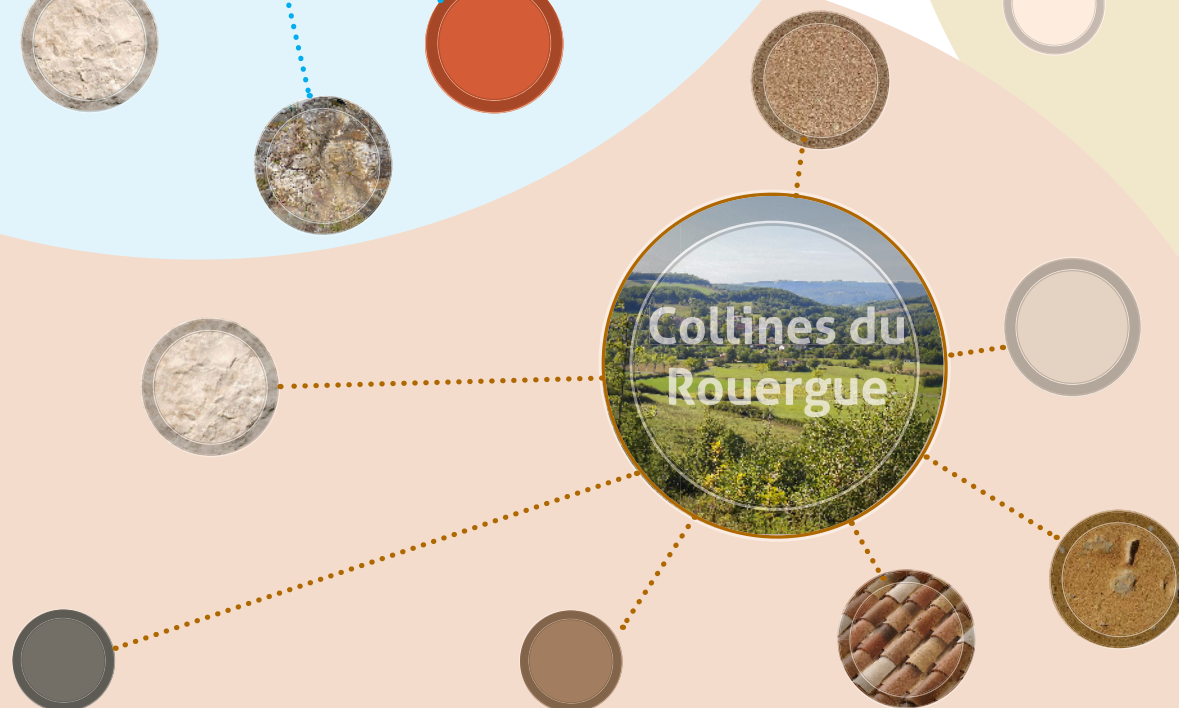
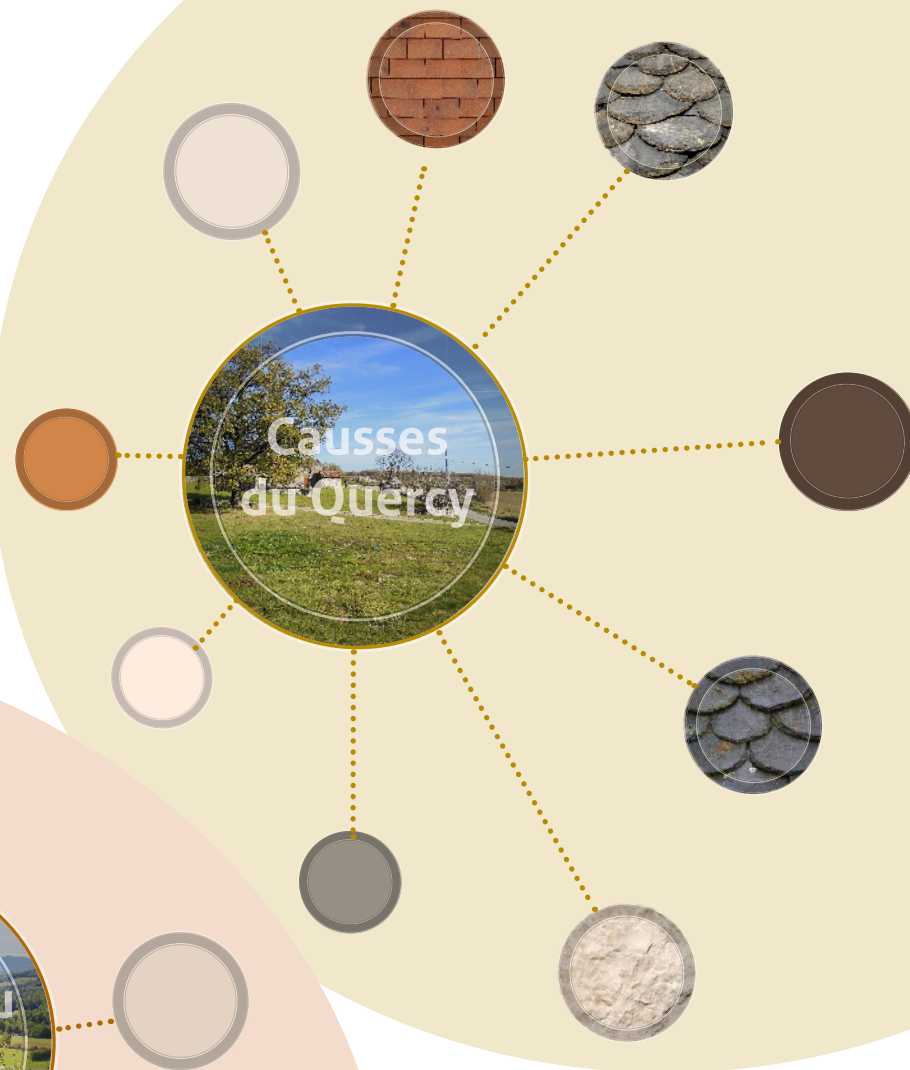
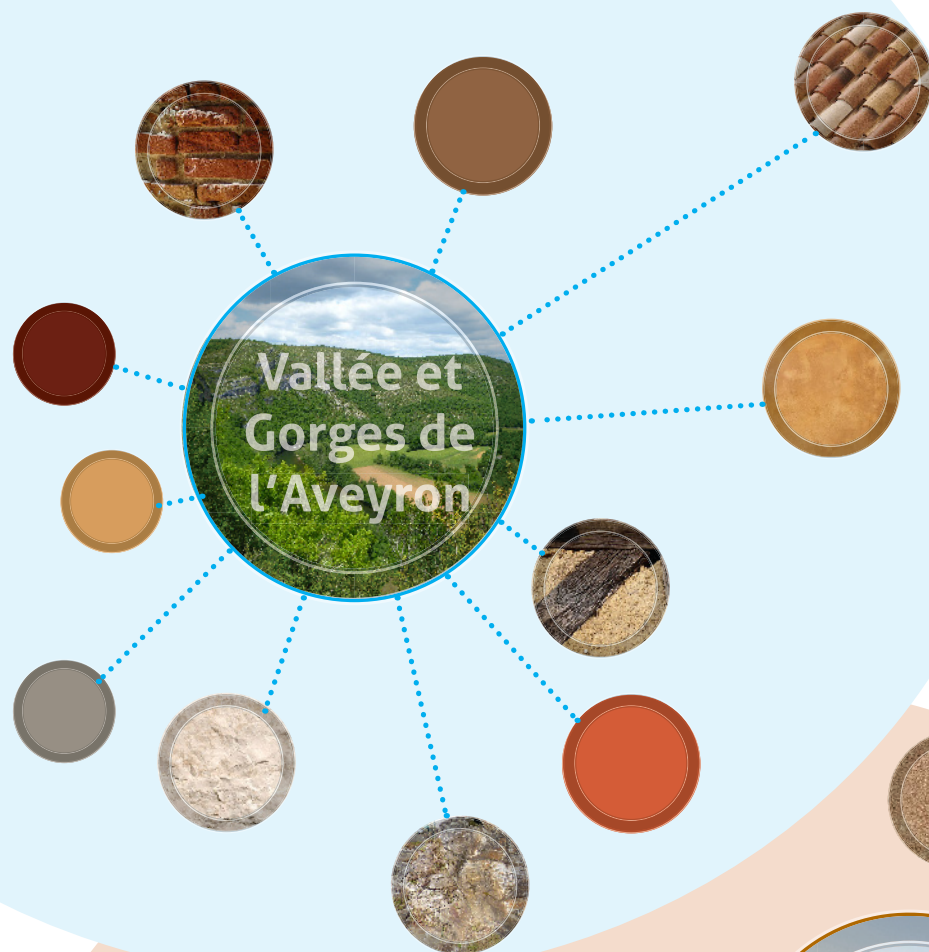


L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus.



ENTITÉS PAYSAGÈRES	COMMUNES CONCERNÉES	MATÉRIAUX TRADITIONNELS	COULEUR DU BÂTI
Vallée et Gorges de l'Aveyron	• Laguérie (sud), • Varen (sud), • Montrosier, • Feneyrols (sud), • St Antonin (sud), • Cazals (est)	pierre calcaire, grès, schiste terres crues (torchis), brique foraine, enduit à la chaux, tuiles canal ou similaires, lauzes, ardoises	gris, brun, beige, blanc cassé, ocre brique, beige rosé, brun rouge
Causses du Quercy	• Saint-Projet, • Lacapelle-Livron (ouest), • Caylus (ouest), • Mouillac, • Loze (ouest), • Espinas (ouest), • Saint-Antonin (ouest), • Cazals (ouest)	pierre calcaire enduits chaux lauze, ardoise tuile canal ou similaire, tuile plate, tuile plate mécanique	beige, brun, gris roux, beige et blanc cassé beige, brun, gris brique, beige rosé, brun rouge
Collines du Rouergue	• Puylagarde, • Lacapelle-Livron (est), • Parisot, • Castanet, • Caylus (est), • Loze(est), • Ginals, • Verfeil sur Seye, • Saint-Antonin (est), • Espinas (est), • Varen (nord), • Feneyrols (nord), • Laguérie (nord)	pierre calcaire, grès enduit à la chaux et sable lauzes, ardoises tuile canal ou similaire, tuile plate	beige et beige rosé, gris clair et sombre roux, beige, blanc cassé beige rosé et brun rouge gris sombre





01

PRESERVER

02

ADAPTER

03

PRÉCONISER

**JE REHABILITE
DE L'HABITAT
ANCIEN
EN QRG**



PRÉCONISATIONS POUR PRÉSERVER LES CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES DU BÂTI LOCAL TOUT EN L'ADAPTANT AUX ÉVOLUTIONS CONTEMPORAINES

🕒 A chaque habitation ancienne, ses caractéristiques

- ✓ Connaître les règles d'urbanisme en vigueur pour pouvoir les respecter et construire son projet.
- ✓ Prendre le temps de regarder l'environnement proche et lointain de son bâtiment et de se poser au préalable différentes questions pour organiser son projet, limiter l'impact sur le paysage et anticiper les besoins futurs.
- ✓ Il est indispensable de comprendre le bâtiment et son histoire afin d'en tirer le meilleur parti.
- ✓ Toujours avoir à l'esprit que sa maison fait partie du paysage et qu'elle participe à l'identité du territoire.
- ✓ Apprécier ce qui en fait la valeur dans le contexte où elle se trouve, comment on la découvre en arrivant : est-elle vue de loin, sous quelle face... ?
- ✓ Analyser les matériaux employés et leur mise en œuvre; distinguer ce qui est d'origine de ce qui a été rapporté.
- ✓ Se demander vous quels effets auront ses choix sur le paysage et les relations avec les bâtiments voisins
- ✓ Ne pas oublier qu'il n'existe pas de solution type qui puisse s'appliquer même pour une typologie donnée.
- ✓ Chaque projet est un projet à part entière et il doit être étudié en tant que tel ; pourtant certains principes permettent d'éviter les plus grosses erreurs.



LES QUESTIONS À SE POSER

Dans quelle zone du PLUi se trouve mon projet et quelle est la règle qui s'applique ?

Quelles sont les caractéristiques de mon bâtiment et des bâtiments environnants ?
(couleurs et matériaux des façades, type de couverture...)

Mon projet est-il réalisable en respectant la règle ? Ou dois-je tout modifier ?

Quels effets auront mes choix sur le paysage et sur les relations avec les maisons voisines ?



PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES



A privilégier

- ✓ Favoriser une réhabilitation s'inscrivant dans une harmonie d'ensemble.
- ✓ Tenir compte de l'exposition de la façade.
- ✓ Choisir des couleurs en relation avec l'environnement proche ou lointain (bâti, sols, lumière, végétaux...).
- ✓ Respecter les teintes et matériaux traditionnels (terre crue, pierre calcaire, enduits chaux) ; mais oser des matériaux nouveaux et contemporains.
- ✓ Favoriser la pose de tuiles, lauzes ou ardoises de réemploi.
- ✓ Conserver les pentes de toiture.



A éviter

- ✗ Réhabiliter les façades avec de faux parements de mauvaise facture.
- ✗ Poser des matériaux de type plaques ondulées imitant certains matériaux.



Mettre en place des matériaux de teintes et textures analogues à la couverture ou au traitement des façades existantes et environnantes permet de respecter les cohérences et les harmonies paysagères.



La brique, peut être mise en valeur par le bois, le verre, le métal ou le zinc lorsque les proportions sont respectées.



PRÉCONISATIONS POUR LES SPÉCIFICITÉS LOCALES

○ Laisser une façade en pierres apparentes

- ✓ Réemployer de la pierre de taille de même teinte que celle existante.
- ✓ Rejointoyer et/ ou reboucher au mortier de chaux.
- ✓ Privilégier des joints « beurrés » au nu des pierres.



Le profil des nouveaux joints doit correspondre à celui des anciens : peu épais, ni en creux, ni en saillie.

- ✗ Eviter de réaliser des joints en ciment et en relief ou en creux.
- ✗ Eviter de poser des parements en fausses pierres de mauvaise facture et sur la totalité de la façade.

○ Enduire une façade

- ✓ Réaliser soit un enduit ou badigeon coloré au pigment minéral, un enduit taloché ou lissé aux terres naturelles et de sable issu de carrières locales (ex : sablière de Lexos...).
- ✓ Pour une façade en pans de bois, et en bon état, possibilité d'unifier la façade par un badigeon de chaux couvrant l'ensemble pans de bois et remplissage.
- ✓ Préconiser des produits «respirants» et adaptés aux techniques de constructions du bâti ancien.
- ✗ Eviter de réaliser des surépaisseurs d'enduit (piquer l'ancien enduit s'il existe).
- ✗ Eviter de faire des enduits dits « à la tyrolienne » à gros grains, avec beaucoup de relief.
- ✗ Eviter de laisser à nu les matériaux prévus pour être recouverts (carreaux de plâtre, briques creuses, parpaings, etc...).
- ✗ Eviter les produits et techniques qui sont imperméables à l'eau, comme le ciment.



Protéger les façades par un enduit à chaux aérienne empêche l'infiltration de l'eau, tout en laissant «respirer» le mur en évitant ainsi les problèmes d'humidité.



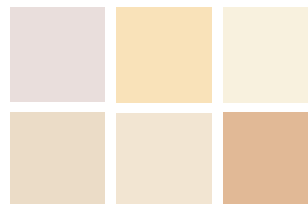
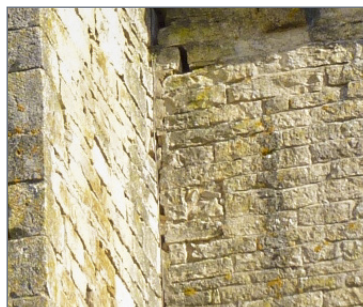


PRÉCONISATIONS POUR LES SPÉCIFICITÉS LOCALES

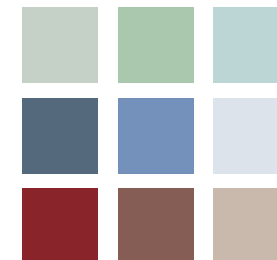
Comment choisir la couleur de ses enduits et de ses menuiseries

- ✓ La couleur des façades est le résultat, soit du matériau de construction (pierre calcaire par exemple) soit de l'enduit qui recouvre ce matériau (enduit couvrant ou enduit à pierre vue).
- ✓ Penser à dissocier la palette principale constituée par les enduits en façade et les matériaux de couverture en toiture, de la palette secondaire qui concerne les huisseries, volets, ferronneries, marquises.
- ✓ Prendre en compte les couleurs et matériaux environnants.
- ✗ Éviter les contrastes ou le choc disharmonieux ; ne pas enduire les murs avec un crépi de couleurs criardes ou trop blanc.
- ✗ Éviter par exemple d'avoir une couleur très foncée à côté d'une couleur claire.

Exemple de proposition d'association de teintes avec mur en pierre calcaire et

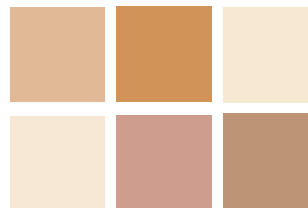


Echantillon de couleurs en camaïeux pour les enduits



Echantillon de couleurs par contraste pour menuiseries.

Exemple de proposition d'association de teintes mur en schiste.

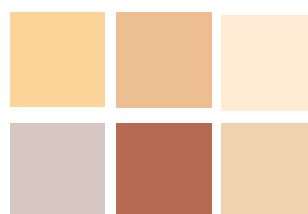
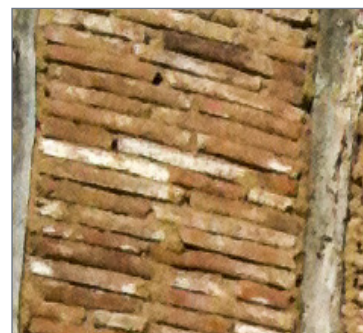


Echantillon de couleurs en camaïeux pour les enduits.



Echantillon de couleurs par contraste pour menuiseries.

Exemple de proposition d'association de teintes mur en briques.



Echantillon de couleurs en camaïeux pour les enduits.



Echantillon de couleurs par contraste pour menuiseries.



PRÉCONISATIONS POUR OPTIMISER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES

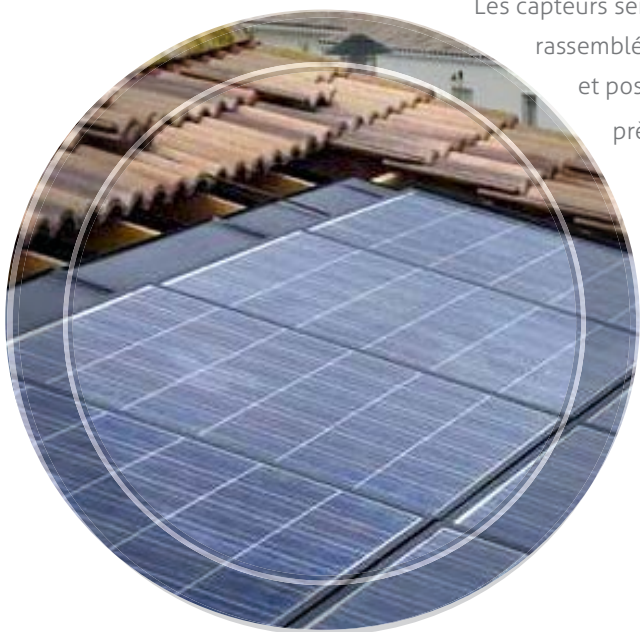
● Traitement des murs selon l'orientation

- ✓ Penser à protéger les façades par des enduits respirants et adaptés à l'exposition.

● Installation de panneaux solaires

- ✓ Intégrer dans la construction les panneaux photovoltaïques ou de production d'eau chaude.
- ✓ Sur les toitures en pente, intégrer dans l'épaisseur du toit les panneaux : le dispositif est intégré dans le plan de la toiture (c'est-à-dire non saillant par rapport au plan de la toiture, voire en dessous du niveau des tuiles en cas de tuiles canal).

Les capteurs seront
rassemblés
et positionnés
près du faîtage.



RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Réhabiliter du bâti ancien n'est jamais simple. On a souvent besoin de s'entourer de conseils :

● De la part de services spécialisés pour des conseils gratuits et un accompagnement, comme :

- ✓ le CAUE du Tarn-et-Garonne (www.caue-mp.fr)
Tél : 05 63 03 80 88
- ✓ le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
Tél : 05 63 22 24 22
- ✓ le Service Patrimoine et Habitat du PETR Midi-Quercy (Charte Paysagère, Diagnostic énergétique...)
Tél : 05 63 24 60 64

● Auprès d'architectes

- ✓ www.architectes.org

● Auprès d'artisans qualifiés

- ✓ www.geometier.s.fr (Outil géolocalisant les métiers et secteurs d'activités en QRG.)

● Auprès d'associations



LEXIQUE

Mortier : mélange constitué de sable, d'eau et d'un liant (chaux ou ciment) servant à lier entre eux les matériaux de construction.

Chaux : le terme « chaux » désigne les produits dérivés du calcaire, notamment la chaux dite vive (sans eau) et la chaux dite éteinte (avec de l'eau). La chaux est utilisée comme liant d'un mortier pour bâtir et sert également à la fabrication d'enduits, au traitement des sols, ainsi qu'à la réalisation de peintures décoratives.

Badigeon : liquide souvent à base de lait de chaux ou de peinture dont on enduit les murs.



LES QUESTIONS À SE POSER

Dans quelle zone du PLUi se trouve mon projet et quelle est la règle qui s'applique ?

Quel est actuellement l'ordonnancement général des ouvertures et le style de menuiseries existantes de mon bâtiment ?

(organisation, nombre, alignement...)

Pourquoi créer ou agrandir des ouvertures ? *(besoin de lumière, retrouver un état originel du bâti...)*

Quels effets auront mes choix sur le paysage et sur les relations avec les maisons voisines ?



PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES



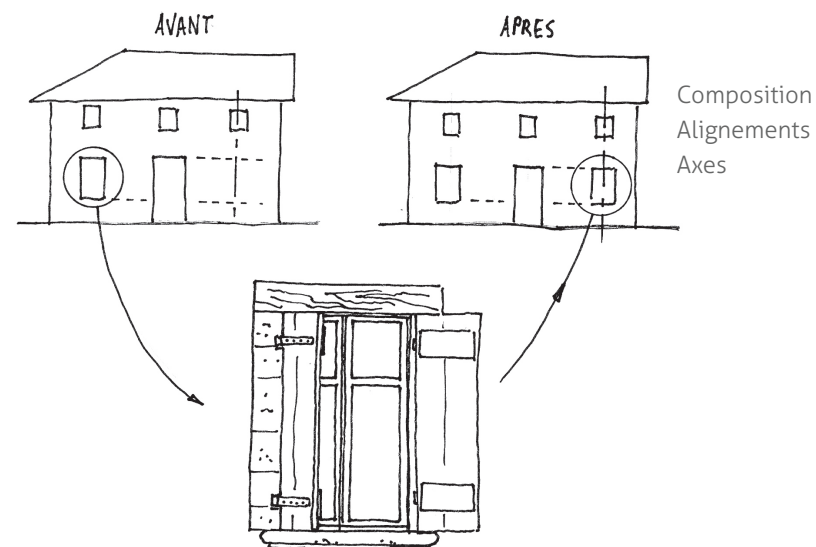
A privilégier

- ✓ Respecter la verticalité des façades et le rythme des ouvertures traditionnelles en alignant les ouvertures de même nature (notion de travée).
- ✓ S'inspirer des ouvertures d'origine, de leurs proportions et de leurs matériaux pour une composition harmonieuse des percements.
- ✓ Respecter les proportions des percements, plus hauts que larges.
- ✓ Soigner les encadrements de fenêtre et de porte qui sont des ouvrages techniques.
- ✓ Penser à préserver linteaux, jambages existants et appuis souvent en pierres ou briques.



A éviter

- ✗ Rompre l'alignement des ouvertures.
- ✗ Démultiplier la création d'ouvertures.





PRÉCONISATIONS POUR LES SPÉCIFICITÉS LOCALES

Pour choisir ses menuiseries

- ✓ Respecter la forme, le profil et les proportions de la baie existante.
- ✓ Privilégier le bois, garant d'une cohérence fonctionnelle et esthétique avec le bâti ancien.
- ✓ Peindre les menuiseries plutôt que les vernir ; en profiter pour harmoniser leur couleur avec celle de la façade.

- ✗ Eviter les menuiseries trop blanches et les matériaux lisses et brillants de type PVC, peu adaptés au bâti ancien.
- ✗ Eviter de laisser les menuiseries en bois exotique avec une lasure transparente.
- ✗ Eviter la pose de menuiseries aux montants trop épais.



Exemples de menuiseries anciennes avec petits carreaux présentes sur le territoire QRGa.



La menuiserie aluminium ou acier laqué offre des qualités de durabilité et de facilité d'entretien. Ces menuiseries sont parfaitement adaptées aux sites très exposés aux intempéries. Leur section est faible, ce qui est un atout pour la qualité de l'éclaircement. La gamme des couleurs proposée est assez large.



La menuiserie en bois s'adapte aux baies d'origine (épouse les angles, aspérités ou décalages de la baie ancienne) Elle est garante d'une cohérence fonctionnelle et esthétique avec le bâti ancien.



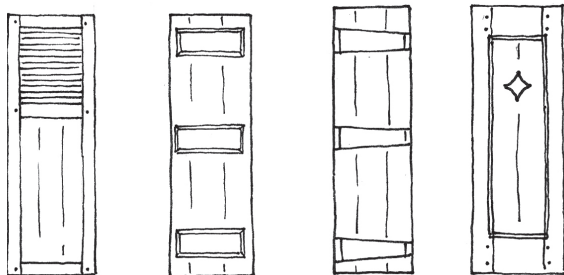
PRÉCONISATIONS POUR LES SPÉCIFICITÉS LOCALES

● Pour changer ou installer des volets

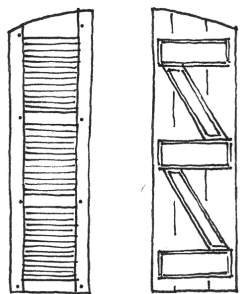
- ✓ Adapter la forme du volet à celle de la baie.
- ✓ Respecter la typologie architecturale des volets des constructions (préférer les volets battants ou des volets intérieurs environnants : volets pleins, persiennes).
- ✓ Si pose de caissons roulants, les habiller avec un lambrequin en bois peint, et seulement en partie pour les volets roulants solaires.



Eviter de laisser apparents les coffres de volets roulants.



Exemple de volet en bois à panneaux.



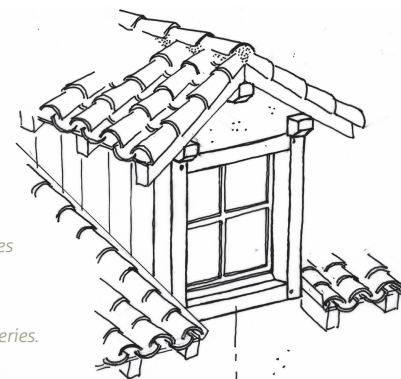
Exemple de volet en bois de type persienne.

● Pour créer des ouvertures de toit

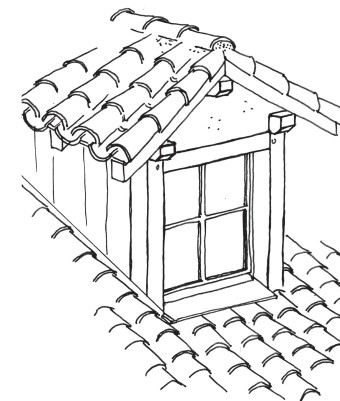
- ✓ Privilégier des fenêtres de toit posées au nu de la couverture et non en saillie.
- ✗ Eviter les Velux de trop grande dimension et la pose non encastrée.
- ✗ Eviter l'installation de lucarne compliquée par le mélange de matériaux, de proportion non verticale.



Positionnement des Velux respectant le rythme de la façade.



Pour intégrer les stores roulants, peindre le coffret et le volet dans la même teinte que les autres menuiseries.



Positionnement d'une lucarne en retrait.

Positionnement d'une lucarne à l'aplomb de la façade et respectant la notion de travée.



PRÉCONISATIONS POUR OPTIMISER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES

Opter pour un positionnement stratégique des nouvelles ouvertures.

- ✓ **Différencier les percements suivant l'ensoleillement des façades** : privilégier de plus grandes ouvertures au sud et limiter celles au nord.
- ✓ **Privilégier l'installation d'une lucarne plutôt qu'un Velux** : présente l'avantage de protéger le toit des excès du rayonnement solaire et limite donc la surchauffe du comble.

Installation de double vitrage et de contrevents

Aujourd'hui, les menuiseries et les vitrages étant performants, la vigilance est à porter sur la pose. En effet, c'est en assurant l'étanchéité à l'air et à l'eau que l'on garantit la performance effective de l'ensemble vitré. Les procédés actuels utilisent des produits qualitatifs et durables, tels que les joints à mémoire de forme (compribandes).

En plus de l'inertie thermique à maintenir dans la maison, le confort d'été est étroitement lié aux protections solaires extérieures (volets...), à la qualité des vitrages et à la surventilation nocturne.



RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Réhabiliter du bâti ancien n'est jamais simple. On a souvent besoin de s'entourer de conseils :

De la part de services spécialisés pour des conseils gratuits et un accompagnement, comme :

- ✓ le CAUE du Tarn-et-Garonne (www.caue-mp.fr)
Tél : 05 63 03 80 88
- ✓ le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
Tél : 05 63 22 24 22
- ✓ le Service Patrimoine et Habitat du PETR Midi-Quercy (Charte Paysagère, Diagnostic énergétique...)
Tél : 05 63 24 60 64

Auprès d'architectes

- ✓ www.architectes.org

Auprès d'artisans qualifiés

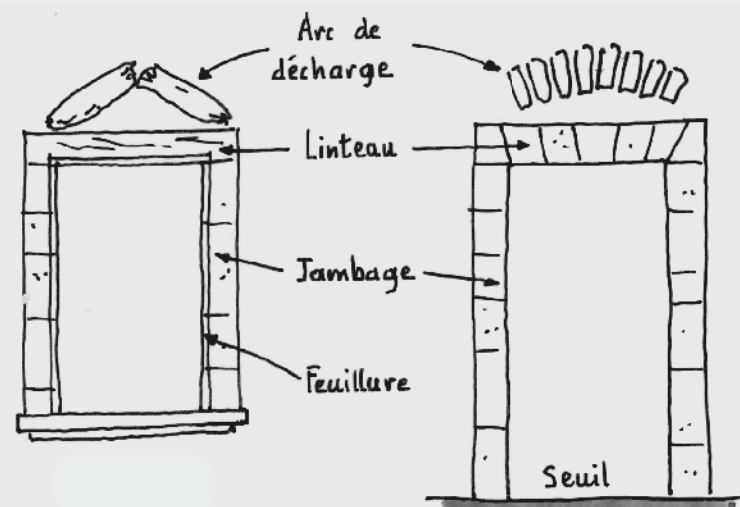
- ✓ www.geometier.s.fr
(Outil géolocalisant les métiers et secteurs d'activités en QRGAs.)

Auprès d'associations



LEXIQUE

Les différentes parties d'une baie



01

PRESERVER

02

ADAPTER

03

PRÉCONISER

• JE TRANSFORME
ET/OU J'AGRAN-
DIS DU BÂTI AN-
CIEN POUR DE
L'HABITATION

PRÉCONISATIONS POUR PRÉSERVER LES CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES DU BÂTI LOCAL TOUT EN L'ADAPTANT AUX ÉVOLUTIONS CONTEMPORAINES

🕒 A chaque bâti ancien, ses caractéristiques

- ✓ Connaître les règles d'urbanisme en vigueur pour pouvoir les respecter et construire son projet.
- ✓ Prendre le temps de regarder l'environnement proche et lointain de son bâtiment et de se poser au préalable différentes questions pour organiser son projet, limiter l'impact sur le paysage et anticiper les besoins futurs.
- ✓ Il est indispensable de comprendre le bâtiment et son histoire afin d'en tirer le meilleur parti.
- ✓ Toujours avoir à l'esprit que sa maison fait partie du paysage et qu'elle participe à l'identité du territoire.
- ✓ Apprécier ce qui en fait la valeur dans le contexte où elle se trouve, comment on la découvre en arrivant : est-elle vue de loin, sous quelle face... ?
- ✓ Analyser les matériaux employés et leur mise en œuvre; distinguer ce qui est d'origine de ce qui a été rapporté.
- ✓ Se demander vous quels effets auront ses choix sur le paysage et les relations avec les bâtiments voisins
- ✓ Ne pas oublier qu'il n'existe pas de solution type qui puisse s'appliquer même pour une typologie donnée.
- ✓ Chaque projet est un projet à part entière et il doit être étudié en tant que tel ; pourtant certains principes permettent d'éviter les plus grosses erreurs.



LES QUESTIONS À SE POSER

Dans quelle zone du PLUi se trouve mon projet et quelle est la règle qui s'applique ?

Dans quel état se trouve le bâtiment ? *Observer son bâtiment et faire un diagnostic de la construction: éléments structurants, pathologies, capacités des structures à accepter des surcharges, capacité volumétrique du bâti au regard du programme fonctionnel, orientation, accessibilité au terrain, topographie et distance par rapport aux autres bâtiments et aux talus.*

Quelles sont les caractéristiques des bâtiments environnants ? *(couleurs, matériaux, implantation, orientation)*

Quels effets auront mes choix sur le paysage et sur les relations avec les maisons voisines ?



PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES



A privilégier

- ✓ Favoriser une réhabilitation s'inscrivant dans une harmonie d'ensemble.
- ✓ Prendre en compte l'inscription de la construction dans son contexte rural.
- ✓ Valoriser et conserver le gabarit existant.
- ✓ Respecter les techniques, les proportions et les matériaux déjà utilisés.
- ✓ S'appuyer sur les éléments qualitatifs qui le constituent pour développer une nouvelle forme architecturale.
- ✓ Utiliser à bon escient les matériaux contemporains.



A éviter

- ✗ Multiplier les matériaux.
- ✗ Changer la toiture, la largeur de pignon des granges non remaniées, afin de maintenir leur intérêt patrimonial et, de ce fait, leur valeur.

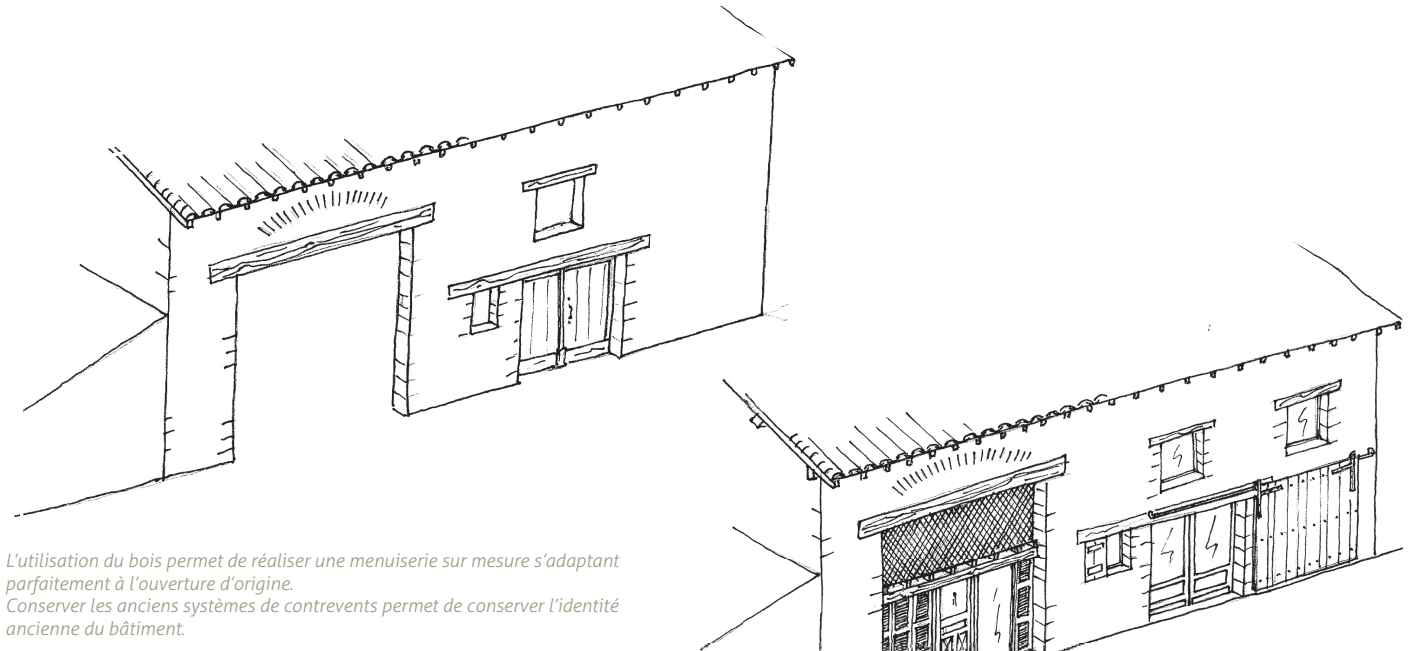




PRÉCONISATIONS POUR LES SPÉCIFICITÉS LOCALES

Modifier les ouvertures

- ✓ Respecter les emplacements des percements d'origine en leur redonnant de bonnes proportions avec des matériaux adaptés au bâti.
- ✓ Privilégier des proportions plus hautes que larges : le percement est toujours de proportion verticale, ou proche du carré sur des ouvertures de petites dimensions.
- ✓ Travailler dans la verticalité et éviter les découpages en petites parties.
- ✓ Ouvrir le bâti par travées et composer les percées dans le respect de leur rythme initial.
- ✓ Privilégier les panneaux menuisés et rechercher un équilibre entre parties bois et parties vitrées.
- ✓ Pour occulter des ouvertures, privilégier l'utilisation de matériaux de réemploi et de techniques à l'identique.



*L'utilisation du bois permet de réaliser une menuiserie sur mesure s'adaptant parfaitement à l'ouverture d'origine.
Conserver les anciens systèmes de contrevents permet de conserver l'identité ancienne du bâtiment.*

Adapter les portes de granges

- ✓ En présence de grandes ouvertures, on peut envisager la pose d'ensembles vitrés qui laisseront apparaître la forme du bâti d'origine et favoriseront l'apport de lumière.
- ✓ Privilégier le bois, l'aluminium ou le métal de couleur foncée comme matériaux des menuiseries.





PRÉCONISATIONS POUR LES SPÉCIFICITÉS LOCALES

Réhabiliter la toiture

- ✓ Conserver les pentes de toiture de l'existant.
- ✓ Mettre en place des matériaux de teintes et textures analogues à la couverture existante et environnante pour respecter la nature des couvertures présentes dans le contexte pour ne pas casser les cohérences et les harmonies.
- ✓ Favoriser la pose de tuiles, lauzes ou ardoises de réemploi.

Créer des ouvertures de toit

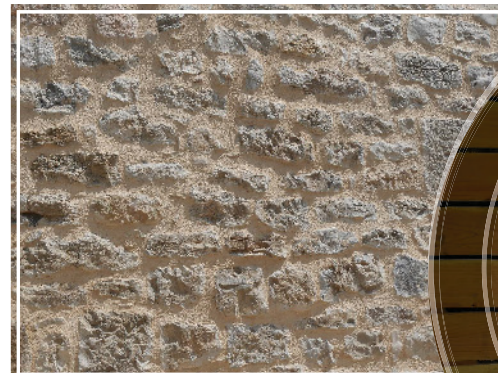
- ✓ Tenir compte de l'impact paysager de chaque dispositif.
- ✓ Adopter les fenêtres de toit à condition qu'elles soient posés au nu de la couverture et non en saillie.
- ✗ Éviter les Velux de trop grande dimension et en pose non encastrée.
- ✗ Éviter l'installation de lucarne compliquée par le mélange de matériaux et de proportion non verticale.

Traiter les murs

- ✓ Tenir compte de l'exposition des différentes façades.
- ✓ Choisir des couleurs en relation avec l'environnement proche ou lointain (*bâtis, sols, lumière, végétaux...*).
- ✓ Respecter les teintes et matériaux traditionnels (*terre crue, pierre calcaire, enduits chaux*), mais oser des matériaux nouveaux et contemporains.
- ✓ Pour assurer la pérennité de l'édifice, il est conseillé d'utiliser les mêmes matériaux (ou des matériaux compatibles).
- ✓ Privilégier un enduit au mortier de chaux naturelle et de sable issu de carrières locales afin d'assurer la cohésion avec les maçonneries en place et l'homogénéité avec les autres constructions existantes.

Pour un bardage en bois , métal :

- ✓ Utiliser des bois issus de filières locales.
- ✓ Se limiter à recouvrir une partie du bâtiment.
- ✗ Éviter les matériaux imitant le bois (bardage PVC).



Un bardage bois posé verticalement permet de donner un certain relief à la façade.

Un bardage bois permet de mettre en valeur les matériaux d'origine du bâtiment.



PRÉCONISATIONS POUR OPTIMISER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES

Opter pour un positionnement stratégique des nouvelles ouvertures

- ✓ Différencier les percements suivant l'ensoleillement des façades : privilégier de plus grandes ouvertures au sud et limiter celles au nord.
- ✓ Privilégier l'installation d'une lucarne plutôt qu'un Velux présente l'avantage de protéger le toit des excès du rayonnement solaire et limite donc la surchauffe du comble.
- ✓ Prévoir l'occultation des ouvertures.

Opter pour l'installation de panneaux solaires

- ✓ Intégrer dans la construction. les panneaux photovoltaïques ou de production d'eau chaude.
- ✓ Sur les toitures en pente, intégrer dans l'épaisseur du toit les panneaux ; le dispositif est intégré dans le plan de la toiture.

Traitement des murs selon l'orientation

- ✓ Tenir compte de l'orientation des murs.
- ✓ Privilégier l'utilisation de matériaux et d'enduits respirants favorisant l'évacuation de l'eau.



RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Transformer du bâti ancien n'est jamais simple. On a souvent besoin de s'entourer de conseils :

De la part de services spécialisés pour des conseils gratuits et un accompagnement, comme :

- ✓ le CAUE du Tarn-et-Garonne (www.caue-mp.fr)
Tél : 05 63 03 80 88
- ✓ le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.
Tél : 05 63 22 24 22
- ✓ le Service Patrimoine et Habitat du PETR Midi-Quercy (Charte Paysagère, Diagnostic énergétique...)
Tél : 05 63 24 60 64

Auprès d'architectes

- ✓ www.architectes.org

Auprès d'artisans qualifiés

- ✓ www.geometier.s.fr
(Outil géolocalisant les métiers et secteurs d'activités en QRGa.)

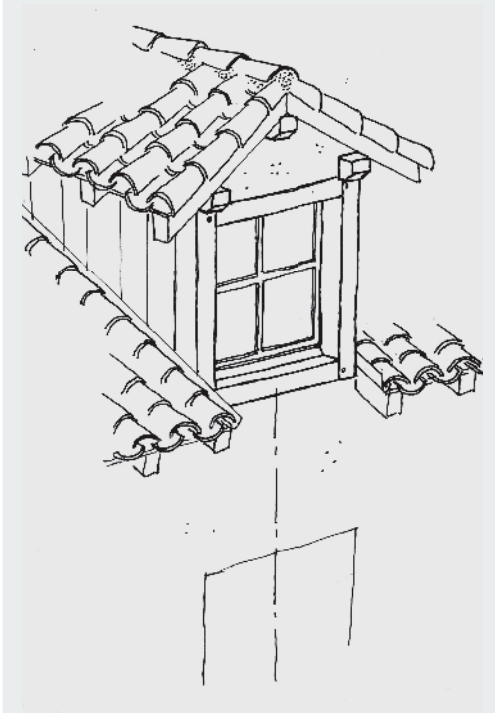
Auprès d'associations



LEXIQUE

Bardage : revêtement de murs extérieurs ou intérieurs d'un bâtiment.

Lucarne : ouverture établie en saillie sur une toiture permettant d'éclairer et de ventiler les combles.





LES QUESTIONS À SE POSER

Dans quelle zone du PLUi se trouve mon projet et quelle est la règle qui s'applique ?

Quelles sont mes contraintes d'implantation, mon choix d'orientation et mon choix d'expression architecturale ?

Quelles seront les liaisons et le rapport entre le volume ancien et la partie ajoutée ?

Quels effets auront mes choix sur le paysage et sur les relations avec les maisons voisines ?



PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES

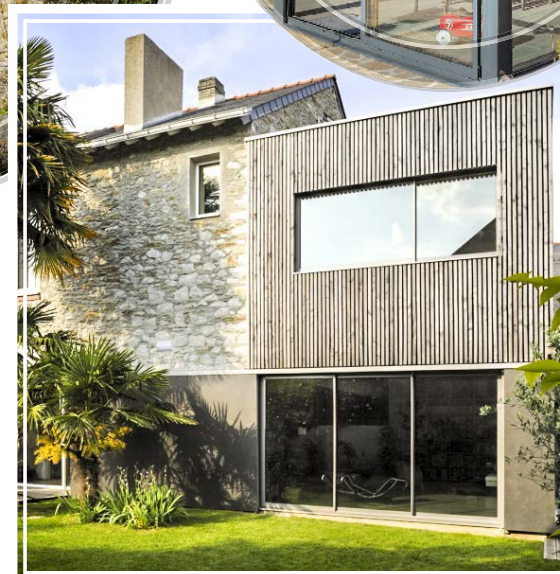


A privilégier

- ✓ Favoriser un dialogue harmonieux entre l'extension et les constructions existantes et leur environnement (*observer l'architecture : formes, volumes, percements, matériaux, couleurs...*).
- ✓ Conforter l'organisation de l'extension avec son contexte (*topographie du terrain, orientation des autres constructions...*).
- ✓ Conserver un rapport de proportion entre le volume principal et l'extension. Deux expressions architecturales possibles :

- **S'inscrire dans la logique de l'existant** en reprenant le vocabulaire architectural de l'existant (*prolongement des volumes, pente de toit, proportions des ouvertures, modénature, similitude dans les matériaux et leur mise en œuvre*).

- **Exprimer un projet nouveau** permettant d'établir un dialogue complémentaire avec la partie ancienne (*l'extension se différencie de l'existant par ses volumes et par le langage architectural utilisé*).

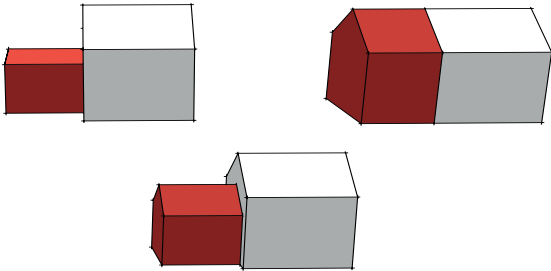




PRÉCONISATIONS POUR LES SPÉCIFICITÉS LOCALES

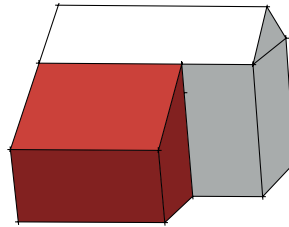
➊ Réaliser une extension en continuité

- ✓ Prévoir le développement de l'extension en prolongement de la construction avec une volumétrie s'inscrivant en continuité de l'existant.
- ✓ Reprendre les éléments de façon analogue pour réaliser un bâtiment relativement unitaire.
- ✓ Présenter une unité d'aspect (matériaux, teintes et finitions identiques) : les parois sont en matériaux identiques à ceux de la construction principale ou du mur de clôture le plus proche.
- ✓ Privilégier une couverture similaire au bâti existant.

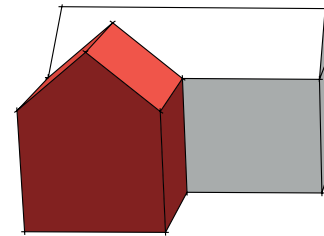


Exemple d'extensions longitudinales accolées au mur pignon

- ✗ Éviter l'utilisation à nu de matériaux précaires et les matériaux préfabriqués.
- ✗ Éviter de reproduire à l'identique en utilisant des matériaux d'imitation.



Exemple d'extensions transversales



➋ Réaliser une extension en rupture

- ✓ Choisir des volumes simples et compacts.
- ✓ Utiliser des matériaux différents (métal, verre, béton, ...), qui, par leur texture, leur couleur, et leur qualité de mise en oeuvre, façonnent un subtil dialogue avec la construction ancienne et son environnement.
- ✓ Apporter un soin particulier à la jonction entre l'habitation et son extension.
- ✓ Envisager la possibilité d'une terrasse au-dessus de l'extension ou d'une toiture végétalisée pour un plus grand confort de l'habitat.





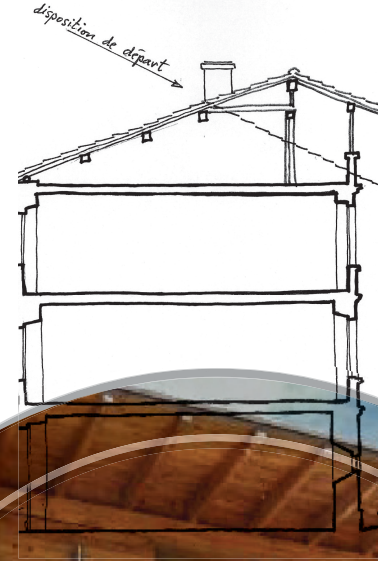
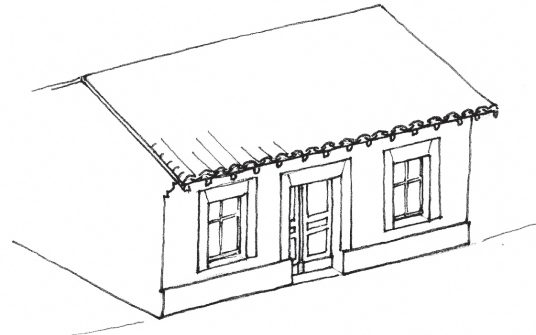
PRÉCONISATIONS POUR LES SPÉCIFICITÉS LOCALES

Pour réaliser une surélévation

Avant de se lancer dans ce type de projet, il est nécessaire d'évaluer la capacité de la structure à supporter une surcharge (ce qui pourra influencer sur le choix des matériaux à privilégier).

Dans ce cas également, on retrouve les deux attitudes possibles : soit la conservation de l'aspect de l'existant, soit l'affichage clair d'une architecture contemporaine.

- ✓ Faire correspondre le gabarit et la volumétrie à la hauteur des constructions mitoyennes.
- ✓ Préserver le sens du faîtage de la construction.
- ✓ Refaire les arêtières à l'identique.
- ✓ Traiter la rehausse du mur par une reprise de l'ensemble de l'enduit de la façade concernée.
- ✓ Créer des ouvertures sous toiture dans la partie rehaussée est particulièrement délicat et risqué d'un point de vue esthétique mais aussi structurel. C'est l'ordonnancement de la façade existante qui donne le ton et oriente vers tel ou tel module d'ouverture.
- ✗ Eviter toute rehausse si la structure est faible, et sur les toits qui ont des formes particulières (*par exemple les maison des années 20/30 dont la complexité qui les caractérise est suffisante*).



Un exemple d'extension permettant d'apporter de la lumière au niveau des combles.



Le mariage du bois avec la pierre permet de combiner harmonieusement l'esprit d'origine du bâtiment et la modernité de l'extension.



PRÉCONISATIONS POUR OPTIMISER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES

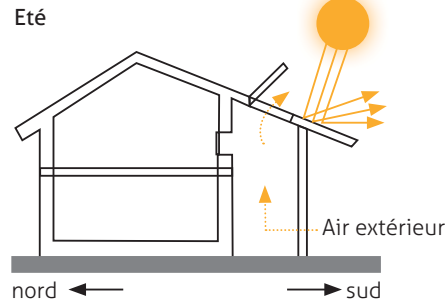
Opter pour intégrer une serre bioclimatique.

- ✓ Positionnée au sud, elle doit être pensée comme un volume recueillant les rayons bas du soleil en hiver. En été, une bonne ventilation de la serre rafraîchit l'ensemble de la maison.

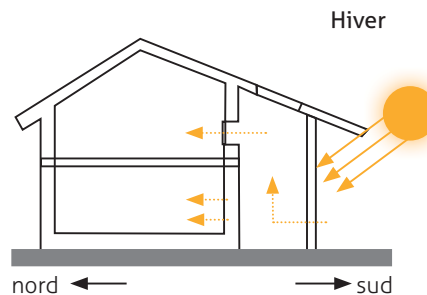
Opter pour l'installation de panneaux solaires.

- ✓ Intégrer dans la construction. Les panneaux photovoltaïques ou de production d'eau chaude.
- ✓ Sur les toitures en pente, intégrer dans l'épaisseur du toit les panneaux ; le dispositif est intégré dans le plan de la toiture.

Penser à orienter les ouvertures en fonction de l'ensoleillement



En été, le rayonnement est limité par l'avancée. Une ventilation naturelle rafraîchit et participe au confort d'été.



En hiver, la serre permet de réchauffer l'air, ainsi que la partie maçonnée à forte inertie qui transmet lentement la chaleur à l'habitation.



RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Intervenir sur du bâti ancien n'est jamais simple. On a souvent besoin de s'entourer de conseils :

De la part de services spécialisés pour des conseils gratuits et un accompagnement, comme :

- ✓ le CAUE du Tarn-et-Garonne (www.caue-mp.fr)
Tél : 05 63 03 80 88
- ✓ le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
Tél : 05 63 22 24 22
- ✓ le Service Patrimoine et Habitat du PETR Midi-Quercy (Charte Paysagère, Diagnostic énergétique...)
Tél : 05 63 24 60 64

Auprès d'architectes

- ✓ www.architectes.org

Auprès d'artisans qualifiés

- ✓ www.geometier.s.fr (Outil géolocalisant les métiers et secteurs d'activités en QRGa.)

Auprès d'associations

01

PRESERVER

02

ADAPTER

03

PRÉCONISER

**JE CONSTRUIS
UNE HABITATION
NEUVE
EN QRG**

PRÉCONISATIONS POUR UNE INTÉGRATION HARMONIEUSE RESPECTANT SON ENVIRONNEMENT ET LES MODES DE VIE CONTEMPORAINS

🕒 A chaque terrain, sa maison

- ✓ Pour tirer le meilleur parti d'un site, la démarche consiste à étudier l'implantation du bâti en prenant en compte les différentes données du contexte, ses besoins en tant que futurs occupants et les règles d'urbanisme existantes.
- ✓ Connaître les règles d'urbanisme en vigueur pour pouvoir les respecter et construire son projet.
- ✓ Prendre le temps de regarder l'environnement proche et lointain de son bâtiment et de se poser au préalable différentes questions pour organiser son projet, limiter l'impact sur le paysage et anticiper les besoins futurs.
- ✓ Il est indispensable de comprendre le bâtiment et son histoire afin d'en tirer le meilleur parti.
- ✓ Toujours avoir à l'esprit que sa maison fait partie du paysage et qu'elle participe à l'identité du territoire.
- ✓ Apprécier ce qui en fait la valeur dans le contexte où elle se trouve, comment on la découvre en arrivant : est-elle vue de loin, sous quelle face... ?
- ✓ Analyser les matériaux employés et leur mise en œuvre; distinguer ce qui est d'origine de ce qui a été rapporté.
- ✓ Se demander vous quels effets auront ses choix sur le paysage et les relations avec les bâtiments voisins.
- ✓ Ne pas oublier qu'il n'existe pas de solution type qui puisse s'appliquer même pour une typologie donnée.
- ✓ Chaque projet est un projet à part entière et il doit être étudié en tant que tel ; pourtant certains principes permettent d'éviter les plus grosses erreurs.



LES QUESTIONS À SE POSER

Dans quelle zone du PLUi se trouve mon projet et quelle est la réglementation en vigueur ?

Quelles sont les caractéristiques de mon terrain (topographie, bois, arbre isolé, points de vue, orientation, accès possibles) et de son environnement (implantation parallèlement ou perpendiculairement à la voirie, nombre de niveaux, sens des toitures, qualité paysagère...) ?

Quelle orientation privilégier pour un confort maximal et une insertion optimale ? (vent dominant, ensoleillement, contraintes géologiques)

Quels effets auront mes choix sur le paysage et sur les relations avec les maisons voisines ?



PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES



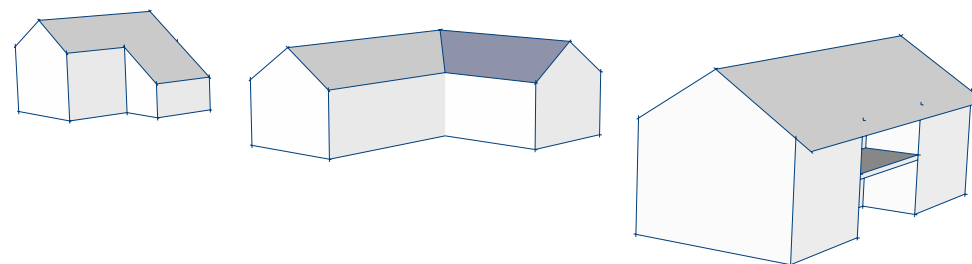
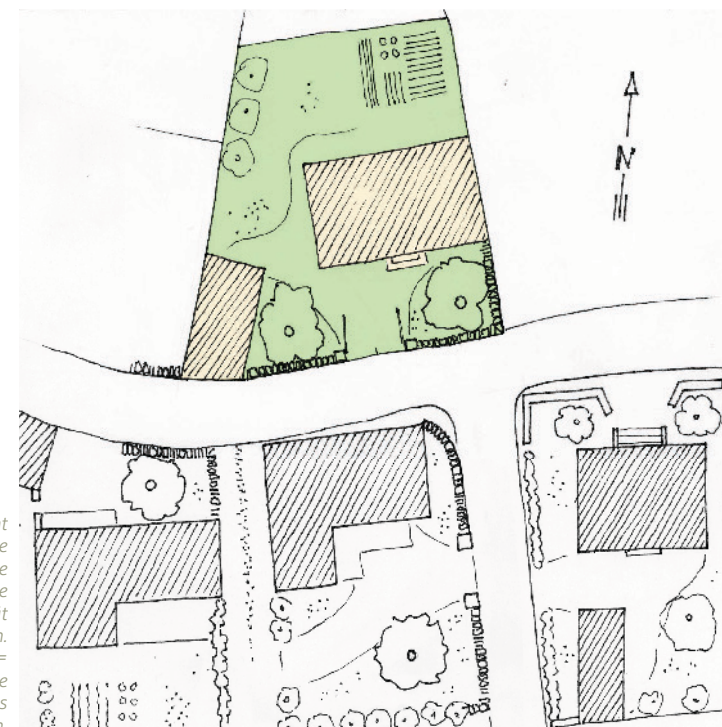
A privilégier

- ✓ Adapter son bâtiment à la topographie.
- ✓ Rechercher une continuité d'implantation et de volumétrie avec l'existant.
(marge de recul, sens du faîtage, volume, orientation...).
- ✓ Favoriser des plans réguliers et des volumes compacts et simples.
- ✓ Préférer une implantation en bordure de parcelle et y limiter le nombre d'accès pour profiter pleinement de son terrain.
- ✓ Maintenir les structures végétales en place.



A éviter

- ✗ Implanter sa maison au milieu de la parcelle, sans accroche à la rue et au relief.
- ✗ Implanter en biais ou en diagonale par rapport à la route.
- ✗ Réaliser des plans complexes aux volumétries fractionnées et aux angles brisés.



Volumes simples = meilleure intégration au paysage rural ou urbain.
Un plan compact = plus économique (mise en œuvre et usage plus facile) + des extensions plus simples à réaliser.



PRÉCONISATIONS POUR LES SPÉCIFICITÉS LOCALES

○ Dans les centres-bourgs

- ✓ Marquer l'alignement à la rue, soit par le bâti lui-même, soit par le maintien ou la création d'une clôture.
- ✓ Favoriser des volumes étroits et hauts.
- ✓ Privilégier une implantation sur les 2 limites latérales (mitoyenneté).

○ Dans les hameaux

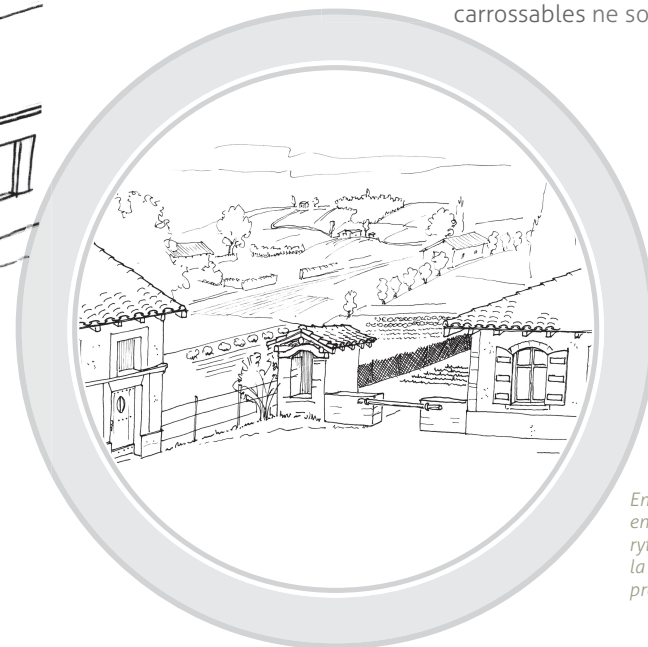
- ✓ Marquer l'alignement à la rue, soit par le bâti lui-même, soit par le maintien ou la création d'une clôture, d'une haie.
- ✓ Préserver et mettre en valeur le patrimoine végétal existant (haies, arbres...).
- ✓ Maintenir des vues à travers la parcelle.
- ✓ Favoriser une implantation sur au moins 1 des 2 limites séparatives.

○ Dans les secteurs peu denses

- ✓ Être particulièrement attentif au respect du relief.
- ✓ Selon le contexte environnant, favoriser un recul de l'implantation de la maison par rapport à la route pour laisser la place au végétal.
- ✓ Préférer les volumes horizontaux allongés qui s'harmonisent mieux avec les paysages ruraux.
- ✓ Maintenir les structures végétales en place caractéristiques du paysage environnant et conserver les fossés ou talus en limite de parcelle.
- ✓ Prendre en compte la position du garage par rapport aux accès du terrain pour éviter que les voies carrossables ne soient trop importantes.



Dans les centres bourgs, les maisons accolées forment un front bâti continu.
En l'absence de mitoyenneté, des murs de clôture en maçonnerie maintiennent la continuité du front bâti.



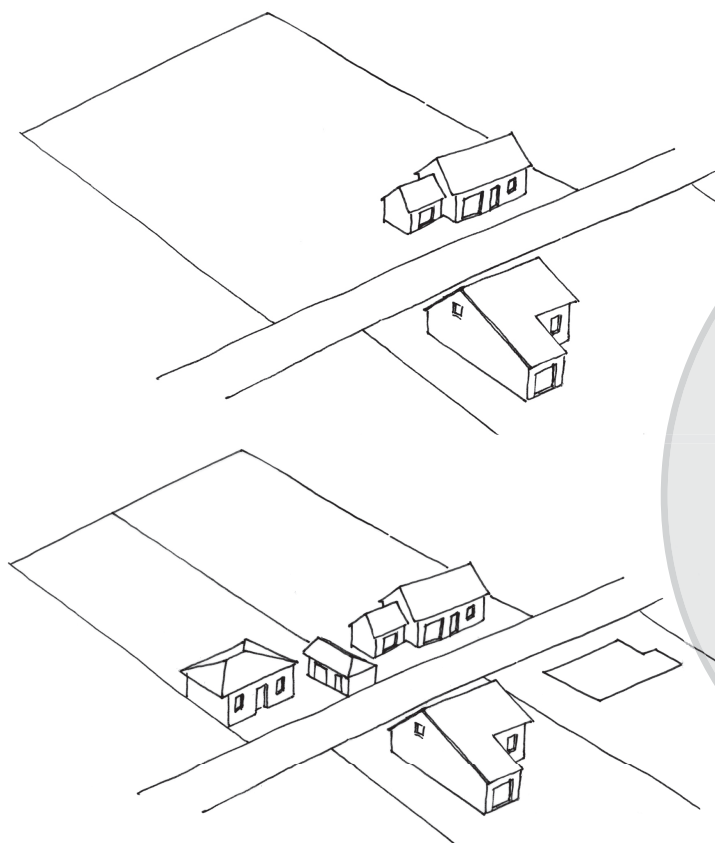
Entre les maisons, les vues en échappée vers la campagne rythment l'ambiance et rendent la nature plus ou moins présente.



PRÉCONISATIONS POUR LES SPÉCIFICITÉS LOCALES

Sur les plaines

- ✗ Éviter les talus, les buttes artificielles qui dénaturent la lecture du paysage naturel ou cultivé environnant, ainsi que les décaissements trop importants.



Sur les crêtes

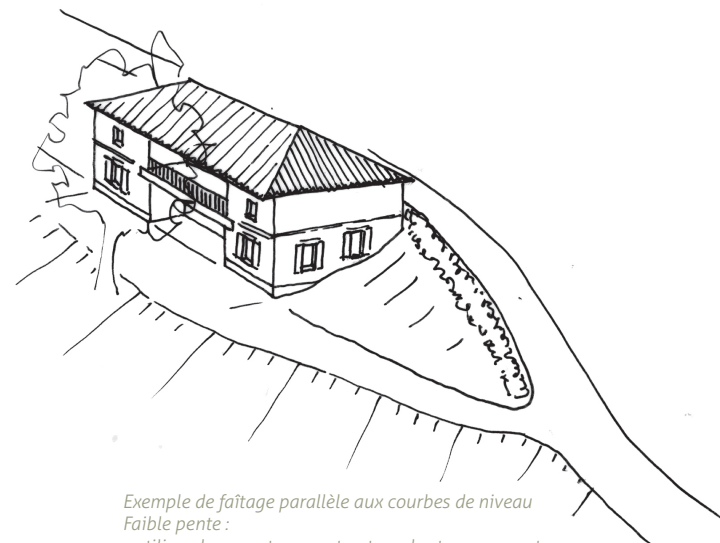
- ✓ Préférer une localisation juste en-dessous des crêtes pour respecter la ligne d'horizon globale paysagère et construire comme dans la pente.
- ✗ Éviter des constructions nouvelles isolées en haut des crêtes.



Forte pente :
 • Utiliser des terrasses latérales
 • Construire en escalier

Dans la pente

- ✓ Adapter les niveaux de la construction à la pente du terrain, en évitant le plus possible les modifications de terrain (décaissements, affouillements, terrassements, murs de soutènement, remblais).
- ✓ Adapter le sens du faîtage par rapport à la pente.
- ✓ Orienter la longueur de la maison et la toiture parallèlement aux courbes de niveau.
- ✓ Prendre en compte la position du garage par rapport aux accès du terrain pour éviter que les voies carrossables ne défigurent le paysage et occupent tout le terrain.



Exemple de faîtage parallèle aux courbes de niveau
 Faible pente :

- utiliser des murets pour structurer les terrassements
- Utiliser des demi-niveaux

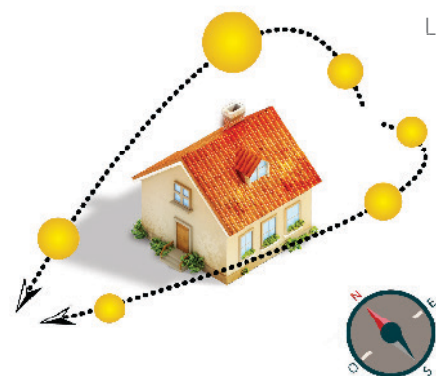
Bonne adaptation au terrain.
 Architecture horizontale adaptée au terrain plat.



PRÉCONISATIONS POUR OPTIMISER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES

Orientation par rapport à l'ensoleillement

Les bâtiments historiques respectent généralement les paramètres climatiques du lieu d'implantation (orientation et vent dominant).

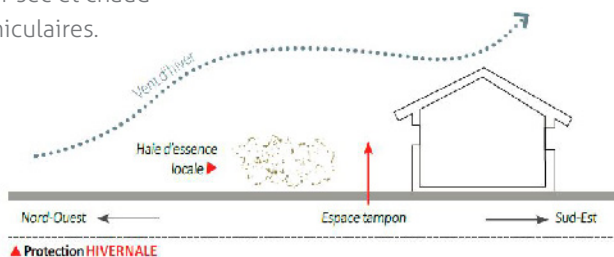


Leur forme et leur orientation ont été réfléchies malgré leur simplicité apparente.

- ✓ Envisager une forme compacte du bâtiment pour réduire les déperditions et minimiser les surfaces en contact avec l'extérieur.

- ✓ Préférer une implantation et une orientation qui ouvriront la construction vers le sud, avec une orientation des pièces à vivre dans cette même direction pour tirer le meilleur parti de l'ensoleillement et créer des espaces tampons vers le nord.

- ✓ Pour se protéger du soleil estival ou du vent, la végétation judicieusement positionnée est une solution simple et efficace. En effet, elle aide à rafraîchir et humidifier l'air sec et chaud des périodes caniculaires.

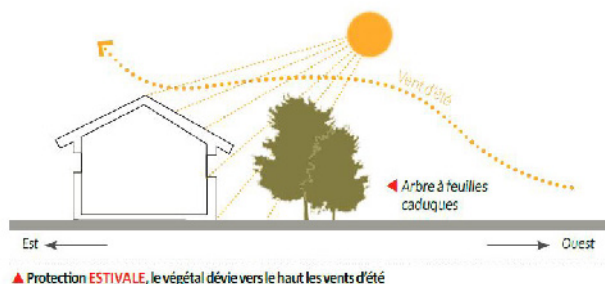


RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Construire une habitation n'est jamais simple. On a souvent besoin de s'entourer de conseils :

De la part de services spécialisés pour des conseils gratuits et un accompagnement, comme :

- ✓ le CAUE du Tarn-et-Garonne (www.caue-mp.fr)
Tél : 05 63 03 80 88
- ✓ le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
Tél : 05 63 22 24 22
- ✓ le Service Patrimoine et Habitat du PETR Midi-Quercy (Charte Paysagère, Diagnostic énergétique...)
Tél. : 05 63 24 60 64



*Schéma d'ensoleillement toute l'année
La préservation ou l'implantation de végétation participe à rafraîchir et humidifier l'air sec et chaud des périodes caniculaires.*



LEXIQUE

Parcelle : partie d'un terrain d'un seul tenant constituant une unité cadastrale

Topographie : disposition, relief d'un lieu

Faitage : correspond à la ligne haute horizontale recouvrant la toiture d'un bâtiment. Il permet de faire la liaison entre les différents versants d'un toit.

Affouillement : action de creuser

Auprès d'architectes

- ✓ www.architectes.org

Auprès d'artisans qualifiés

- ✓ www.geometier.s.fr
(Outil géolocalisant les métiers et secteurs d'activités en QRG.)

Auprès d'associations



LES QUESTIONS À SE POSER

Dans quelle zone du PLUi se trouve mon projet et quelle est la règle qui s'applique?

Quelles sont les caractéristiques des bâtiments environnants (couleurs et matériaux des façades, enduits, type de couverture...)?

Mon projet est-il réalisable en respectant la règle? Ou dois-je tout modifier?

Quels effets auront mes choix sur le paysage et sur les relations avec les maisons voisines?



PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES



A privilégier

- ✓ Choisir des couleurs en relation avec l'environnement proche ou lointain (bâtis, sols, lumière, végétaux...).
- ✓ Respecter les teintes et matériaux traditionnels (terre crue, pierre calcaire, enduits chaux), mais oser des matériaux nouveaux et contemporains.
- ✓ Essayer d'ordonner les ouvertures en respectant la notion de travée. Penser à harmoniser les couleurs des menuiseries avec le reste de la maison.
- ✓ Favoriser la pose de tuiles, lauzes ou ardoises de réemploi ; ou à défaut favoriser une couverture de teinte et de texture similaires.
- ✓ Apporter une attention particulière au traitement des façades.



A éviter

- ✗ Multiplier les matériaux.
- ✗ Poser de faux parements de mauvaise facture.



Mettre en place des matériaux de teintes et de textures analogues à la couverture ou au traitement des façades existantes et environnantes permet de respecter les cohérences et les harmonies paysagères.



Le traitement des façades participe fortement à l'intégration d'une nouvelle construction dans son environnement.



PRÉCONISATIONS POUR LES SPÉCIFICITÉS LOCALES

○ Ouvertures et menuiseries

- ✓ Rechercher une certaine verticalité dans l'organisation des façades et le rythme des ouvertures, en alignant les ouvertures de même nature (notion de travée).
- ✓ S'inspirer des ouvertures traditionnelles, de leurs proportions et de leurs matériaux pour une composition harmonieuse des percements.
- ✓ Respecter les proportions des percements, plus hauts que larges.
- ✓ Soigner les encadrements de fenêtre et de porte qui sont des ouvrages techniques.
- ✓ Peindre les menuiseries plutôt que les vernir.
- ✓ Harmoniser les couleurs des menuiseries avec celles de la façade.
- ✗ Éviter les menuiseries trop blanches et les matériaux lisses et brillants de type PVC, peu adaptés au bâti ancien.

○ Enduire ou réaliser un bardage

- ✓ Hiérarchiser les façades et les bâtiments par leur traitement : distinguer les façades (façades principales : enduits et badigeons colorés ; façades secondaires et bâtiments secondaires : simplement enduits ou avec un bardage).
- ✓ Réaliser soit un enduit ou badigeon coloré au pigment minéral, soit un enduit taloché ou lissé aux terres naturelles et de sable issu de carrières locales (ex : sablière de Lexos...).
- ✗ Éviter de faire des enduits dits « à la tyrolienne » à gros grains, avec beaucoup de relief.
- ✗ Éviter de laisser à nu les matériaux prévus pour être recouverts (carreaux de plâtre, briques creuses, parpaings, etc...).
- ✗ Éviter les produits et techniques qui sont imperméables à l'eau, comme le ciment.



Poser un bardage bois sur une seule façade du bâtiment permet d'amener du relief à la construction neuve, mais également de l'intégrer dans son environnement.



Utiliser un bardage dans les mêmes tons que la toiture et le sol permet d'intégrer la construction neuve dans son environnement.

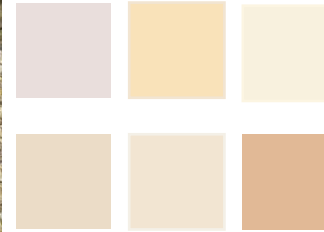


PRÉCONISATIONS POUR LES SPÉCIFICITÉS LOCALES

Comment choisir la couleur de ses enduits et menuiseries

- ✓ La couleur des façades est le résultat, soit du matériau de construction (pierre calcaire par exemple), soit de l'enduit qui recouvre ce matériau (enduit couvrant).
- ✓ Penser à dissocier la palette principale, constituée par les enduits en façade et les matériaux de couverture en toiture, de la palette secondaire qui concerne les huisseries, volets, ferronneries, marquises.
- ✓ Prendre en compte les couleurs et matériaux environnants.
- ✗ Eviter les contrastes trop prononcés; ne pas enduire les murs par un crépi de couleurs criardes ou trop blanc.
- ✗ Eviter par exemple d'avoir une couleur très foncée à côté d'une couleur claire.

Dans un environnement à dominante de murs en pierre calcaire et grès : exemple de propositions d'associations de teintes

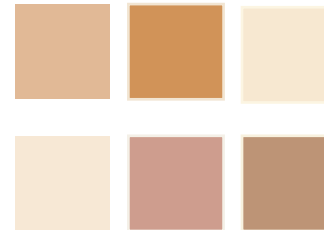


Echantillon de couleurs en camaïeux pour les enduits



Echantillons de couleurs par contraste pour menuiseries

Dans un environnement à dominante de murs en schiste : exemple de propositions d'associations de teintes

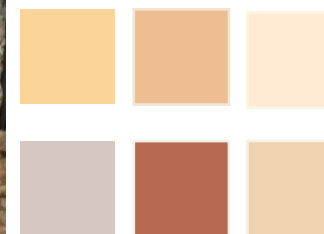


Echantillon de couleurs en camaïeux pour les enduits



Echantillons de couleurs par contraste pour menuiseries

Dans un environnement à dominante de murs en briques : exemple de propositions d'associations de teintes



Echantillon de couleurs en camaïeux pour les enduits



Echantillons de couleurs par contraste pour menuiseries



PRÉCONISATIONS POUR OPTIMISER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES

● Faire des ouvertures par rapport à l'ensoleillement

Différencier les percements suivant l'intimité et l'ensoleillement des façades ; privilégier de plus grandes ouvertures au sud et limiter celles au nord.

● Installation de double vitrage et de contrevents

Aujourd'hui, les menuiseries et les vitrages étant performants, la vigilance est à porter sur la pose. En effet, c'est en assurant l'étanchéité à l'air et à l'eau que l'on garantit la performance effective de l'ensemble vitré. Les procédés actuels utilisent des produits durables et de bonne qualité.

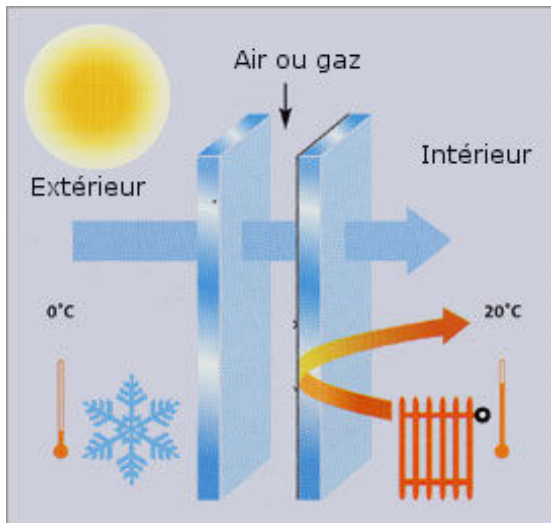


Schéma de principe du double vitrage.



RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Construire une habitation n'est jamais simple. On a souvent besoin de s'entourer de conseils :

● De la part de services spécialisés pour des conseils gratuits et un accompagnement, comme :

- ✓ le CAUE du Tarn-et-Garonne (www.caue-mp.fr)
Tél : 05 63 03 80 88
- ✓ le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
Tél : 05 63 22 24 22
- ✓ le Service Patrimoine et Habitat du PETR Midi-Quercy (Charte Paysagère, Diagnostic énergétique...)
Tél : 05 63 24 60 64

● Auprès d'architectes

- ✓ www.architectes.org

● Auprès d'artisans qualifiés

- ✓ www.geometier.s.fr (Outil géolocalisant les métiers et secteurs d'activités en QRG.)

● Auprès d'associations



LEXIQUE

Mortier : mélange constitué de sable, d'eau et d'un liant (chaux ou ciment) servant à lier entre eux les matériaux de construction.

Chaux : le terme « chaux » désigne les produits dérivés du calcaire, notamment la chaux dite vive (sans eau) et la chaux dite éteinte (avec de l'eau). La chaux est utilisée comme liant d'un mortier pour bâtir et sert également à la fabrication d'enduits, au traitement des sols, ainsi qu'à la réalisation de peintures décoratives.

Badigeon : liquide souvent à base de lait de chaux ou de peinture dont on enduit les murs.

Bardage : revêtement de l'ossature ou des murs extérieurs d'un bâtiment.

01

PRESERVER

02

ADAPTER

03

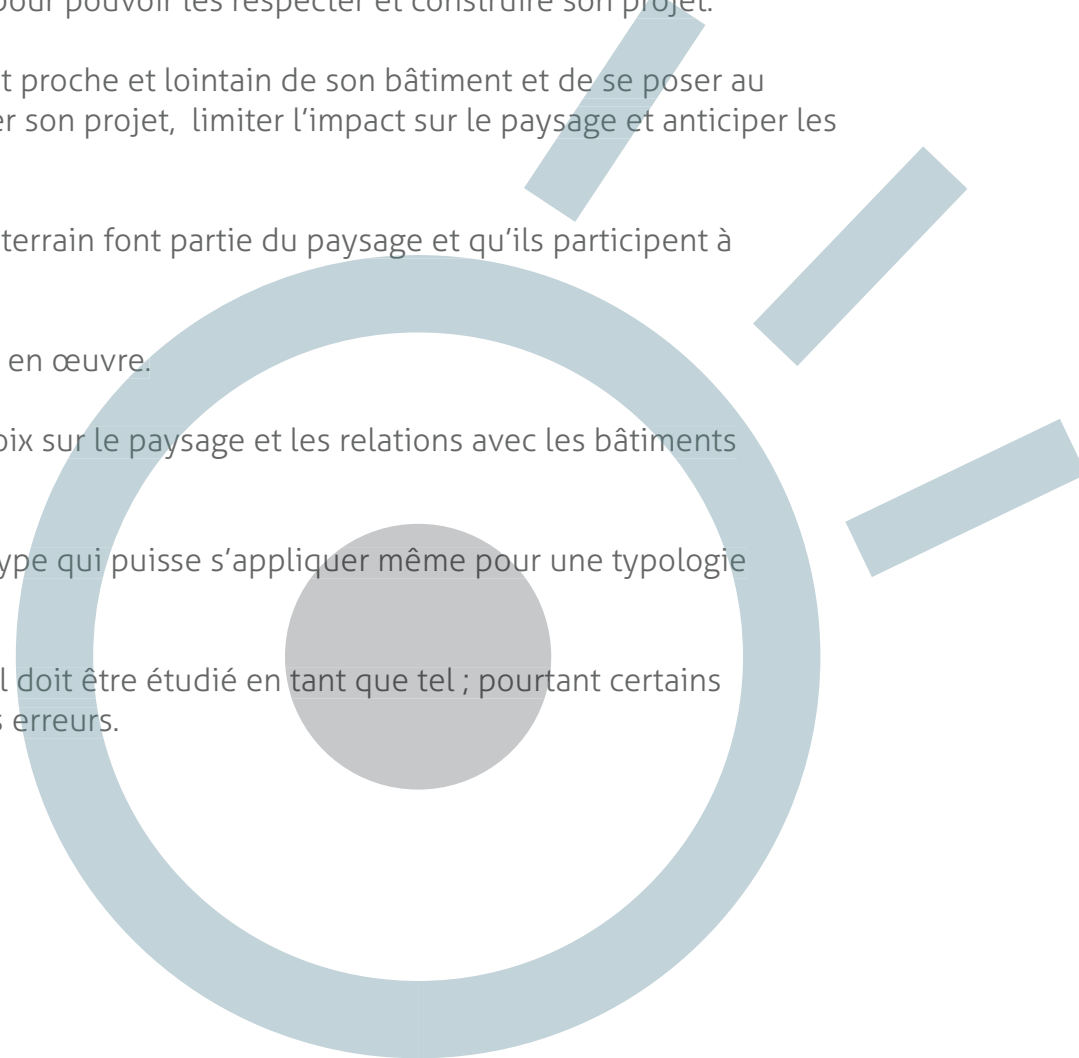
PRÉCONISER

**J'ORGANISE
LES ESPACES
AUTOUR DE MON
HABITATION**

PRÉCONISATIONS POUR SOIGNER ET HARMONISER LES ABORDS ET LES ANNEXES DE SON HABITATION

🎯 A chaque terrain, ses aménagements

- ✓ Connaître les règles d'urbanisme en vigueur pour pouvoir les respecter et construire son projet.
- ✓ Prendre le temps de regarder l'environnement proche et lointain de son bâtiment et de se poser au préalable différentes questions pour organiser son projet, limiter l'impact sur le paysage et anticiper les besoins futurs.
- ✓ Toujours avoir à l'esprit que sa maison et son terrain font partie du paysage et qu'ils participent à l'identité du territoire.
- ✓ Analyser les matériaux employés et leur mise en œuvre.
- ✓ Se demander vous quels effets auront ses choix sur le paysage et les relations avec les bâtiments voisins.
- ✓ Ne pas oublier qu'il n'existe pas de solution type qui puisse s'appliquer même pour une typologie donnée.
- ✓ Chaque projet est un projet à part entière et il doit être étudié en tant que tel ; pourtant certains principes permettent d'éviter les plus grosses erreurs.



LES QUESTIONS
À SE POSER

Dans quelle zone du PLUi se trouve mon projet et quelle est la règle qui s'applique ?

Quels sont mes besoins ?

Préservation visuelle, protection, rôle écologique ?

Quels espaces dois-je délimiter ?

(limite entre l'espace privé et l'espace public à l'avant de la parcelle / limite entre deux parcelles privées) (limite la perception)

Quels effets auront mes choix sur le paysage et sur les relations avec les maisons voisines ?



PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES



A privilégier

- ✓ Rechercher la continuité avec l'environnement pour éviter des limites trop visibles et marquées.
(clôture trop haute, matériau de synthèse ou minéral trop uniforme, haies de végétaux non locaux de type « béton vert »).
- ✓ S'inspirer des clôtures et des limites traditionnelles végétales ou construites pour concevoir des limites adaptées aux unités paysagères.
- ✓ Réaliser une transition entre espaces public et privé en douceur en tenant compte des caractéristiques architecturales de la maison, des spécificités de l'environnement urbain ou rural et de ses besoins.
- ✓ Pour les constructions existantes, favoriser une conservation de murs de clôture, porches et portes existants.
- ✓ Pour les nouvelles constructions, adapter les clôtures en fonction de leur situation.

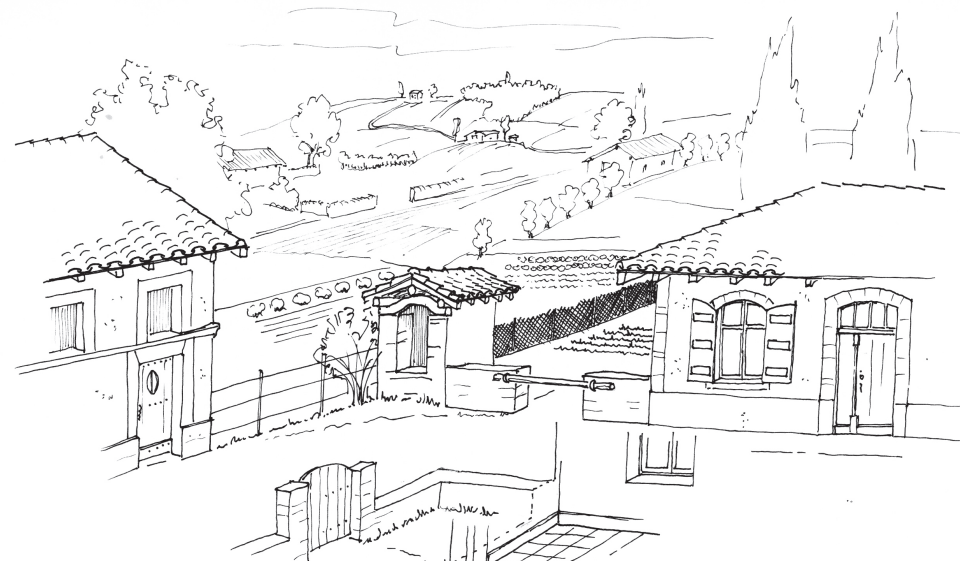


Schéma de principe d'organisation des espaces extérieurs en milieu rural

Dans les villages : préserver les éléments constitutifs de la clôture et s'inscrire dans la cohérence des tissus existants, avec, d'une part, des clôtures composées et dessinées côté rue, et d'autre part, des clôtures plus simples et végétales côté cour/jardin.

Dans les secteurs d'extensions : privilégier des clôtures en continuité de l'existant, permettant de dessiner un paysage de qualité.

Dans les hameaux : favoriser la réalisation de murets bas maçonnés surmontés ou doublés d'une haie vive végétale.

En milieu rural, privilégier la transparence d'une clôture pour préserver les vues et rester discret dans un environnement végétal.



PRÉCONISATIONS POUR LES SPÉCIFICITÉS LOCALES

Pour réaliser une clôture végétale

- ✓ S'interroger sur les critères esthétiques (forme, tonalité du feuillage, période de floraison, ...), d'entretien (taille plus ou moins fréquente par exemple) et écologiques (climat, exposition, ...).
- ✓ Favoriser l'implantation de haies champêtres composées d'essences issues de la flore locale dans les plantations aux abords des constructions.
- ✓ Respecter (dans au moins 80% des plantations) les palettes végétales et les essences locales.
- ✓ Prendre en compte la présence d'arbres à conserver sur la parcelle.
- ✗ Eviter les plantations de haies type thuyas ou cyprès.
- ✗ Eviter l'effet banalisant des alignements de conifères difficiles à maîtriser.



Le bois naturel accompagné de végétation offre une transparence à la clôture tout en protégeant une propriété.



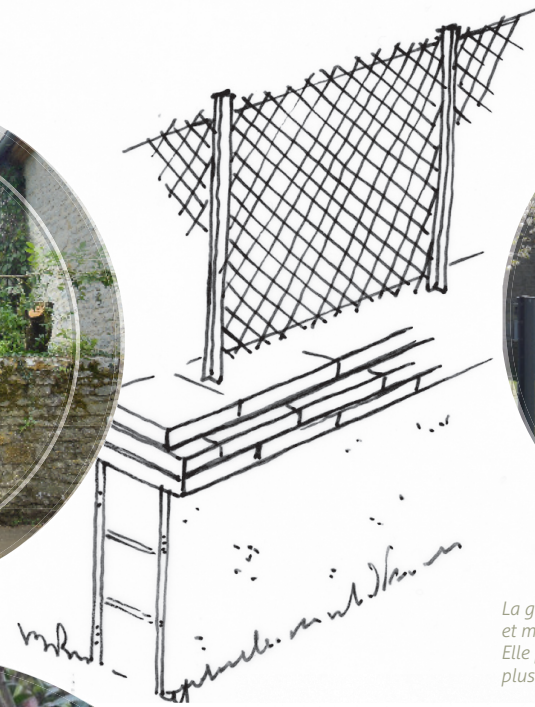
Entre les maisons, une haie végétale lâche ou une simple surface enherbée permet de laisser les vues en échappée vers la campagne et rendent la nature plus ou moins présente.



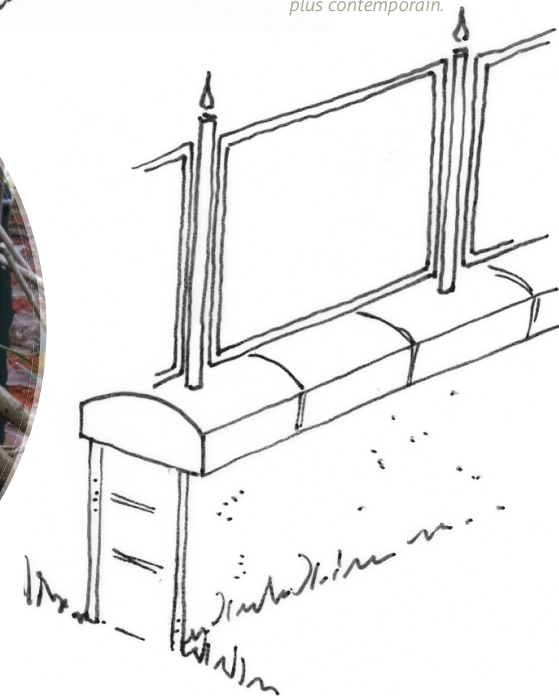
PRÉCONISATIONS POUR LES SPÉCIFICITÉS LOCALES

Pour réaliser une clôture maçonnée et choisir son portail

- ✓ Préférer les clôtures basses type murets qui s'ouvrent sur la rue et le paysage.
- ✓ Rechercher la simplicité tant dans la clôture que sur les grilles et les portails.
- ✓ Privilégier la restauration des anciens murets en pierres sèches.
- ✓ Favoriser les couleurs locales pour être en cohérence avec les abords.
- ✓ Le dispositif d'accès doit être à la fois fonctionnel et cohérent avec l'ensemble de la clôture.
- ✓ Harmoniser les portails et portillons, qu'ils soient dessinés sur mesure ou choisis sur catalogue, avec la clôture et la maison : hauteurs alignées, couleurs assorties aux menuiseries du bâtiment.
- ✓ Envisager l'utilisation de formes droites, pour le choix des portails, portillons et grilles.
- ✓ Intégrer dans la clôture les éléments techniques tels que les coffrets électriques ou les boîtes aux lettres.
- ✗ Éviter les clôtures disparates constituées de matériaux précaires.



La grille métallique apporte caractère et transparence à l'espace et met en valeur la propriété. Elle peut également être traitée de façon très épurée pour un effet plus contemporain.





PRÉCONISATIONS POUR OPTIMISER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES

Privilégier la haie champêtre

La haie en mélange s'intègre harmonieusement à l'environnement et valorise ainsi les espaces qu'elle délimite. Outre les aspects de clôture et de protection visuelle, la haie participe au paysage comme élément structurant et remplit différents rôles.

- ✓ **Rôle climatique** : régulation de la température et de l'hygrométrie en protégeant les bâtiments.
- ✓ **Rôle écologique** : diversité floristique en rapport avec des végétaux autochtones, protection et nourriture pour la faune, les insectes (abeilles).
- ✓ **Rôle hydraulique** : maintien des terres, régulation et épuration des eaux de ruissellement, réserve hydrique.



RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Aménager son extérieur n'est jamais simple. On a souvent besoin de s'entourer de conseils :

De la part de services spécialisés pour des conseils gratuits et un accompagnement, comme :

- ✓ le CAUE du Tarn-et-Garonne (www.caue-mp.fr)
Tél : 05 63 03 80 88
- ✓ le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
Tél : 05 63 22 24 22
- ✓ le Service Patrimoine et Habitat du PETR Midi-Quercy
(Charte Paysagère, Diagnostic énergétique...)
Tél : 05 63 24 60 64

Auprès d'architectes

- ✓ www.architectes.org

Auprès d'artisans qualifiés

- ✓ www.geometier.s.fr (Outil géolocalisant les métiers et secteurs d'activités en QRG.A.)

Auprès d'associations



LES QUESTIONS À SE POSER

Dans quelle zone du PLUi se trouve mon projet et quelle est la règle qui s'applique ?

Quels sont mes besoins ?

Quelles sont les caractéristiques du lieu ?

(végétation, accès, orientation, architecture et couleurs des bâtiments environnants, topographie...)

Quels effets auront mes choix sur le paysage et sur les relations avec les maisons voisines ?



PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES



A privilégier

- ✓ Prendre en compte et respecter la topographie du terrain.
- ✓ Respecter une certaine simplicité des formes et un rapport équilibré avec les constructions existantes.
- ✓ Choisir des couleurs et des matériaux en harmonie avec l'environnement.
- ✓ Penser sa piscine comme un miroir d'eau reflétant la nature qui l'entoure.

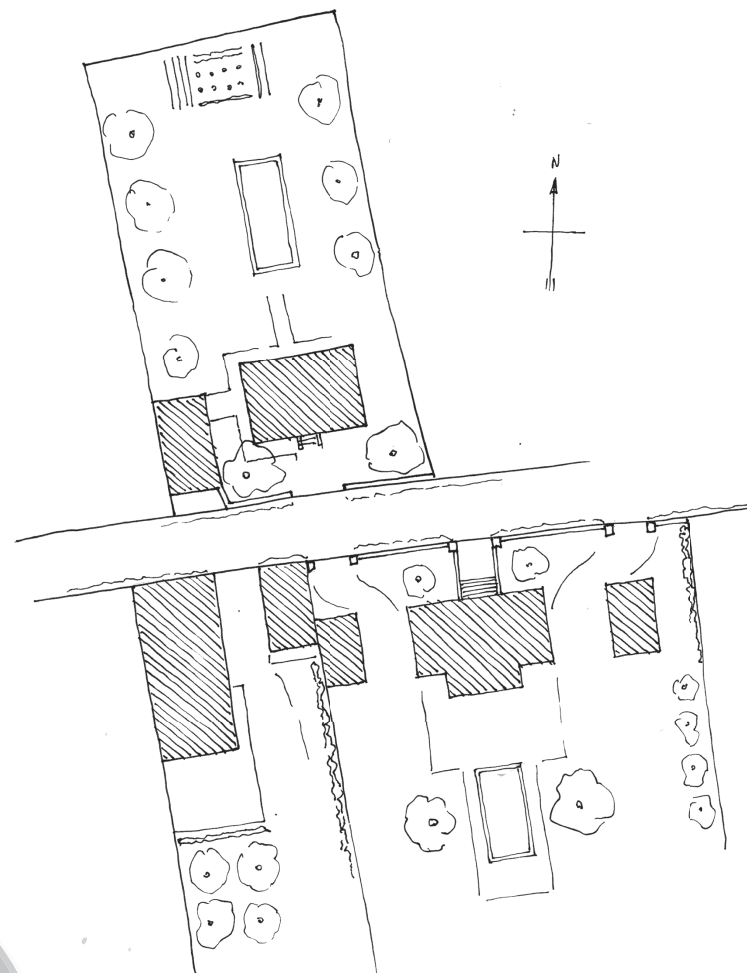
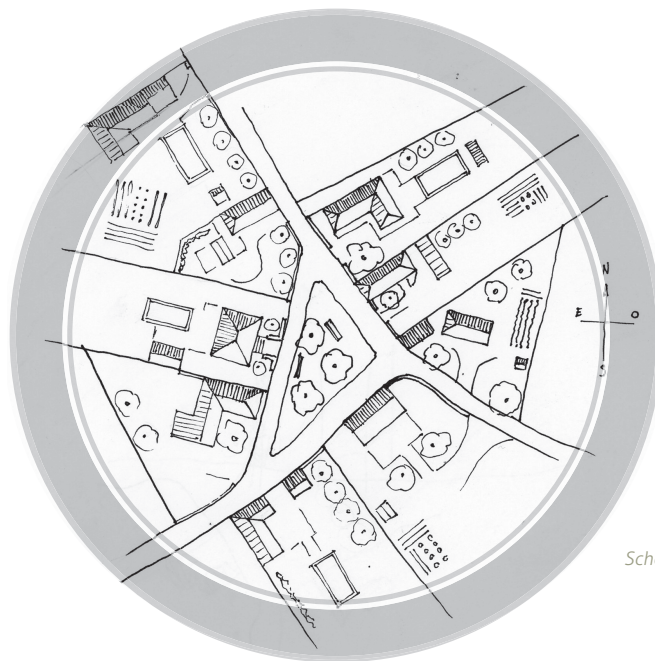


Schéma de principe d'organisation des espaces extérieurs en centre ancien

Schéma de principe d'organisation des espaces extérieurs en hameau



PRÉCONISATIONS POUR LES SPÉCIFICITÉS LOCALES

● Pour réaliser une piscine

- ✓ Implanter la piscine en fonction de la topographie du terrain et de l'ensoleillement.
- ✓ Privilégier des piscines enterrées ou semi-enterrées aux formes géométriques simples.
- ✓ Préférer une coloration de bassin aux tons sombres et d'aspect mat, s'intégrant dans l'harmonie du site.
- ✓ Penser à utiliser des matériaux comme la pierre ou un enduit au sable.
- ✓ **Pour les couvertures :**
Favoriser l'installation de bâches ou volets roulants dont la teinte sera la plus discrète possible pour se fondre dans l'environnement (ex : vert foncé)
- ✓ **Les locaux techniques :**
Privilégier d'accoler le pool-house à un bâtiment existant ou à un muret.
- ✓ Enduire ou teinter les murs dans le même ton que la maison ou le muret de clôture.
- ✗ Éviter de laisser à nu les piscines hors sol.
- ✗ Éviter le liner blanc ou bleu qui donne une eau d'un bleu peu naturel et qui impacte fortement le paysage



Un liner de teinte sombre provoque moins d'impact paysager qu'un liner clair.



Installer une clôture de protection aux lignes simples et peinte en vert permet une intégration harmonieuse avec l'environnement



Le pool-house est intégré au muret existant et l'enduit beige rosé s'insère parfaitement avec les matériaux environnants (dalle piscine, gravier).



PRÉCONISATIONS POUR LES SPÉCIFICITÉS LOCALES

● Pour intégrer une annexe

- ✓ Intégrer si possible les annexes à la composition de la clôture, de la maison principale et/ou sur l'une ou l'autre des limites séparatives de propriété, dans l'objectif d'une compacité maximum du bâti.
- ✓ Favoriser des volumes simples et de moindre importance que celui de l'habitation.
- ✓ Homogénéité des matériaux avec la maison.
- ✓ Enduire ou teindre les murs dans le même ton que la maison ou le muret de clôture.
- ✓ Penser à couvrir les annexes : toiture avec teinte et texture similaires ou toit végétalisé.

Végétaliser la toiture de l'abri de voiture permet d'intégrer la structure à l'environnement.



Peindre les menuiseries de l'abri de jardin dans les mêmes tons que les éléments environnants (végétation) permet d'intégrer l'abri dans le paysage.





PRÉCONISATIONS POUR OPTIMISER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES

○ Installer des panneaux solaires

Profiter de la toiture de l'annexe pour installer des panneaux solaires.

○ Réaliser des toitures végétalisées



RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Construire une habitation n'est jamais simple.
On peut avoir besoin de s'entourer de conseils :

○ De la part de services spécialisés pour des conseils gratuits et un accompagnement, comme :

- ✓ le CAUE du Tarn-et-Garonne (www.caue-mp.fr)
Tél : 05 63 03 80 88
- ✓ le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
Tél : 05 63 22 24 22
- ✓ le Service Patrimoine et Habitat du PETR Midi-Quercy
(Charte Paysagère, Diagnostic énergétique...)
Tél : 05 63 24 60 64

○ Au près d'architectes et paysagistes

- ✓ www.architectes.org

○ Au près d'artisans qualifiés

- ✓ www.geometier.s.fr (Outil géolocalisant les métiers
et secteurs d'activités en QRG A.)

○ Au près d'associations

01

PRESERVER

02

ADAPTER

03

PRÉCONISER

•
**JE CONSTRUIS
UN BÂTIMENT
AGRICOLE OU
ARTISANAL EN
QRGA**
•



PRÉCONISATIONS POUR INSÉRER UN BÂTIMENT DANS SON ENVIRONNEMENT

- ✓ Le bâti agricole est une composante essentielle du paysage et de la vie du territoire QRG. L'intégration de ce bâti doit être particulièrement soignée.
- ✓ Lorsqu'un bâtiment neuf doit être édifié sur une exploitation agricole, deux configurations sont possibles : une construction autonome ou une extension en continuité d'un bâtiment existant.
- ✓ Avant d'entreprendre la construction d'un nouveau bâtiment, il convient d'observer les éléments environnant.
- ✓ Connaître les règles d'urbanisme en vigueur pour pouvoir les respecter et construire son projet.
- ✓ Prendre le temps de regarder l'environnement proche et lointain de son bâtiment et de se poser au préalable différentes questions pour organiser son projet, limiter l'impact sur le paysage et anticiper les besoins futurs.
- ✓ Toujours avoir à l'esprit que sa maison fait partie du paysage et qu'elle participe à l'identité du territoire.
- ✓ Apprécier ce qui en fait la valeur dans le contexte où elle se trouve, comment on la découvre en arrivant : est-elle vue de loin, sous quelle face... ?
- ✓ Se demander vous quels effets auront ses choix sur le paysage et les relations avec les bâtiments voisins.
- ✓ Ne pas oublier qu'il n'existe pas de solution type qui puisse s'appliquer même pour une typologie donnée.
- ✓ Chaque projet est un projet à part entière et il doit être étudié en tant que tel ; pourtant certains principes permettent d'éviter les plus grosses erreurs.



LES QUESTIONS À SE POSER

Dans quelle zone du PLUi se trouve mon projet et quelle est la règle qui s'applique ?

Quelles seront les vues sur le bâtiment depuis l'extérieur ?

Quelle sera l'orientation du bâtiment (par rapport aux autres bâtiments, pour une protection des vents dominants...) ?

Quels effets auront mes choix sur le paysage et sur les relations avec les maisons voisines ?



PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES



A privilégier

- ✓ Implanter la construction en fonction de la topographie
- ✓ Choisir une parcelle de surface nécessaire et suffisante et bien situer le premier bâtiment pour permettre un développement ultérieur.
- ✓ Privilégier les volumes simples.
- ✓ Préférer les implantations sur un terrain plat ou adossé à un léger relief.
- ✓ Pour les projets de grande taille : privilégier une grande simplicité volumétrique et une implantation à l'écart de la ferme historique et éviter d'installer le bâtiment en ligne de crête.
- ✓ Soigner la forme et les percements des toitures.
- ✓ Utiliser la végétation environnante au mieux ; prolonger les haies existantes vers le bâtiment pour offrir une intégration au bâti dans le paysage.
- ✓ Tenir compte des lignes de force du paysage, des voies d'accès, du sens d'implantation des bâtiments existants à proximité des courbes de niveau du terrain naturel.

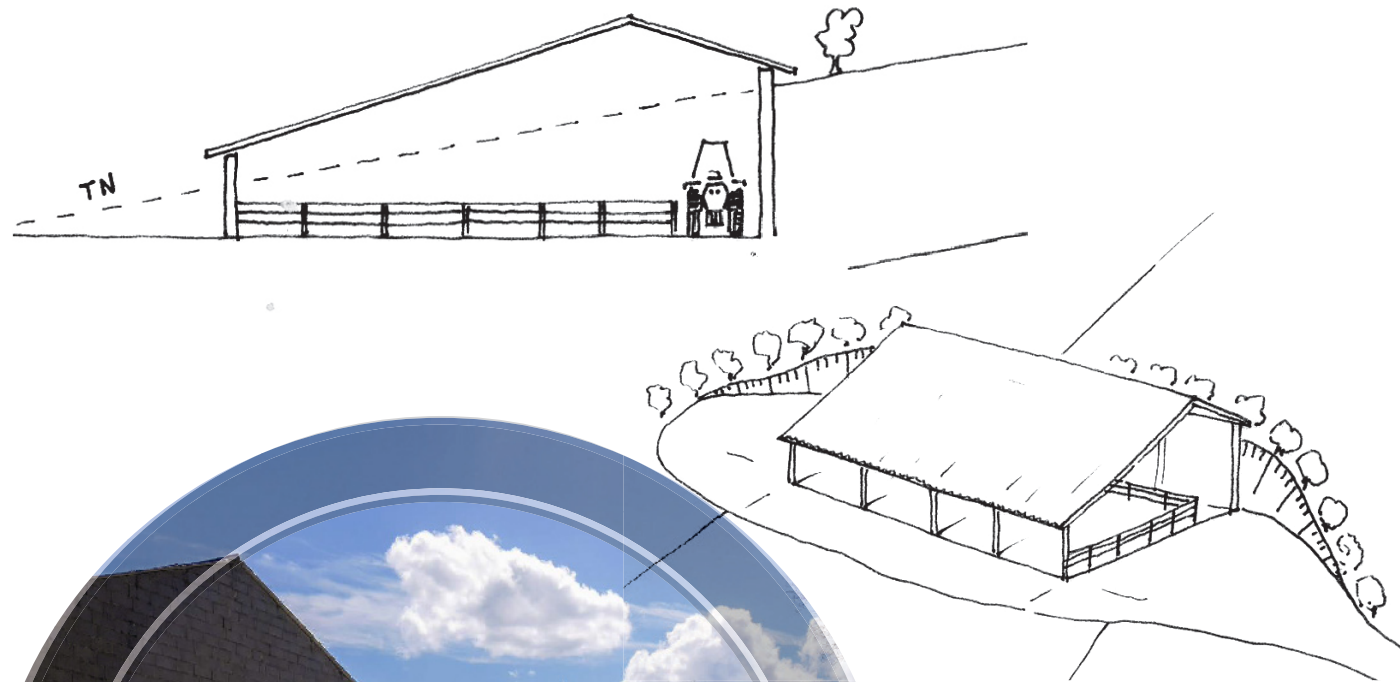




PRÉCONISATIONS POUR LES SPÉCIFICITÉS LOCALES

Implantation par rapport à la pente

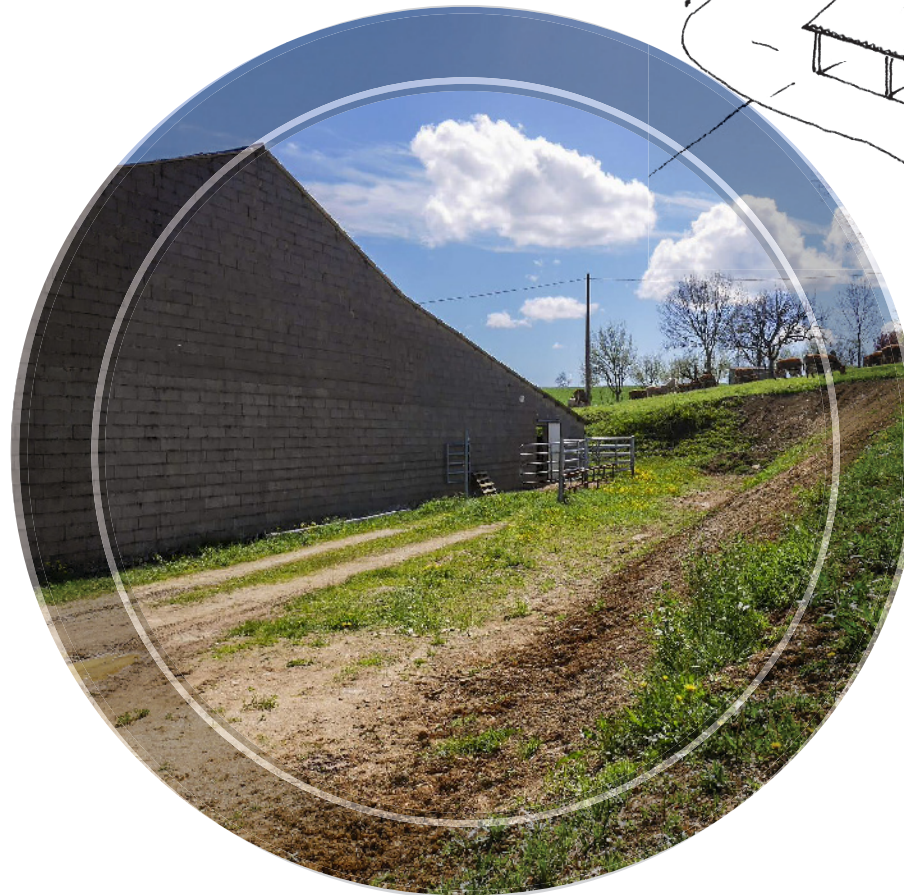
- ✓ Construire perpendiculairement à la ligne de pente pour éviter les remblais et déblais trop importants.
- ✓ Mettre à profit le dénivelé du terrain.
- ✓ L'implantation des bâtiments doit tenir compte de la pente du terrain, ce qui permet de réduire au minimum les déplacements de terre et les talus.
- ✓ Adapter la forme du bâtiment à la pente : niveau semi-enterré ou soubassement permettant de limiter les mouvements de terre.
- ✓ Préserver le profil du terrain naturel.



Implantation en périphérie d'un groupement bâti

(entrée de village ou hameau)

- ✓ Planter des bosquets sur la façade principale du bâtiment agricole pour casser visuellement la linéarité de celui-ci.
- ✗ Eviter d'implanter le bâtiment neuf au premier plan et perpendiculairement à la route.



Tirer parti du terrain pour implanter le bâtiment permet de mieux l'intégrer dans le paysage.



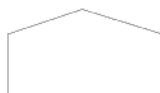
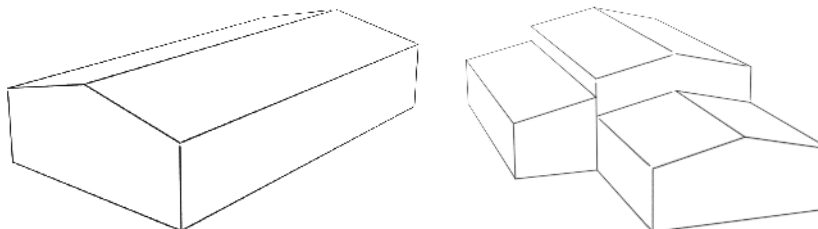
PRÉCONISATIONS POUR LES SPÉCIFICITÉS LOCALES

Des volumes simples et adaptés

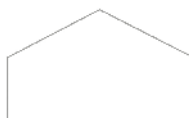
- ✓ Privilégier, pour les longs bâtiments, le fractionnement en plusieurs volumes afin de réduire l'effet de masse.

Les volumes pourront :

- avoir des hauteurs de faîtage différentes,
- être disposés en L ou en U, avec des lignes de faîtage perpendiculaires,
- être décalés par avancée ou retrait de façade autour d'une cours.



Le choix des pentes accentue le caractère «dynamique» ou l'effet «d'écrasement». Quel que soit le matériau utilisé, une pente de 15° minimum paraît nécessaire.



Une pente forte réduit l'effet «trapu» d'un bâtiment proche du cube.

Traitement des toitures

- ✓ Penser que les toitures peuvent être extrêmement perceptibles en vision lointaine.
- ✓ Soigner la forme des toitures.
- ✓ Privilégier une pente affirmée pour générer une forme dynamique.
- ✓ Favoriser une pente unique pour les bâtiments peu larges.
- ✓ Préférer une toiture à deux pans pour de grands bâtiments larges et les cassures de pans de toiture pour les bâtiments très larges.
- ✓ Veiller à ordonnancer les ouvertures sur les toits qui sont très visibles.
- ✗ Eviter de créer un effet de toiture «gruyère» en démultipliant les ouvertures de toit.



Essayer de valoriser votre entrée de site

- ✓ On peut la mettre en évidence par un arbre. (sans oublier l'espace nécessaire à la circulation des gros engins).
- ✓ Intégrer les chemins d'accès par de la végétation (haies...).
- ✓ Privilégier le stockage à l'arrière du bâtiment.





PRÉCONISATIONS POUR OPTIMISER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES

Installation de panneaux photovoltaïques

- ✓ Orienter la construction pour permettre l'installation de panneaux photovoltaïques.



RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Construire un bâtiment agricole ou artisanal n'est jamais simple.

On a souvent besoin de s'entourer de conseils :

De la part de services spécialisés pour des conseils gratuits et un accompagnement, comme :

- ✓ Le CAUE du Tarn-et-Garonne (www.caue-mp.fr)
Tél : 05 63 03 80 88
- ✓ Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
Tél : 05 63 22 24 22
- ✓ Le Service Patrimoine et Habitat du PETR Midi-Quercy
(Charte Paysagère, Diagnostic énergétique...)
Tél : 05 63 24 60 64

Auprès d'architectes

- ✓ www.architectes.org

Auprès d'artisans qualifiés

- ✓ www.geometier.s.fr
(Outil géolocalisant les métiers et secteurs d'activités en QRG.)

Auprès d'associations



LEXIQUE

Déblais : décombres enlevés sur un terrain (terre).

Remblais : matière rapportée pour combler un creux.

Soubassement : partie inférieure d'une construction, qui surélève celle-ci au niveau du sol.



LES QUESTIONS À SE POSER

Dans quelle zone du PLUi se trouve mon projet et quelle est la règle qui s'applique ?

Quelles seront les vues sur le bâtiment depuis l'extérieur ?

Quels sont les rapports avec le bâti ancien environnant ?

Quels effets auront mes choix sur le paysage et sur les relations avec les maisons voisines ?



PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES



A privilégier

- ✓ Respecter les caractéristiques des bâtiments voisins (les coloris des façades et des toitures...) afin que l'ensemble soit cohérent.
- ✓ Adapter les couleurs et les matériaux en fonction de la couleur dominante du contexte bâti ou végétal.
- ✓ Privilégier les matériaux neutres en aspect, teinte et brillance.
- ✓ Employer des couleurs sombres plutôt que des couleurs claires, afin de minimiser l'impact visuel.
- ✓ Traiter la toiture en cohérence avec l'environnement bâti.



A éviter

- ✗ Éviter les matériaux brillants et réfléchissants, ainsi que le blanc et les couleurs très claires ou vives.
- ✗ Éviter de laisser à nu les matériaux, tel que le parpaing.





PRÉCONISATIONS POUR LES SPÉCIFICITÉS LOCALES

Traiter les façades et la couverture

Utiliser, autant que possible, des matériaux de construction en référence au patrimoine de la région et essayer de choisir les matériaux en fonction des critères suivants : durabilité, aspect mat et qualité environnementale.

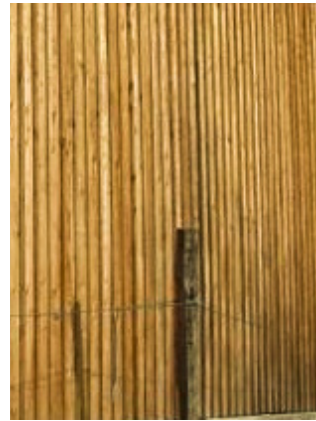
- ✓ Choisir des couleurs en relation avec l'environnement proche ou lointain (bâtis, sols, lumière, végétaux...).
- ✓ Privilégier en soubassement le bois empilé, le béton brut teinté (si finition soignée), la brique ou le parpaing soit enduits à la chaux, soit recouverts de bardage.
- ✓ Opter pour des teintes sombres : gris, gris-vert, gris-bleu, brun rouge...
- ✓ Privilégier des finitions mates qui permettent d'absorber la lumière.
- ✓ Préférer des matériaux comme le bois, le métal (bardage d'acier galvanisé ou laqué, poly-carbonate ou verre).
- ✓ Choisir une couleur unique pour chaque volume permet de minimiser l'impact visuel d'un bâtiment de grandes dimensions.

Pour la couverture :

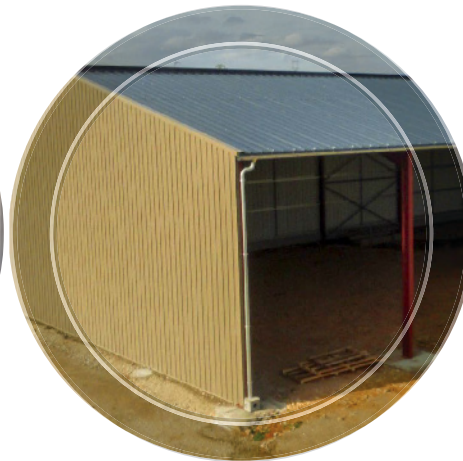
- ✓ Privilégier une couverture simple et dans les tons en harmonie avec l'environnement et les murs.
- ✓ Favoriser la pose de plaques de fibres-ciment colorées dans la masse ou en métal pré-laqué.



Echantillon
de couleurs bardage
et couverture



Le bois peut être posé de différentes manières (à l'horizontale, à la verticale, à claire-voie...). En bardage, privilégier l'utilisation de bois brut dans un choix d'essences imputrescibles (mélèze, châtaignier, chêne, douglas ou robinier...), ou traité classe 3 (traitement fongicide et insecticide).





PRÉCONISATIONS POUR OPTIMISER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES

Installation de panneaux photovoltaïques

- ✓ Les panneaux solaires doivent être implantés, de préférence, sur la totalité du pan de toiture



RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Construire n'est jamais simple.
On a souvent besoin de s'entourer de conseils :

De la part de services spécialisés pour des conseils gratuits et un accompagnement, comme :

- ✓ le CAUE du Tarn-et-Garonne (www.caue-mp.fr)
Tél : 05 63 03 80 88
- ✓ le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
Tél : 05 63 22 24 22
- ✓ le Service Patrimoine et Habitat du PETR Midi-Quercy
(Charte Paysagère, Diagnostic énergétique...)
Tél : 05 63 24 60 64

Auprès d'architectes

- ✓ www.architectes.org

Auprès d'artisans qualifiés

- ✓ www.geometier.s.fr (Outil géolocalisant les métiers et secteurs d'activités en QRGA.)

Auprès d'associations

CHARTRE PATRIMOINE ET PAYSAGES POUR DEMAIN DU PAYS MIDI-QUERCY

*matières
à
émotions*



Midi-Quercy

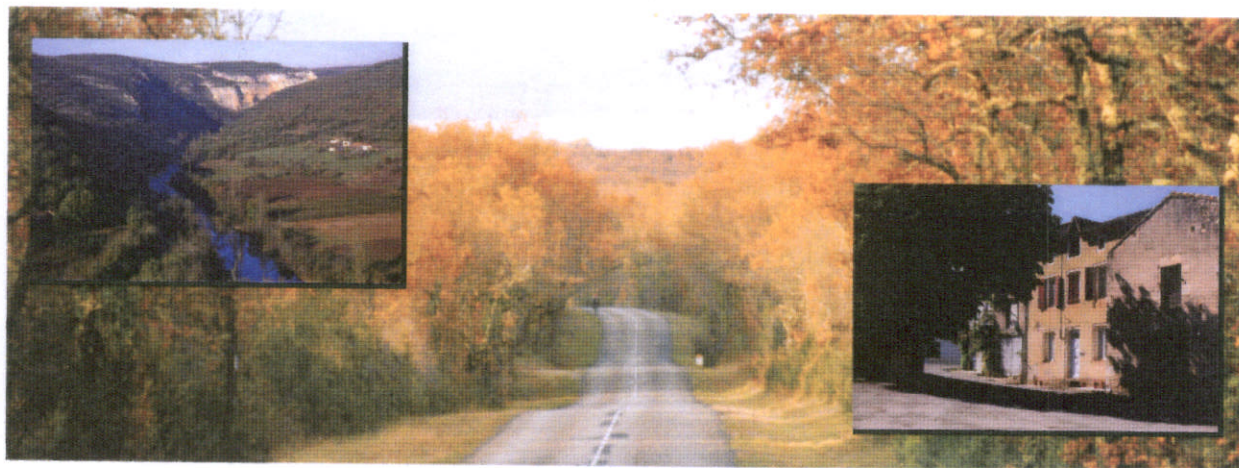
4.1 PLAN DE PAYSAGE PAYS

Juin 2004

URBANISME & ACOUSTIQUE
JP. HEGOBURU

PARCOURIR
J. BERTAÏNA
F. BADAROUX

REPERAGE
S. HOCHART
B. REDON
L. BOUTOT



• **Les actions transversales**

Ces 10 actions transversales, pièce maîtresse du Plan de Paysage Pays, vont permettre d'assurer cohérence et synergie entre les différents Plans de Paysage Terroir, au travers de la mise en œuvre des thèmes majeurs et stratégiques pour le Pays dans les années à venir, à savoir:

- 1) La valorisation de la **rivière Aveyron** et 2) **les autres cours d'eau** (point de vue, accès, ripisylve...) et des activités qui y sont liées (canoë, ballades à pied, à vélo, camping, etc.
- 3) La mise en synergie des projets d'**urbanisme** autour du nouveau **pôle urbain** à organiser et 4) des **formes urbaines médiévales** traditionnelles à mettre en valeur
- 5) La hiérarchisation des **liaisons** et des **modes de déplacement**
- 6) **itinéraires de découverte**, voie verte, circuits piétons et pistes cyclables
- 7) La coordination des actions sur les **espaces non bâtis** comme la préservation de certains **espaces naturels**, la création ou la mise en valeur des **parcs et jardins publics**, 8) l'anticipation de l'**évolution des paysages agricoles** etc...
- 9) L'**identification** du Pays "Midi Quercy" basée sur la prise de conscience de tous les acteurs de la qualité paysagère de ses sites **et de ses entrées** et sur leur capacité d'innovation pour agir sur son évolution qualitative pour la mise en place d'un 10) **plan de signalétique**

• Autour de l'eau

1. La valorisation paysagère de la rivière Aveyron

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU PAYS	EXEMPLES D'APPLICATION AU NIVEAU DES COMMUNES : DOCUMENTS D'URBANISME ET PROJETS D'AMENAGEMENT
Présentation du projet global autour de l'Aveyron au Conseil Général dans le cadre de son étude approfondie sur l'itinéraire « Vallée de l'Aveyron » : • Aménagement de la découverte de la vallée à vélo : dégagement, accès, circulation sécurisée • Développement des activités de découverte : cheminements, canoë, campings, etc. • Valorisation du patrimoine bâti et naturel de la vallée : protection de la ripisylve, parcs, belvédères, aménagement des façades et des accès à la rivière depuis les bourgs Coordination des réflexions menées par les communes dans le cadre de l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme : SCOT, PLU, carte communale, ZPPAUP	QUERCY CAUSSADAIS → Aménagement des points de vue panoramiques et des accès à l'Aveyron : Réalville, Cayrac → Protection des paysages fragiles : coteaux et talus de la rive droite de l'Aveyron QUERCY ROUERQUE ET GORGES DE L'AVEYRON → Aménagement paysager de la RD 958 et des sites situés le long de la vallée de l'Aveyron TERRASSES ET VALLEES ET QUERCY VERT → Préservation de l'urbanisation des rebords de talus et des coteaux stratégiques de la rive de l'Aveyron dans les documents d'urbanisme → aménagement des points de vue panoramiques et des accès depuis les bourgs → Protection de la ripisylve et des berges → Aménagement des cheminements piétons et vélos

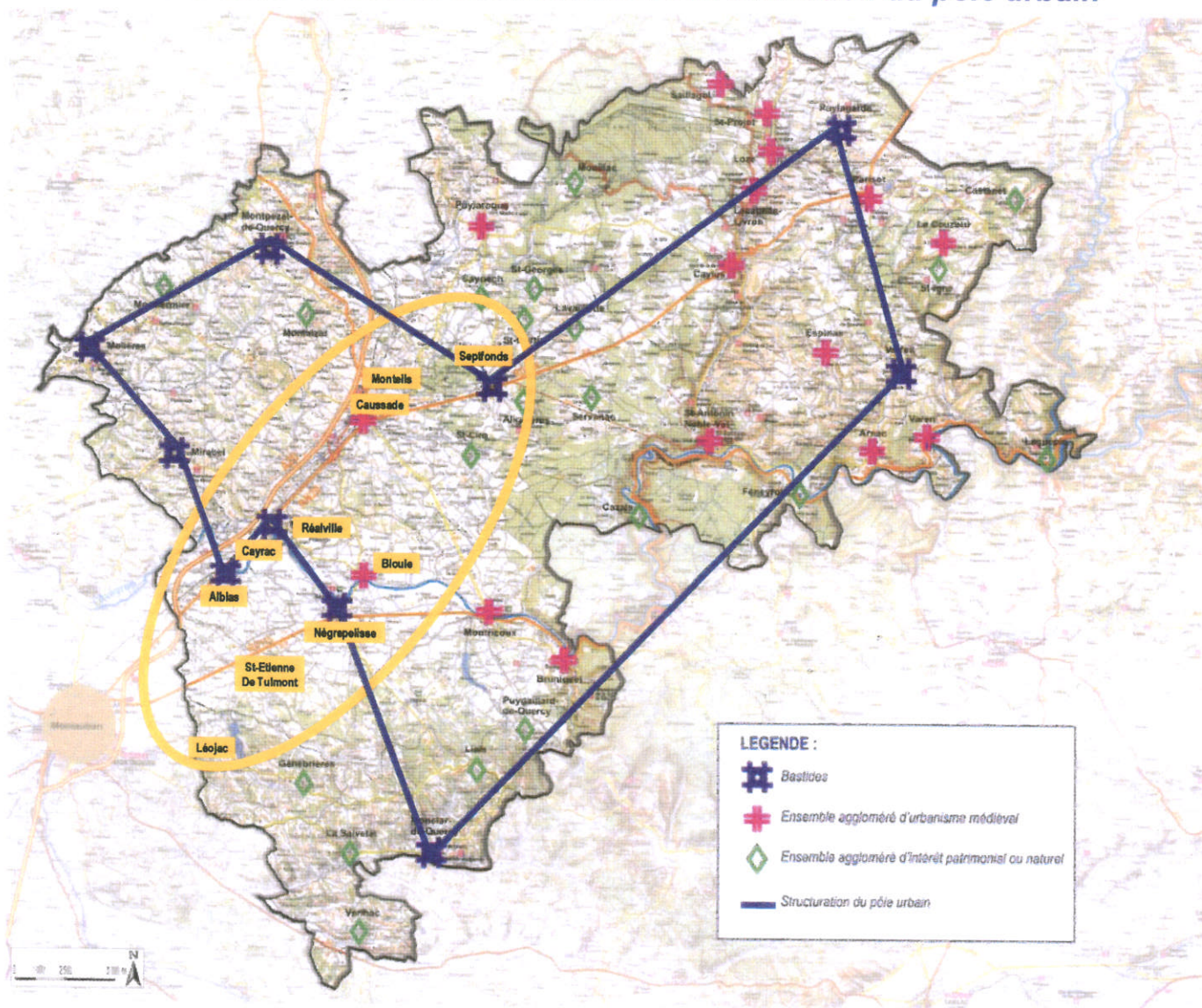
• **Carte de la valorisation de l'Aveyron et autres cours d'eau**



2. La valorisation paysagère des autres cours d'eau : Lère, Candé, Bonnette, Baye, Seye, Vère, Tescou et Tescounet

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU PAYS	EXEMPLES D'APPLICATION AU NIVEAU DES COMMUNES : DOCUMENTS D'URBANISME ET PROJETS D'AMENAGEMENT
• Coordination des réflexions menées par les communes dans le cadre de l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme : SCOT, PLU, carte communale, ZPPAUP • Coordination des actions menées par les Communautés de communes pour la protection, la découverte ou la valorisation paysagère des cours d'eau et de leurs berges	QUERCY CAUSSADAIS → Protection des paysages fragiles : coteaux et talus de la rive droite de l'Aveyron, de la Bonne Vieille, de la Lère → Sauvegarde et valorisation des vallées Lère/Candé et Lemboulas → Mise en valeur du petit patrimoine lié à l'eau : les moulins du ruisseau du Candé à Lapenche QUERCY ROUERGUE ET GORGES DE L'AVEYRON → Sauvegarde et valorisation de la vallée de la Bonnette → Valorisation écologique de la vallée de la Baye et affluents → Valorisation de la vallée de la Seye ? TERRASSES ET VALLEES ET QUERCY VERT → aménagement des points de vue et des accès → Protection de la ripisylve et des berges du Tescou et Tescounet

• **Carte de la mise en réseau des bastides et structuration du pôle urbain**



• L'architecture et l'urbanisme

3. La mise en réseau des Bastides et autres villages médiévaux

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU PAYS	EXEMPLES D'APPLICATION AU NIVEAU DES COMMUNES : DOCUMENTS D'URBANISME ET PROJETS D'AMENAGEMENT
Coordination des réflexions menées par les communes dans le cadre de l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme (SCOT, PLU, carte communale, ZPPAUP) et la mise en œuvre d'inventaire de ce patrimoine et de sa réhabilitation Mise en réseau des bourgs et villages médiévaux en lien avec la démarche de « Pays d'Art et d'Histoire » : • Faire partager la reconnaissance de cette forme urbaine médiévale et les savoir faire qui y sont liés: expositions et conférences (cible : habitants, touristes, artisans, architectes) • Elaborer des visites et circuits thématiques internes au Pays et avec d'autres Bastides du Tarn, de l'Aveyron et des autres départements du Sud Ouest (Lot et Garonne, Dordogne, Lot) • Mettre en place des formations spécifiques pour les artisans, entreprises et architectes locaux et montage de chantiers pilotes Création d'un centre de ressources sur les matériaux traditionnels et fragilisés du Pays Midi Quercy (la terre crue à Molières, la pierre à Caylus ?)	→ Actions localisées en lien avec les actions du pays sur les 10 ou 11 bastides du Pays et des autres villages patrimoniaux : - inventaire, revalorisation, mises en scène, - réhabilitation des bâtiments (politique de rénovation de la structure urbaine et des façades) et de requalification des espaces publics, - extension urbaine adaptée à ce contexte historique particulier, - mise en valeur des principales portes d'entrées. → Préservation des prés communaux, des prairies en pente, des vergers et des vignes servant de socle aux villages perchés

4. La structuration du Pôle urbain

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU PAYS	EXEMPLES D'APPLICATION AU NIVEAU DES COMMUNES : DOCUMENTS D'URBANISME ET PROJETS D'AMENAGEMENT
• Coordination des réflexions menées par les 10 communes du pôle urbain dans le cadre de l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme : SCOT, PLU, carte communale, ZPPAUP. • Coordination des grands projets d'urbanisme et de paysage menés par les deux Communautés de communes concernées en lien avec le reste du Pays : nouveau lycée, équipements et services connexes, espaces de loisirs. • Maîtrise et qualification des franges urbaines et des extensions de bourgs : nouvelles opérations de type « lotissement de haute qualité paysagère », continuité urbaine et paysagère, maintien de certains panoramas, recherche de mixité sociale Aménagement des principaux axes routiers (RN20, RD115, RD926, RD 64) en lien avec le schéma multifonctionnel de déplacements du Pays. • Diversification des modes de transport dans le pôle urbain : réseau de bus, intermodalité et liaisons aux gares SNCF, pistes cyclables, cheminements piétons en lien avec le schéma multifonctionnel de déplacements du Pays, ...	QUERCY CAUSSADAIS → Préservation de quelques zones inconstructibles dans les documents d'urbanisme des communes du pôle urbain pour permettre la pérennité de l'activité agricole et la protection des milieux humides et de certains paysages fragiles comme les coteaux, talus et crêtes → Aménagements urbains et paysagers organisés et hiérarchisés depuis les 5 communes du pôle urbain (Réalville, Cayrac, Caussade, Monteils, Septfonds), puis les 7 bourgs et villages sous pression urbaine (St Vincent, d'Autéjac, Mirabel, Auty, Montalzat, Lapenche, Cayriech, St Cirq) enfin les 7 autres villages qui doivent conserver leur identité rurale ou de portes d'entrées qualitative du Pays (Molières, Montpezat de Quercy, Puylarroque et Lavaurette, St Gorges, Labastide de Penne, Montfermier) QUERCY ROUERGUE ET GORGES DE L'AVEYRON → Aménagements urbains et paysagers du « pôle d'équilibre » constitué par les bourgs de Castanet, Parisot, Puylagarde, Verfeil, Mouillac, Espinas → Aménagements paysagers de tous les hameaux de la Communauté et en particulier : St Igne, le Cuzoul, Servanac, Saillagol, Duges, Cambayrac TERRASSES ET VALLEES ET QUERCY VERT → Maintien de la qualité de la trame urbaine des bourgs : règles d'implantation du bâti, continuité des formes urbaines en rues, quartiers et non pas lotissements fermés → Aménagements urbains hiérarchisés en fonction du type de pression urbaine foncière

• Les liaisons et les déplacements

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU PAYS	EXEMPLES D'APPLICATION AU NIVEAU DES COMMUNES : DOCUMENTS D'URBANISME ET PROJETS D'AMENAGEMENT
---------------------------------	---

5. La mise en place d'un schéma multifonctionnel des chemins piétons et pistes cyclables

Mise en place d'un schéma multifonctionnel des transports propice au partage équilibré et sécurisé des voies entre les différents modes de déplacement, en étroite relation avec le Conseil Général (itinéraire vélo autour de l'Aveyron), l'Etat (réaménagement de la RN20) et les communes (documents d'urbanisme). • Liaisons urbaines, péri-urbaines et rurales, • Développement des déplacements doux, • Gestion des transports en commun et de l'utilisation de la voiture, • Aménagement des abords des gares : stationnement, liaisons aux bourgs...	Mise en place de boucles reliant ce schéma global de liaisons piétonnes et cyclables du Pays avec les liaisons et les espaces stratégiques au niveau des Communautés de communes et communes : → Entrées et traverses de bourgs, → Itinéraires de découverte → Sentiers de randonnées → Aménagements d'espaces publics → Valorisation du petit patrimoine etc.
--	---

6. La qualification des itinéraires de découverte

• Lancement de l'aménagement du GR pays et coordination des GR et PR existants ou à aménager dans le cadre des communautés de communes • Coordination de l'aménagement des principaux axes routiers d'accès au Pays • Coordination avec le futur Plan de signalétique du Pays	QUERCY CAUSSADAIS → Protection des paysages des routes de crêtes : RD64, RD20 QUERCY ROERGUE ET GORGES DE L'AVEYRON → Projet de valorisation de l'axe RD 958 → Désenclavement de l'espace central entre Bonnette et Seye TERRASSES ET VALLEES ET QUERCY VERT → Protection des paysages des routes de crêtes : RD8, RD 70
---	---

- **Les espaces non bâtis, naturels et agricoles**

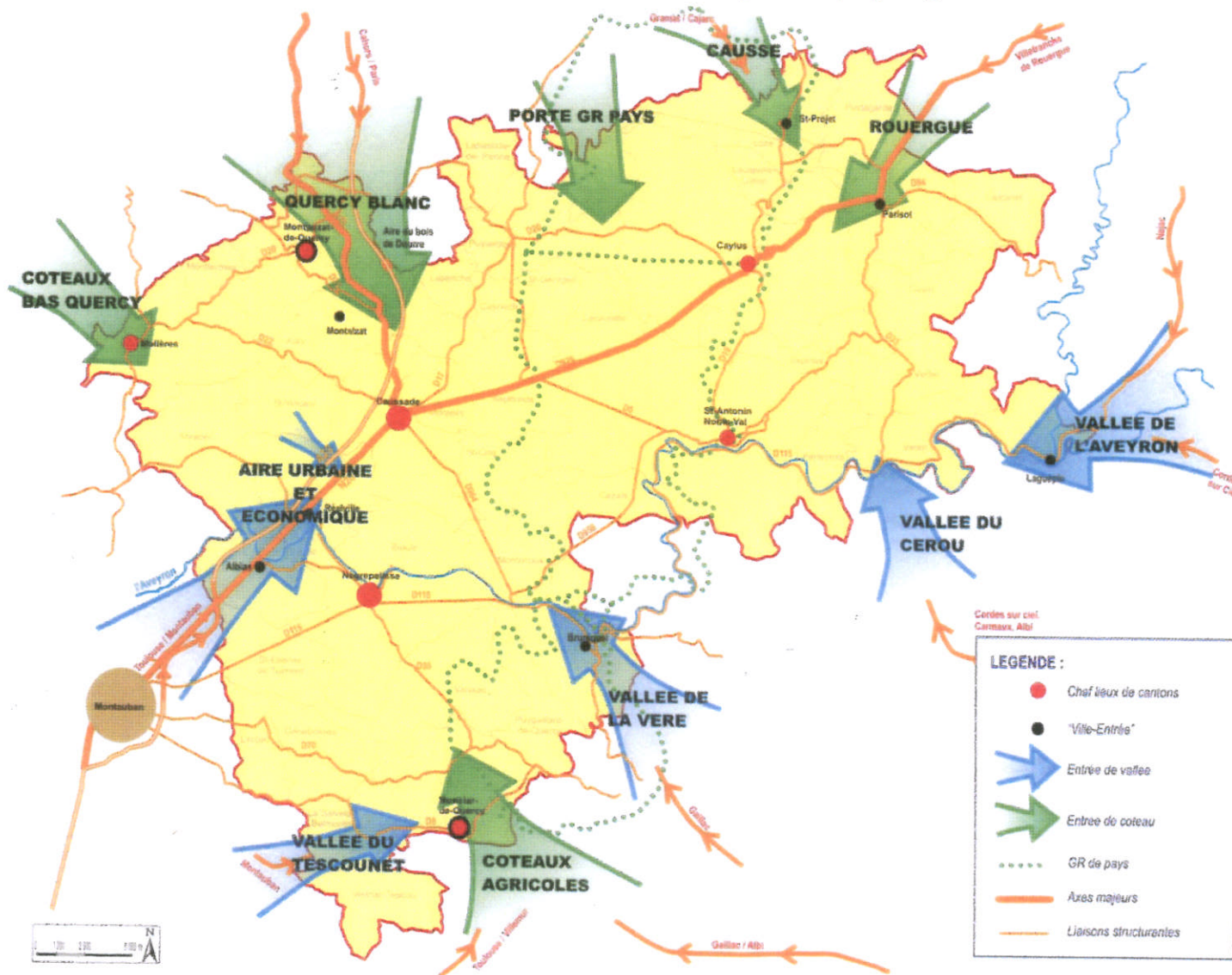
7. La mise en réseau des espaces naturels, parcs et jardins

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU PAYS	EXEMPLES D'APPLICATION AU NIVEAU DES COMMUNES : DOCUMENTS D'URBANISME ET PROJETS D'AMENAGEMENT
• Lancement et coordination des aménagements des espaces ENS (Espaces Naturels Sensibles) au niveau du Pays et des parcs, jardins et espaces de loisirs réalisés par les communautés de communes • Mise en réseau des aménagements réalisés - faire connaître les spécificités de chaque espace, parc ou jardin par des expositions itinérantes et des conférences (cible : habitants, touristes, professionnels) - élaborer des visites et circuits thématiques - mettre en place des formations locales spécifiques pour les pépiniéristes, les paysagistes et autres maîtres d'œuvre	QUERCY CAUSSADAIS Valoriser les essences anciennes en associant chaque village à une essence locale comme par exemple la vigne et les pêchers à Montpezat, les fruits et les rpunes à Molières et Mirabel, la vigne et les fruits à Puylarroque, le crocus à Cayrac : vergers conservatoires, espaces publics etc. QUERCY ROUERGUE ET GORGES DE L'AVEYRON Les jardins à St Antonin TERRASSES ET VALLEES ET QUERCY VERT Les parcs de Bruniquel et Albias

8. La veille stratégique de l'évolution des paysages agricoles

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU PAYS	EXEMPLES D'APPLICATION AU NIVEAU DES COMMUNES : DOCUMENTS D'URBANISME ET PROJETS D'AMENAGEMENT
Mise en place d'un « observatoire des espaces naturels et agricoles » pour : • Le suivi des transactions et des documents d'urbanisme • Le maintien de la diversité des pratiques agricoles spécifique au Pays • La préservation biologique de certaines espèces de la faune et de la flore, • La valorisation de certains « espaces ouverts » stratégiques face au développement de l'urbanisation	QUERCY CAUSSADAIS → Détermination de zones inconstructibles dans les documents d'urbanisme des 5 communes du pôle urbain pour permettre la pérennité de l'activité agricole et la protection des milieux humides → Promotion du maillage végétal (haies) et des murets de pierre sèche principalement autour de St Cirq, Septfonds, Puylarroque, Cayriech, Lavaurette → Aménagement paysager des lacs collinaires des coteaux du Bas Quercy QUERCY ROUERGUE ET GORGES DE L'AVEYRON → Valorisation écologique de la vallée de la Baye et affluents → Promotion du maillage végétal (haies) et des murets de pierre sèche TERRASSES ET VALLEES ET QUERCY VERT → Détermination de zones inconstructibles dans les documents d'urbanisme des communes (PLU, SCOT) en fonction de la valeur agronomique principalement sur les 5 communes du pôle urbain (Albias, Négrepelisse, Bioule, St etiennede Tulmont et Léojac) → Promotion du maillage végétal (haies) et des murets de pierre sèche → Préservation de l'urbanisation des rebords de talus et des coteaux stratégiques de la rive de l'Aveyron dans les documents d'urbanisme

• **Carte des entrées du Pays et valorisation de la qualité paysagère**



• L'identification du Pays

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU PAYS	EXEMPLES D'APPLICATION AU NIVEAU DES COMMUNES :
---------------------------------	---

9. La reconnaissance et la valorisation des entrées du Pays

Valorisation de l'identité du Pays Midi Quercy au niveau des entrées du Pays: • Préservation et valorisation de la qualité paysagère spécifique des patrimoines naturels et culturels de chaque site et village • Mise en place d'un cahier des charges commun pour l'aménagement et la mise en place de services à la population (commerces, information etc.) • Lien et échange avec les territoires limitrophes	Mise en place d'aménagements urbains, paysagers et de services en lien avec le cahier des charges du Pays entrées et traverses de bourgs, → Itinéraires de découverte → Sentiers de randonnées → Aménagements d'espaces publics → Valorisation du petit patrimoine → Maintien de commerces ou lieux d'information etc...
---	---

10. La mise en place d'un plan signalétique à l'échelle du Pays

Lancement d'une réflexion globale puis d'une charte graphique pour une signalisation cohérente et coordonnée des éléments remarquables du Pays du paysage, de l'environnement, de l'architecture et de l'urbanisme, en étroite relation avec les partenaires concernés : Conseil Général, Etat, acteurs économiques...	Actions localisées en lien avec le Plan du Pays pour la valorisation des éléments remarquables → Inventaire, revalorisation, mises en scène → Réhabilitation des bâtiments et de requalification des espaces publics, commerces, services → Mise en valeur des principales entrées.
---	--

CHARTRE PATRIMOINE ET PAYSAGES POUR DEMAIN DU PAYS MIDI-QUERCY

*matières
à
émotions*

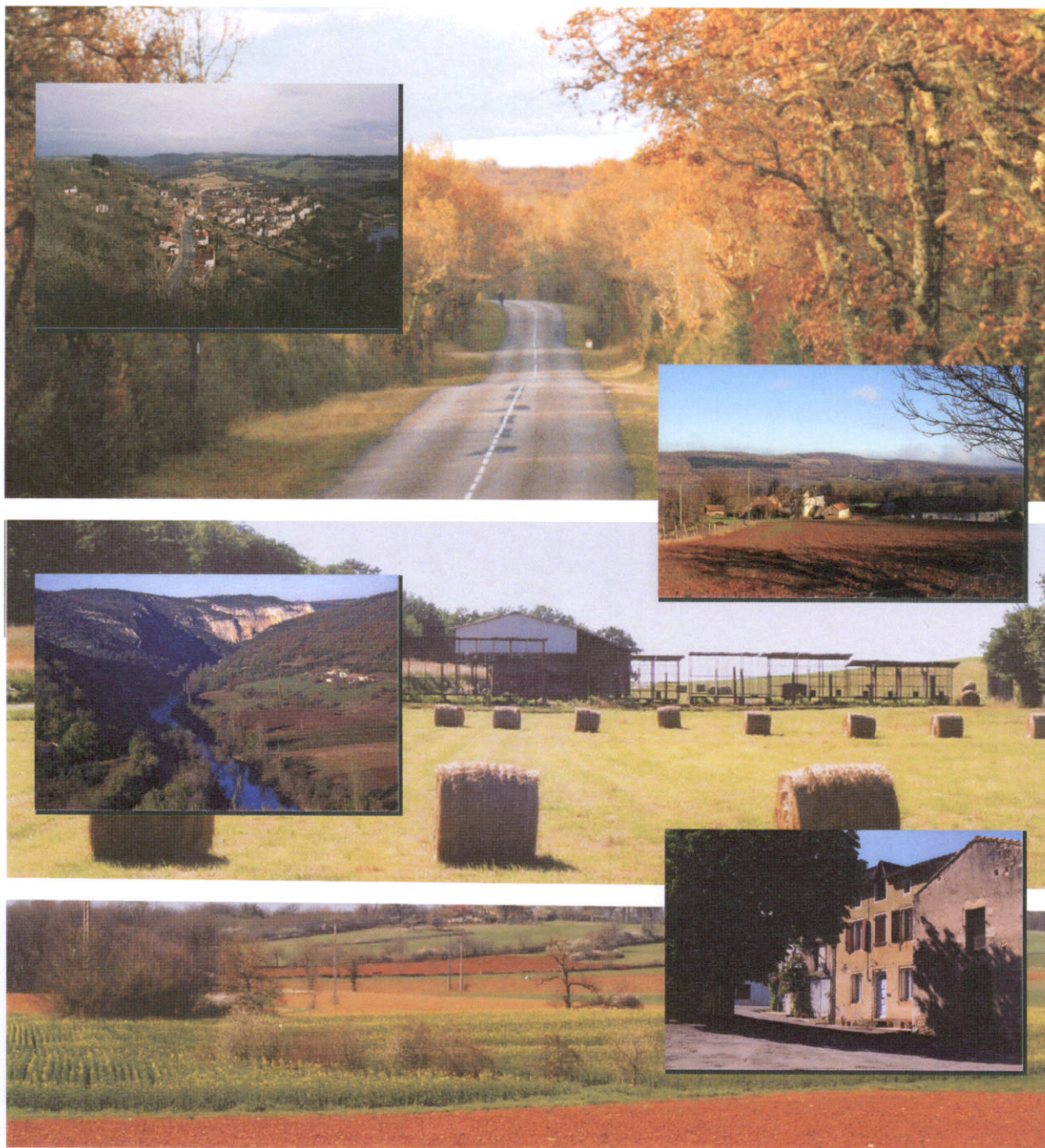
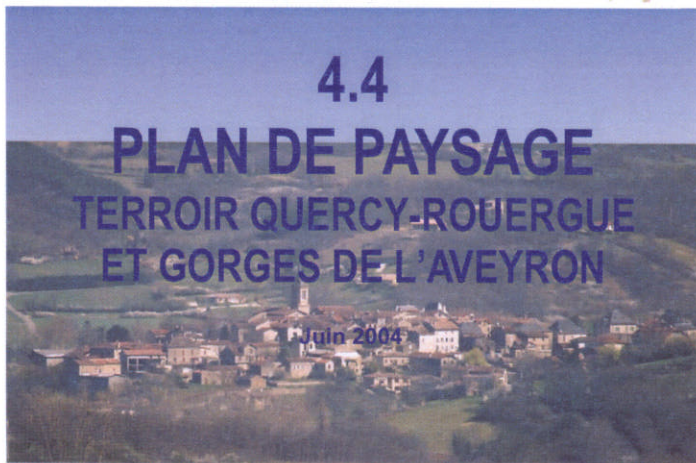


Midi-Quercy

4.4

PLAN DE PAYSAGE TERROIR QUERCY-ROUERGUE ET GORGES DE L'AVEYRON

juin 2004



URBANISME & ACOUSTIQUE
JP. HGOBURU

PARCOURIR
J. BERTAÏNA
F. BADAROUX

REPERAGE
S. HOCHART
B. REDON
L. BOUTOT

• **SOMMAIRE**

1 ■ INTRODUCTION-----5

- La Charte Patrimoine et Paysages pour Demain-----7
- Le Plan Paysage du Terroir Quercy Rouergue et Gorges
de l'Aveyron -----8
- Le terroir du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron----- 11

2 ■ ENJEUX-----15

- Enjeux stratégiques pour l'urbanisme et l'aménagement du
territoire----- 17
- Enjeux pour la découverte visuelle----- 19
- Enjeux pour le patrimoine culturel et les éléments remarquables
non protégés -----23
- Enjeux pour les éléments remarquables du patrimoine naturel
protégé et non protégé ----- 27
- Enjeux pour l'agriculture et le paysage----- 28
- Synthèse des enjeux ----- 31

3 ■ PROJET DE PAYSAGE----- 33

- Les objectifs-----35
- Stratégie-----36

4 ■ LE PLAN D'ACTIONS ----- 39

- Actions en cours -----41
- Propositions d'actions complémentaires Plan de paysage -----43

5 ■ OUTILS POUR L'ACTION ----- 47

- Les palettes végétales préconisées sur le terroir Quercy Rouergue et
Gorges de l'Aveyron -----49

1

INTRODUCTION

• **La Charte Patrimoine et Paysages pour Demain**

La vaste mobilisation des élus et la démarche partenariale qui ont conduit à l'élaboration de la Charte Patrimoine et Paysages pour Demain et aux Plans de paysage ont été initiés par le Pays Midi Quercy en associant les élus, les membres du Conseil de Développement et les partenaires locaux. Questionnaire à la population, groupes de réflexion thématiques, ateliers de travail, réunions locales, visites de terrain, circuits en bus à travers le Pays ont permis une prise de conscience réellement partagée des ressources et des enjeux dans les diverses communes du Pays, même éloignées les unes des autres.

Cette démarche a abouti à 3 **documents de référence** :

- le diagnostic partagé
- les enjeux et la stratégie
- la charte contractuelle

Elle a permis la mise en place d'une réelle « **boîte à outils** » à disposition des élus et partenaires locaux comprenant :

- un cahier de fiches de recommandations transversales à engager par le Pays pour faire connaître et faire vivre la charte par tous les élus, les partenaires, les acteurs de la vie locale, les habitants
- un cahier de fiches de recommandations thématiques qui constitue la référence commune du mode d'application de la charte pour l'ensemble des élus et partenaires associés à cette charte.

La Charte Patrimoine et Paysages pour Demain est, enfin, déclinée dans les Plans de Paysage :

- le plan de paysage du Pays, détaillé dans le document 4.1
- les plans de paysage des terroirs, détaillés dans les documents 4.2 à 4.4 : **le présent document 4.4, concerne le plan de paysage terroir Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron.**

La notion de « Terroir » est une simple question de terminologie recoupant à la fois unités paysagères et limites administratives. En fait, les trois terroirs identifiés correspondent aux territoires délimités par chaque structure intercommunale (à l'exception du regroupement de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallée de l'Aveyron avec la Communauté de Communes du Quercy Vert).

• **Le Plan de Paysage du Terroir Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron**

Le Projet de Paysage du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron propose un plan d'action spécifique au terroir, à mettre en œuvre pour les dix ans à venir.

▪ **Les objectifs de la Charte Patrimoine et Paysages pour Demain :**

- Après le rappel des enjeux stratégiques au niveau du Pays pour faire face aux dynamiques d'évolution du territoire, ils redonnent le cadre de toutes les actions de la charte, à savoir
 1. développer la qualité globale au niveau du territoire du Pays Midi Quercy et sa capacité d'accueil et d'attractivité, conformément à la charte de développement durable du Pays.
 2. valoriser son patrimoine naturel et culturel en s'appuyant sur sa diversité environnementale, la diversité des paysages, des matériaux et des savoir faire
 3. structurer un niveau d'excellence dans la mise en œuvre des actions par la mise en place d'une labellisation des projets initiés dans le cadre de la charte Patrimoine et Paysages de Demain.
 4. s'impliquer dans une démarche d'évaluation permanente pour rendre les acteurs du territoire de plus en plus compétents en matière de Paysage et Patrimoine

▪ **Les projets pilotes :**

- Ils constituent les premiers projets expérimentant la mise en œuvre de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain. Ces projets pilotes répondent à un cahier des charges commun et constituent le laboratoire expérimental de la mise en œuvre de la charte dont il faudra tirer les enseignements pour les autres projets et actions (critères de labellisation).

▪ **Les actions transversales :**

- Le Pays Midi Quercy assurera le lancement, la coordination des actions de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain et en particulier les 10 actions transversales ainsi que leur évaluation.
- Le Terroir du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron assurera la déclinaison locale de ces 10 actions transversales qui seront complétées, renforcées par le **plan d'action spécifique au terroir**.

Le Terroir du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron assurera également la traduction réglementaire des recommandations et des actions de la charte Patrimoine et Paysage pour Demain dans les documents d'urbanisme communaux (Carte Communale, Plan Local d'Urbanisme, ZPPAUP) et intercommunaux (Schéma de Cohérence Territoriale) de son territoire.

▪ Le plan de Paysage

Le plan de paysage permet de cibler les recommandations et les axes stratégiques de la Charte Patrimoine et Paysages pour Demain sur les enjeux spécifiques et les sites prioritaires du Quercy Caussadais.

Il constitue le cadre d'un programme d'action pluri-annuel. Dans ce document, on pourra trouver :

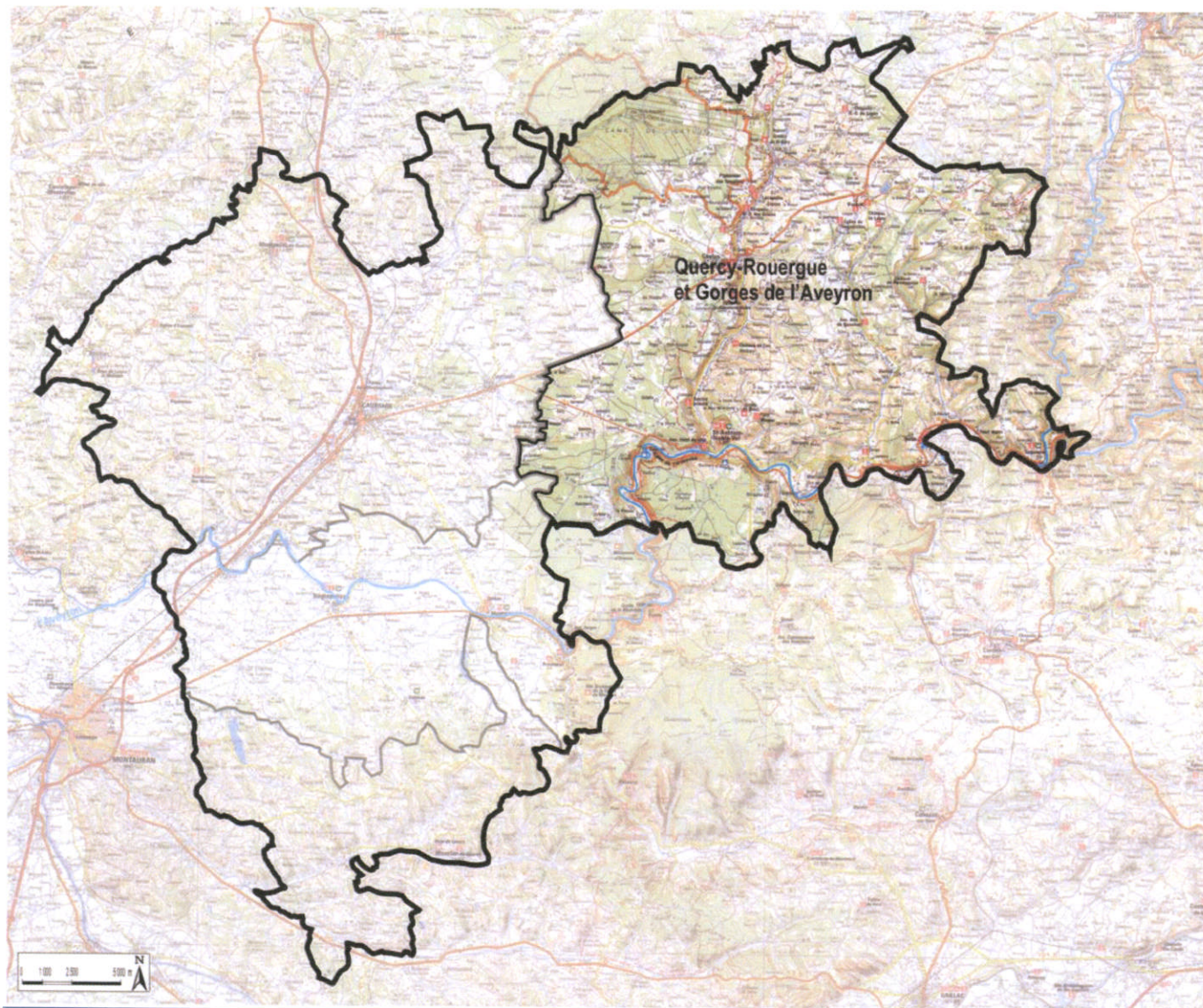
les enjeux sur le territoire. Ce chapitre rappelle à quels défis la Charte devra faire face, accompagnés des grandes orientations pour y répondre,

le projet de Paysage. Il synthétise ces grandes orientations en objectifs et stratégie. Il forme la référence, le fil conducteur qui guidera les choix au long des années et au travers des modifications successives,

le plan d'actions. Il rappelle les actions déjà lancées et prévues. Il propose des actions complémentaires (en terme de territoire et en terme de thématiques d'actions, afin que le programme d'actions de la charte couvre l'ensemble des enjeux).

Ces matériaux permettront aux acteurs locaux d'élaborer un **programme d'actions pluri-annuel**.

- **Carte du Terroir dans le Pays Midi Quercy**



• Le terroir du Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron

▪ Présentation

Le terroir du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron compte :

- Les communes suivantes :

. Castanet,	. Caylus,
. Cazals,	. Espinas,
. Féneyrols,	. Ginals,
. Lacapelle-Livron,	. Laguëpie,
. Loze,	. Mouillac,
. Parisot,	. Puylagarde,
. Saint-Antonin-Noble-Val,	. Saint-Projet,
. Varen,	. Verfeil,

- Soit **16 communes** sur les 49 communes du Pays.
- En nombre d'habitants : **7 350 habitants**, qui représentent 18 % de la population du Pays (près de 40 000 habitants) pour 40 % de sa surface (**45 940 hectares** pour 118 875 hectares).
- Et, en densité : 16 hab/km².

La population du terroir de Quercy Rouergue a tendance à augmenter au centre et à diminuer sur les franges est et sud, soit pour des raisons d'enclavement (frange est du département) soit pour des raisons de pertes d'emplois industriels.

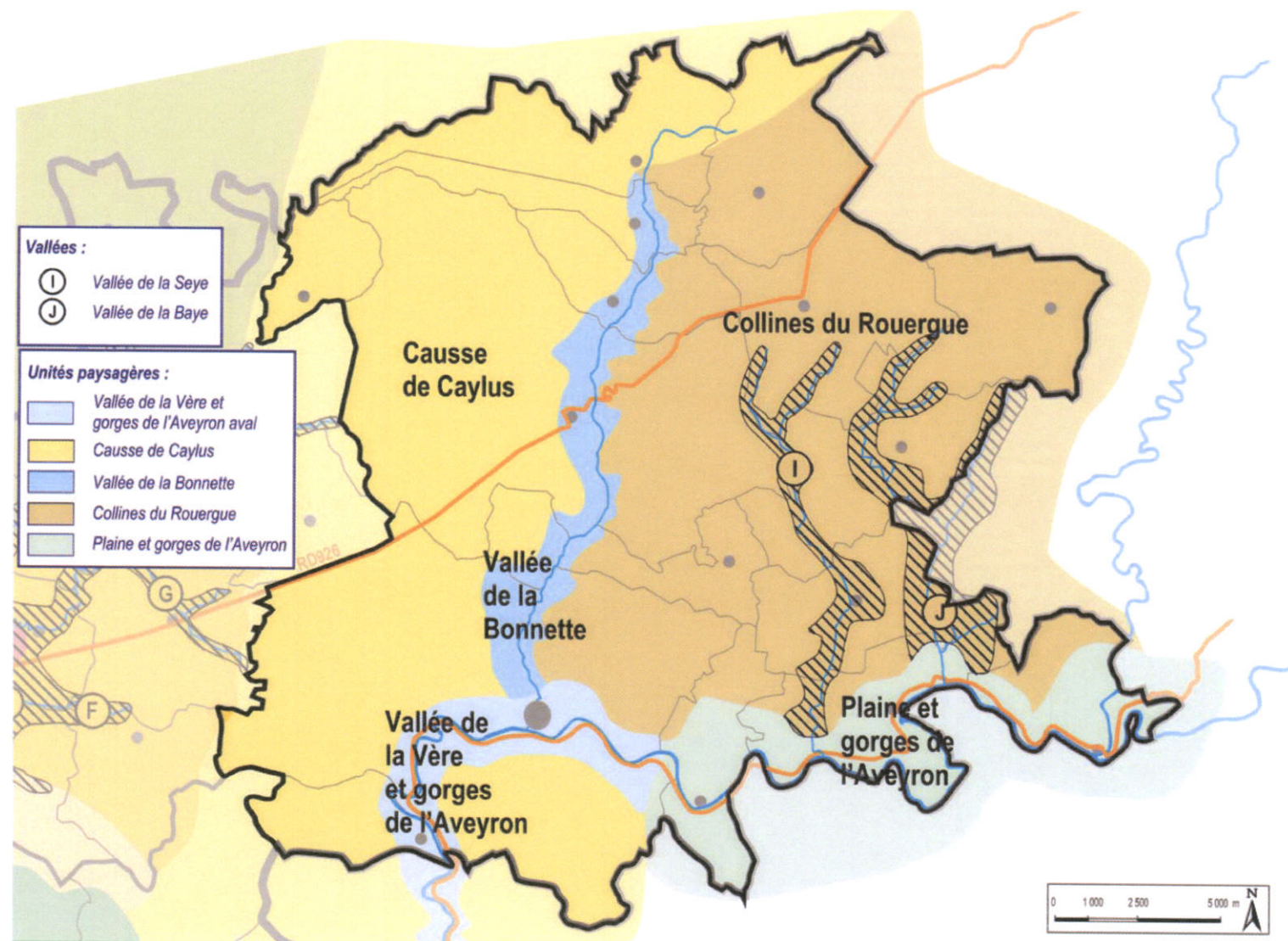
Ces deux facteurs de diminution de population masquent une augmentation légère du nombre d'habitants dans les autres communes essentiellement situées sur l'axe de la Bonnette.

En effet le recensement global du terroir montre une diminution globale de la population entre les deux recensements de 1990 (7451 habitants) et 1999 (7 351 habitants).

Les fondements et les particularités du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron :

- Le Quercy Rouergue présente une grande variété des sols et sous-sols qui elle-même a produit une diversité des milieux naturels, des modes de faire-valoir agricoles, des urbanisations, et donc une multitude de paysages.
- Cette multitude de paysages est toutefois unifiée par le réseau hydraulique, la trame végétale homogène et les matériaux de construction, qui parsèment et parcourent le terroir.
- En effet l'adaptation permanente des habitants aux contraintes et potentialités locales a produit une très grande richesse patrimoniale : le Quercy Rouergue compte de nombreux bastides, monuments, édifices religieux, des pigeonniers, des moulins, des murs, des calvaires, etc... tous utilisant le matériau local : la pierre.

• **Carte des unités paysagères du Quercy Rouergue**



- Le réseau hydrique unifie le territoire dans une direction commune, la rivière Aveyron ; mais aussi inscrit dans l'espace des limites à quatre unités paysagères :

. 2 principales unités de coteaux et plateaux :

1- Le Causse de Caylus (y compris Causse d'Anglars),

2- Les Collines du Rouergue.

. 2 principales unités de vallées :

3 – La vallée de l'Aveyron, sous forme de deux sous-unités (Plaine et gorges de l'Aveyron, et Vallée de la Vère et Gorges de l'Aveyron),

4 – La vallée de la Bonnette.

- Ces quatre unités forment l'identité du Quercy Rouergue, identité paysagère à l'interface avec les départements voisins du Lot, Aveyron, Tarn, qui se prolongent en elle.
- L'occupation des sols est dominée par l'agriculture et la forêt. Les urbanisations ponctuent régulièrement les espaces. Elles sont reliées entre elles par un réseau routier dense.

▪ Analyse des paysages

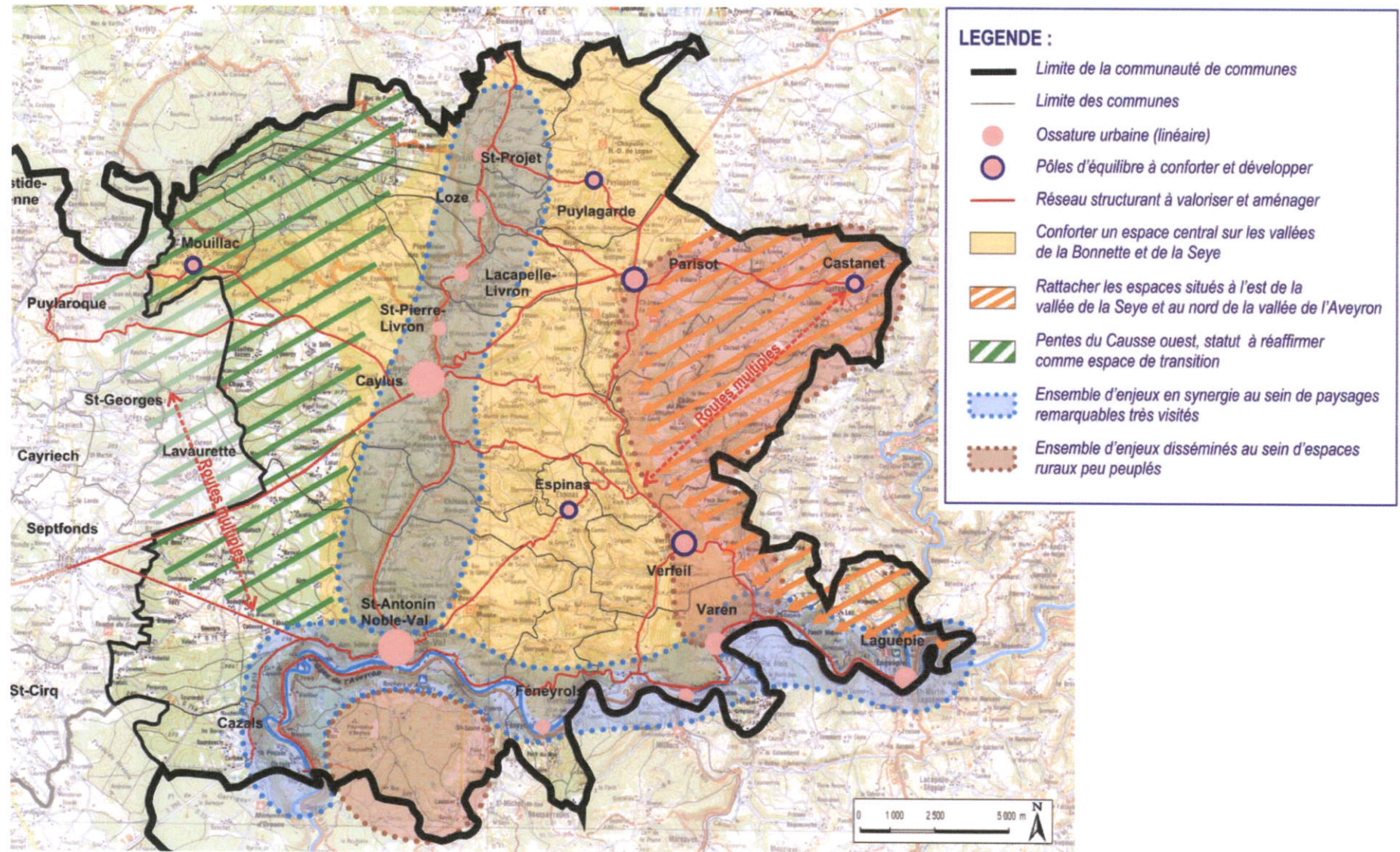
L'action sur le paysage tiens compte de leurs potentiels :

- nombre d'éléments différents dans un même site et du nombre d'articulations entre eux (exemple : une ferme avec des arbres au centre de pièces agricoles cernées par des haies laissant apercevoir un hameau au second plan et la route qui les relie...),
- plus rarement d'un élément du vocabulaire qui domine largement et par cette domination même impose une nouvelle organisation de l'espace (exemple : falaises des gorges de l'Aveyron).

2

ENJEUX

• **Carte des enjeux stratégiques pour l'urbanisme et l'aménagement du territoire**



• Enjeux stratégiques pour l'urbanisme et l'aménagement du territoire

▪ Dynamiser le développement de l'Est du territoire "Un Pays où bien vivre et mieux travailler"

- Renverser la tendance au dépeuplement et à la déprise, par une dynamique solidaire au niveau du Pays.
- Actions emblématiques :
 - . Reconquête paysagère
 - . Valorisation des Portes d'entrées touristiques,
 - . Valorisation identitaire des bourgs,
 - . Accompagnement des mutations de l'agriculture dans le respect des milieux.

▪ Conforter une ossature urbaine linéaire constituée par :

- (le long de la Bonnette) St-Antonin / Caylus / Lacapelle-Livron / Loze / St-Projet.
- (le long de l'Aveyron) St-Antonin / Féneyrols / Varen / Laguëpie.

▪ Conforter des pôles d'équilibre maillant le terroir :

Bassin de la Seye :

- Verfeil
- Puylagarde
- Parisot

Bassin de la Baye :

- Castanet

Bassin de la Lère :

- Mouillac

→ **Prise en compte de ces 2 enjeux** : Etablir un programme visant à compléter en priorité les opérations d'aménagement de ces bourgs : partir de ce qui a été fait et de ce qui est prévu, prévoir des aménagements qui homogénéiseront l'ensemble dans le cadre de la charte.

▪ Valoriser et aménager le réseau routier structurant.

Le réseau routier est formé de routes départementales et communales. La hiérarchie administrative du réseau correspond bien à sa configuration sur le terrain : les routes départementales maillent efficacement le territoire en reliant les urbanisations et donnent accès à la plupart des sites. L'enjeu est de valoriser en priorité ces départementales comme vecteurs de découverte des sites du patrimoine et des paysages.

→ **Prise en compte de cet enjeu** : établir un programme d'actions en partenariat avec le Conseil Général visant à mieux connaître les perceptions actuelles des paysages depuis les routes et leurs évolutions, compléter les signalisations des sites, certaines plantations d'alignement, valoriser le patrimoine situé aux abords de la route, souvent privé. En résumé faire de ce réseau un véritable outil de découverte et de valorisation du premier plan paysager.

- **Conforter un espace central vallées de la Bonnette et de la Seye, maillé de routes de découverte reliées aux pôles urbains et villageois.**

Cet espace central constitue le cœur du Quercy Rouergue. Terroir d'influences, c'est là que celles-ci se rencontrent et produisent une identité spécifique.

L'enjeu réside dans la reconnaissance et la préservation de cette identité : par exemple rencontre de styles architecturaux, mélange de matériaux de toitures (voir à Espinas, à Parisot), formes des valonnements confrontant plateaux caussenards et amorces de collines rouergates, interpénétrations de milieux naturels.

→ **Prise en compte de cet enjeu** : Axer en priorité les actions sur ce secteur à travers sans doute des sites emblématiques comme la vallée de la Bonnette, le site de l'ancienne Abbaye de Beaulieu, Varen, Verfeil-sur-Seye.

- **Rattacher les espaces situés à l'est de la vallée de la Seye et au nord de la vallée de l'Aveyron à l'espace central, par des itinéraires attractifs.**

Ces espaces aux confins du département perdent des habitants. Ils sont enclavés, mais situés entre des sites de grande qualité (vallée de la Bonnette, vallée de l'Aveyron dans le département de l'Aveyron). Ils pourraient jouer un rôle d'espace de respiration et d'hébergement.

→ **Prise en compte de cet enjeu** : Il est très important de faciliter les liaisons par une meilleure mise en scène paysagère et patrimoniale des itinéraires : signalisation directionnelle et patrimoniale précise et nombreuse, points de vues depuis les routes mieux entretenues, aménagés et signalés ; routes attractives et visibles dans l'espace (par exemple par complément des plantations d'alignements). Cependant ces routes doivent garder leurs caractères actuels et notamment la signalisation doit se limiter à l'indispensable.

- **Assurer la transition, par le Causse ouest de Caylus et les Pentes du Causse, avec le Quercy Caussadais.**

Ce paysage qui est un prolongement vers le sud du Causse de Limogne (Lot) s'insère dans le Pays de Midi-Quercy. C'est aussi un espace de liaison possédant une multitude de variations de l'ouest (près de Septfonds) vers l'est (près de Caylus). Simultanément aux efforts faits pour préserver la structure spécifique du Causse, il convient d'agir finement pour prendre en compte ces variations qui favorisent la continuité territoriale.

→ **Prise en compte de cet enjeu** : Analyser finement les paysages du Causse dans leurs variations et les prendre en compte dans les actions paysagères (par exemple : pierres levées et pierres couchées pour la réalisation de murets).

• Enjeux pour la découverte visuelle

(Voir carte page suivante).

▪ Maîtriser les cônes de vision, les co-visibilités...

Cet enjeu concerne les cônes de vision emblématiques du Pays qui s'exercent depuis les routes de découverte, depuis les bourgs, vers les bourgs, monuments et sites particuliers.

Certains sont mentionnés sur les cartes ; d'autres pourront être recensés en fonction des priorités propres aux autres thèmes de la valorisation paysagère du territoire.

→ Prise en compte de cet enjeu :

- **Agir prioritairement** sur certains cônes de vision emblématiques ; ceux qui sont répertoriés sur la carte et d'autres à proposer par les communes ; en fonction de la fréquentation des sites.
- Appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n° 11, 28, 30
- S'assurer de l'état actuel et de la pérennité des cônes de vision à moyen terme (type de végétation en cours de croissance, projets de constructions...).
- Mettre en place des actions de reconquête et de gestion.
- Prendre en compte les cônes de vision à sauvegarder dans les projets de constructions ponctuelles ou d'urbanisme.

▪ Enjeux de découverte, d'itinérance, de maillage, de liens

Cet enjeu présuppose que le développement de l'activité touristique s'axe en grande partie sur l'idée **de découverte**.

La découverte du Quercy-Rouergue nécessite la valorisation et la médiatisation d'ingrédients qui existent déjà mais ne sont pas forcément mis en réseau :

- . l'ossature urbaine en chapelet et en pôles d'équilibre,
- . les routes et chemins qui les relient,
- . les panoramas que ces itinéraires permettent d'appréhender,
- . les éléments ponctuels disséminés que l'on peut découvrir,
- . les vecteurs de rencontre avec les acteurs locaux et habitants, que sont la connaissance de savoir-faire, de productions, d'activités caractéristiques.

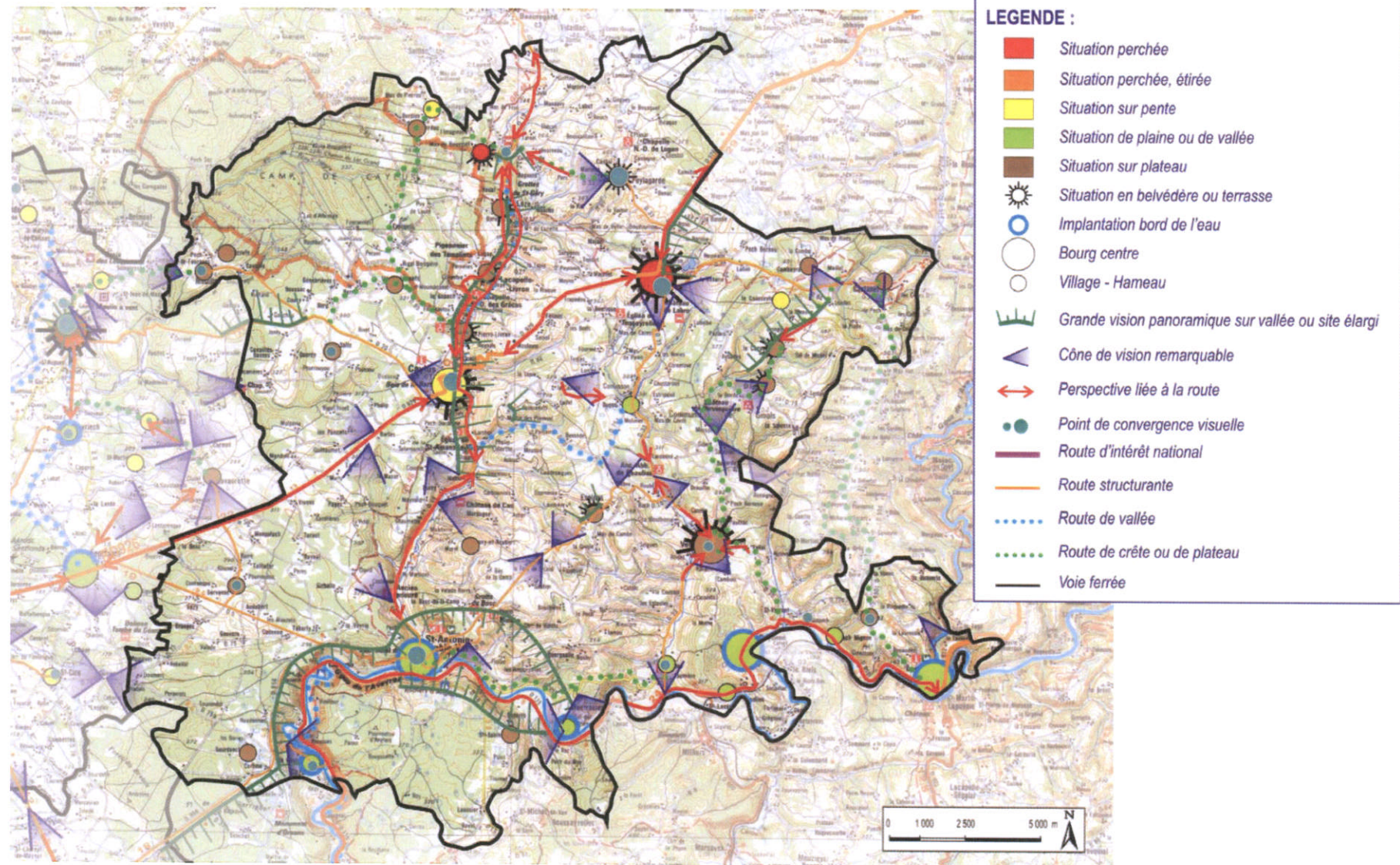
Le maillage permet de passer d'un itinéraire à un autre et de composer ainsi un itinéraire à la carte.

Les paysages seront lisibles s'ils permettent une perception, forcément parcellaire mais simultanée, des pratiques agricoles, de la diversité des milieux naturels, et du patrimoine culturel.

→ Prise en compte de cet enjeu : Il convient sans doute tout d'abord d'optimiser ce qui existe.

- Le maillage des acteurs touristiques pour développer les produits, les offres structurées, notamment en termes de séjour.

• **Carte découverte visuelle du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron**



- La valorisation touristique des richesses patrimoniales, naturelles et culturelles du territoire,
- La démarche de mise en marché des produits du terroir : promotion, communication, commercialisation.

Les Portes du Pays informent de l'entrée dans celui-ci et du contenu de ce qu'il est possible d'y faire, d'y trouver. Elles peuvent donner un échantillonnage des productions et activités en associant le village ou bourg le plus proche (village-étape).

Les Portes sont les suivantes en Quercy Rouergue :

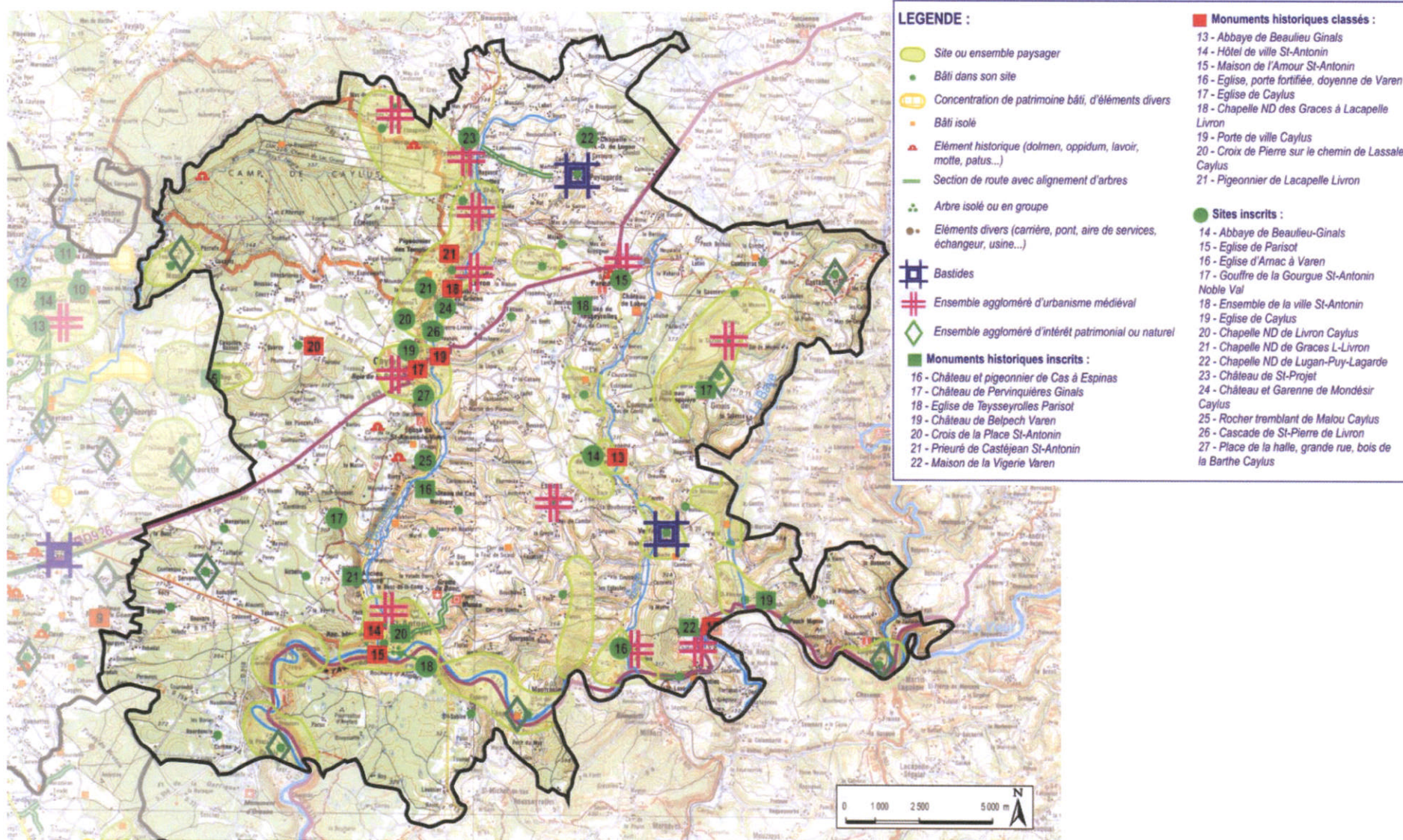
- . Cérou (Milhars pour le département du Tarn),
 - . Vallée de l'Aveyron (Laguépie/St Martin de L., pour les départements du Tarn, de l'Aveyron),
 - . Rouergue (Parisot, pour le département de l'Aveyron),
 - . Causse (St Projet, pour le département du Lot).
-
- Toutes les fiches de recommandations thématiques concourent à faciliter une découverte fructueuse du Quercy-Rouergue, en mettant en cohérence spatiale les actions diverses de telle façon que, sur un thème ou un autre, l'ensemble du territoire soit pris en compte (ou répartir les actions pour que tous les acteurs locaux se sentent concernés) ; fiche n° 27 pour les Portes de Pays.
 - Recenser et capitaliser les actions touristiques déjà menées ou en cours, effectuer une synthèse et un bilan de ces actions par rapport à un objectif de développement touristique à confirmer.

- Utiliser les commerces et services déjà existants sur les sites des Portes de Pays, les faire travailler en commun à cet enjeu de découverte.
- Mettre en œuvre des actions complémentaires si nécessaire. Que ce réseau maillé permette de découvrir toutes les richesses du patrimoine bâti, naturel, culturel et paysager du Pays :
 - . les bourgs et villages les plus attractifs,
 - . le patrimoine culturel et paysager protégé et non protégé, le petit patrimoine rural,
 - . les points de vues paysagers remarquables,
 - . les milieux naturels "ordinaires",
 - . les vallées et les cours d'eau...

→ **Prise en compte de cet enjeu :**

- **Agir prioritairement sur :**
 - . les actions les plus porteuses et qui peuvent être lancées facilement et rapidement. Prendre en compte les projets existants (par exemple création d'une voie verte, d'un GR de Pays et de sentiers du patrimoine ; engagement de la labellisation "Pays d'Art et d'Histoire" de Midi-Quercy).
 - . les itinéraires de découverte, à identifier et valoriser : GR Pays, sentiers, chevaux, VTT, routes de découverte, routes à thèmes...

• Carte du patrimoine culturel et des éléments remarquables



• **Enjeux pour le patrimoine culturel et les éléments remarquables non protégés**

▪ **Conforter et valoriser les formes urbaines des bourgs, villages et hameaux**

Cet enjeu concerne tous les villages et hameaux du territoire : ils constituent le témoignage et l'ossature de l'occupation humaine.

→ **Prise en compte de cet enjeu :**

- **Agir prioritairement sur les bourgs, villages et hameaux :**
 - . stratégiquement prioritaires (voir enjeu en chapitre précédent),
 - . les plus fréquentés,
 - . les plus dégradés en matière d'entrées, et / ou,
 - . sur lesquels il existe des projets d'aménagement en cours d'élaboration.
- Appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n° 12, 16, 17, 18, 20.
- Gérer finement les extensions urbaines autour de tous les bourgs.
- Valoriser les approches de ces bourgs à partir des routes de découverte, en priorité celles mentionnées sur la carte.
- Travailler sur la qualité des entrées existantes des villages et hameaux en traitant simultanément tous les éléments d'occupation de l'espace.
- Adapter les espaces publics, à l'occasion des rénovations, aux attentes des 'nouveaux' habitants (par exemple déplacements piétons et 2 roues...)

▪ **Valoriser le patrimoine bâti existant isolé**

Cet enjeu concerne le grand (maisons, granges...) et le petit patrimoine bâti (non habitable comme pigeonniers, lavoirs, puits, moulins, calvaires...) disséminé sur le territoire hors bourgs et villages (traités précédemment).

Sa pérennité constitue un enjeu fort du Quercy-Rouergue.

Il s'agit de faire en sorte que ce patrimoine soit maintenu en état ; quand sa restauration est nécessaire qu'elle soit réalisée dans les règles de l'art ; que ce patrimoine soit chaque fois que possible utilisé.

→ **Prise en compte de cet enjeu :**

- **Agir prioritairement :**

- . dans certains sites répertoriés dans les autres enjeux : sites paysagers remarquables, placés sur des routes ou chemins de découverte, en entrées de villages...
- . dans les cas de menace de fortes dégradations ou de ruine ; se donner les moyens d'engager des actions de sauvegarde adaptés au statut de propriété de l'édifice.
- Appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n° 12, 13, 23.
- Recoller les différents recensements sur le patrimoine et les centraliser sur le terroir ; identifier les matériaux, les couleurs utilisés ainsi que les savoir-faire locaux.
- Mettre en place des actions de reconquête et de gestion le cas échéant.

- Mettre en réseau le patrimoine en le reliant à des itinéraires de découverte et le rendant visible dans l'espace et accessible le cas échéant (gestion paysagère des abords).

▪ **Préserver et valoriser des paysages remarquables non protégés**

Cet enjeu concerne les sites mentionnés sur les cartes et d'autres qui pourront être recensés.

→ **Prise en compte de cet enjeu :**

- **Agir prioritairement sur :**

- . les grands paysages comme les vallées de l'Aveyron, de la Bonnette, de la Seye, de la Baye et affluents nord,
- . des sites plus ponctuels du patrimoine culturel et naturel, comme St Symphorien, le site du village de Mouillac, le val de Bach, le site de la chapelle de Sainte Eutrope,
- . des sites protégés au titre des milieux naturels dans le double but de préserver les paysages et de pérenniser, le cas échéant diversifier, les milieux.
- Appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n° 11, 28, 30, mais aussi toutes les fiches traitant de l'occupation des sols du paysage concerné.
- Approfondir les connaissances sur ces sites et sur ce qui fait leur qualité.

- Mettre en place des politiques de préservation y compris dans les documents d'urbanisme.
- Mettre en place des politiques de préservation ou de reconquête.
- Quelques espaces emblématiques comme la vallée de la Bonnette pourraient faire l'objet de schémas directeurs de sauvegarde.

▪ **Identifier et valoriser l'arbre et les végétaux symboliques du Pays**

(Enjeu non localisable sur une carte)

Cet enjeu concerne les arbres utilisés en isolés, ou disposés en groupe ou en alignements, et situés en milieux urbains, le long des routes ou en milieu rural ouvert.

Il peut aussi concerner plus rarement des arbres implantés en milieu forestier ou en haie bocagère.

→ **Prise en compte de cet enjeu :**

- **Agir prioritairement sur :**

- . les routes bordées de platanes en alignement (de St Antonin à Caylus, de St Antonin à Espinas, aux abords de Verfeil...),
- . un recensement non forcément exhaustif d'arbres remarquables en milieu urbain et dans des parcs privés ; entreprendre des actions de sauvegarde et de renouvellement,
- . un recensement d'arbres isolés dans des prairies, sur des carrefours de chemins ; entreprendre des actions de sauvegarde et de renouvellement.

- Appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n° 3 mais aussi 5, 6, 26.
- Recenser des arbres remarquables et s'assurer de l'état sanitaire des végétaux en question.
- Mettre en place les actions de restauration si nécessaire et de gestion.
- Programmer le renouvellement des arbres notamment en milieu urbain ; travailler sur les espèces emblématiques à pérenniser.

▪ **Favoriser l'insertion de nouvelles constructions dans le paysage**

Cet enjeu concerne tous les villages et hameaux du territoire, notamment ceux qui font l'objet de demandes de constructions pour de l'habitat.

→ **Prise en compte de cet enjeu**

- **Agir prioritairement :**

- . dans les communes non couvertes par un document d'urbanisme et bénéficiant d'une demande foncière ; sans doute choisir de un à quelques cas pour démarrer les actions relatives à cet enjeu.
 - . dans les communes sur lesquelles un document d'urbanisme est en cours d'élaboration afin que la Charte Patrimoine et Paysage pour demain puisse intervenir en temps utile.
 - . à deux niveaux : celui des décideurs qui doivent orienter des politiques et élaborer des recommandations ; celui des constructeurs qui seront invités à suivre des recommandations ou à appliquer des prescriptions.
- Appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n° 13, 14 et 18.

- **Pour les projets d'habitation neuves :**

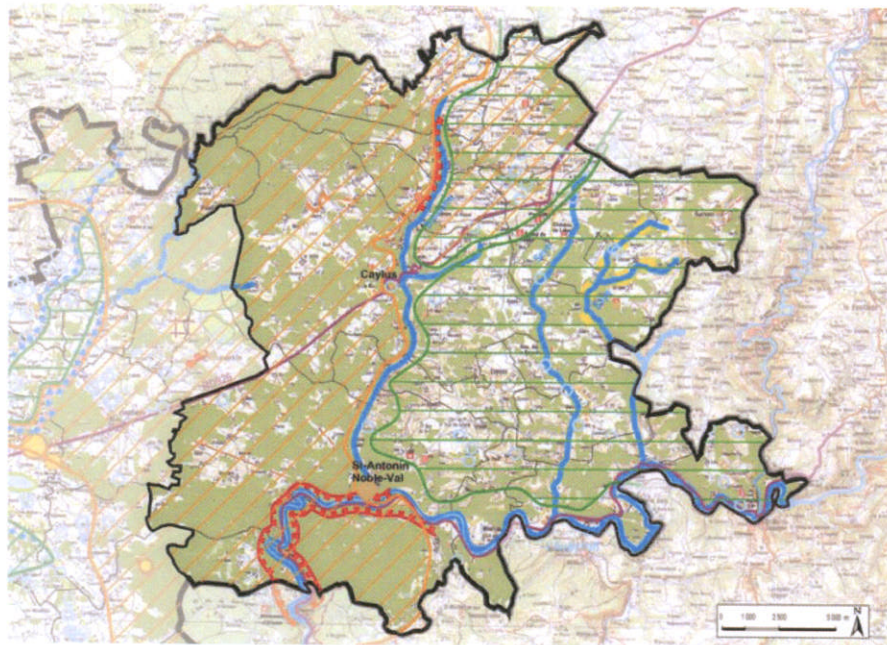
- se poser les bonnes questions avant de construire, soit dans le cadre de l'élaboration d'un document d'urbanisme, soit si la commune ne dispose pas de document d'urbanisme :
 - . dans quelles conditions et selon quelles modalités construire (dans les plaines ?, sur les crêtes ?, sur les pentes ?)
 - . avec quels matériaux et selon quels styles architecturaux...
 - . avec quels traitements de surfaces, couleurs...
- s'adjoindre, lorsqu'il n'y a pas de documents d'urbanisme, les conseils de l'Animatrice de la Charte Paysagère. Encourager les maires qui ont ce souci de construction de qualité afin qu'ils soient secondés dans cette démarche.

• Cartes patrimoine naturel

PATRIMOINE NATUREL DES MILIEUX ORDINAIRES DU QUERCY-ROUERGUE

LEGENDE :

- | | |
|--|--|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |



PATRIMOINE NATUREL DES MILIEUX PROTEGES, ENS, ZNIEFF ET PSIC DU QUERCY-ROUERGUE

LEGENDE :

APPB (Arrêtés préfectoraux de protection de biotope) :

Arrêté de protection de biotope sur les secteurs du cours de la Garonne, du Tam, de l'Aveyron et du Viour dans leur traversée du département du Tarn et Garonne

(ENS) Espaces naturels sensibles (zones inventoriées en 1989) :

Le cirque de Bôné, les parois du Capucin, de Manjo-Carm et de Santos-Festos
 Le roc d'Angliers et la falaise de Santos-Festos
 Les corniches de Pech-Dax, du calvaire et la vallée de la Gourgue
 Le roc Deyme et le cirque de Nibouzou
 Les cirques et le parc de Caylus
 Le cirque de Touryès
 La vallée supérieure de la Bonnette
 La vallée de la Seye

Propositions de sites d'intérêt communautaire (PSIC, sites Directive Habitats, Natura 2000) :

Les Gorges de l'Aveyron, Causses proches et Vallée de la Vère
 Les Causses de Gausson et sites proches
 Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viour, de l'Agout et du Gijou

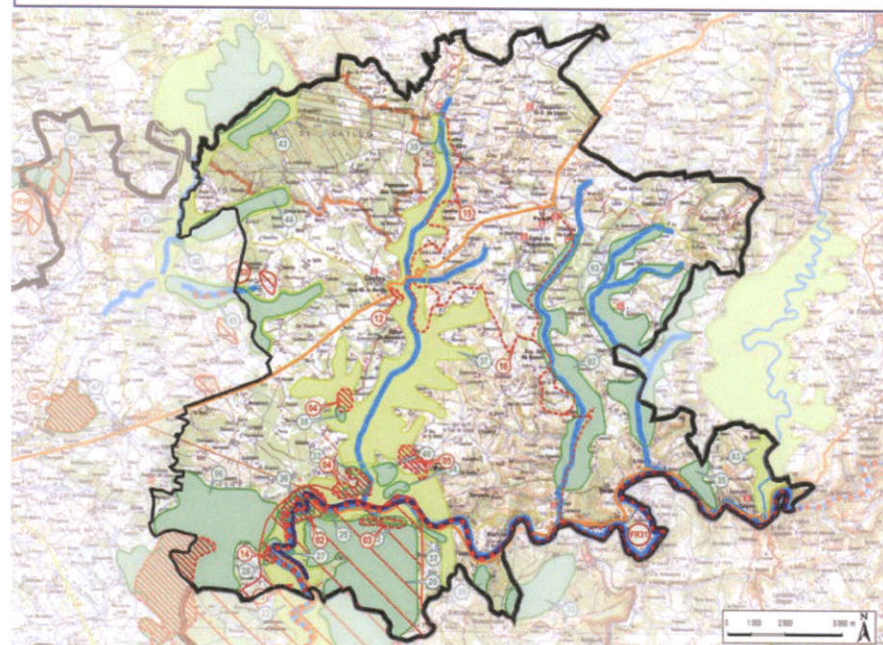
ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique) de type 1 :

Le Causse d'Angliers
 Le Roc d'Angliers
 La Paroi de Manjo-Carm
 La Paroi de Santos-Festos
 Le Cirque de Bôné et Paroi du Capucin
 Le Belvédère de Brousses
 Le cirque de Touryès
 Le Talon de Saladaise et corniches de Ste-Sabine
 La vallée de Bonnant et forêt de Grezelles
 Les corniches de Pech-Dax, du calvaire et de Nègre-Crabo
 Le Roc Deyme
 Le Travers de Pech-Mignon
 Le vallon Pech du Mas
 Le gouffre et la grotte de la Gourgue
 La grotte de Saint-Géry
 Le Cirque de Nibouzou

La source de la Lère
 La Vallée de la Seye
 Les vallées de la Baye et du Jouyre
 Le forêt du Bretou et Frau de Cazals

ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique) de type 2 :

Les gorges de l'Aveyron
 La vallée de la Bonnette
 Le haut-bassin de la Lère ou vallée de la Lère Morte
 La vallée de l'Aveyron (de Laguerpe à Montels et de Villefranche à Belcastel)



• **Enjeux pour les éléments remarquables du patrimoine naturel protégé et non protégé**

▪ **Renforcer le réseau maillé de haies, de murets, de boisements pour assurer la diversité écologique**

Cet enjeu concerne toutes les formes de maillage dès lors qu'elles structurent les paysages et participent à la continuité des corridors écologiques. Doivent donc être pris en compte simultanément deux aspects : le patrimoine culturel (construction des murets, mode de tailles des haies...) et le patrimoine naturel (diversité des espèces, rareté...) dans toute analyse de site et phasage d'actions.

➔ **Prise en compte de cet enjeu :**

- Pour les murets de pierre sèche agir prioritairement sur le Causse,
 - . le long des routes d'accès aux bourgs, aux villages, autour des urbanisations, puis le long des routes de découverte, des chemins,
 - . dans les sites répertoriés comme paysages remarquables.
- Pour les haies bocagères agir prioritairement dans la partie rouergate du territoire,
 - . le long des routes d'accès aux bourgs, aux villages, autour des urbanisations, puis le long des routes de découverte, des chemins,
 - . dans les sites répertoriés comme paysages remarquables.
- Pour les haies arborées, agir prioritairement,
 - . le long des cours d'eau comme l'Aveyron et autres cours d'eaux structurants,
 - . le long de routes marquant le paysage (de crête par exemple),

. en milieu urbain et autour des fermes et maisons isolées ; voir aussi les enjeux sur les arbres remarquables.

- Appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n° 5, 6.
- Recenser selon des priorités géographiques, mutualiser les connaissances entre propriétaires, Maîtres d'ouvrages et Maîtres d'œuvres.
- Intervenir éventuellement de façon concertée sur des sites donnés (par exemple à la fois sur du muret et de la haie).
- Mettre en place les dispositifs pour gérer dans la durée.

▪ **Valoriser l'eau sous toutes ses formes**

Cet enjeu concerne toutes les manifestations de l'eau : rivières, ruisseaux, fossés, canaux, sources et eaux jaillissantes, lacs et retenues, étangs, lavognes, fontaines, et éléments bâtis liés à l'eau comme lavoirs, chaussées, ponts, moulins...

Il s'agit de rendre à l'eau courante et dormante son rôle paysager, mais aussi son rôle primordial dans les milieux naturels. Les milieux humides à préserver devraient constituer un enjeu majeur pour les années à venir.

→ **Prise en compte de cet enjeu :**

- **Agir prioritairement sur,**

. la vallée de la Bonnette, puis de la Seye et de la Baye, en partant de ce qui a déjà été fait avec l'objectif de mettre en réseau les itinéraires ainsi créés,

. réfléchir à un projet concerté sur l'Aveyron,

. prendre spécialement en considération les milieux humides en les recensant et les préservant, au moins dans un premier temps par un moratoire.

- Appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n° 23 à 26.

- Préserver l'aspect sauvage des vallées de l'amont du bassin de l'Aveyron qui irriguent jusqu'à l'ouest du Pays.

- Mettre en exergue la faune et la flore liées à l'eau.

- Rendre l'eau plus accessible à partir des itinéraires existants.

- Participer à l'amélioration du bilan écologique (qualité et diversité) des points d'eau, lacs, étangs, retenues... notamment par des actions sur la gestion paysagère qui doit aussi comprendre l'accessibilité et le cas échéant la signalisation à partir d'itinéraires existants, de villages.

• **Enjeux pour l'agriculture et le paysage**

(Cet enjeu n'est pas cartographié).

▪ **Maintenir à travers une agriculture vivante, des paysages attractifs**

Cet enjeu concerne tous les espaces agricoles. Ils participent à l'ouverture des paysages du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron. Ces paysages ont tendance à se refermer rapidement quand les agriculteurs s'en vont.

Cependant les enjeux ne pèsent pas pareillement sur tous les secteurs : certains espaces possèdent une forte valeur agronomique (céréaliculture, élevage de bovins) et sont peu menacés ; d'autres peinent à se maintenir ouverts, sont gagnés progressivement par l'enfrichement. C'est prioritairement sur ces derniers que les enjeux s'exercent.

→ **Prise en compte de cet enjeu :**

- **Agir prioritairement de la façon suivante.** Il convient de trouver un équilibre entre maintien de l'agriculture, maintien de la diversité des milieux, et attractivité touristique. En effet la lutte contre l'enfrichement devrait se réaliser d'abord là où existent :

. des enjeux socio-économiques agricoles (par exemple pour aider un agriculteur à s'installer ou à se développer),

. des enjeux de fréquentation touristique (par exemple dans la vallée de la Bonnette, de la Baye),

- . des enjeux de maintien de la diversité des milieux (par exemple sur le Causse d'Anglars),
- . en fonction de la connaissance d'agriculteurs ou de groupements volontaires.
- Appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n° 8, 9, 10, 11.
- Développer la filière bois par la gestion des bois et haies.
- Développer une agriculture extensive chaque fois que techniquement et économiquement viable (sauf volonté politique de porter un projet d'utilité publique ayant des visées complémentaires).

▪ **Valoriser les savoir-faire agricoles traditionnels**

Cet enjeu porte, à travers la valorisation des savoir-faire, sur la diversité des paysages dans les formes parcellaires, la végétation, le bâti utilitaire comme les cabanes de vigne ou les séchoirs à tabac ; les savoir-faire permettront peut-être demain de pérenniser une activité agricole davantage tournée vers la demande des habitants qui s'installent actuellement en Quercy-Rouergue.

Cet enjeu consiste aussi à permettre chaque fois que possible aux modes de cultures respectueux des milieux naturels et des paysages de s'exprimer pleinement ; à les utiliser pour participer à la gestion des paysages, en priorité dans ceux où les risques d'enfrichement sont les plus importants. Il peut s'agir par exemple de la remise en culture de châtaigniers comme projeté à Laguépie, ou de noyers.

➔ **Prise en compte de cet enjeu :**

- **Agir prioritairement sur,**
 - . les projets portant sur des sites en mutation ou en déprise, et / ou existants, proposés par des agriculteurs ou des groupements.
- Appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n° 8, 9, 10, 11.
- Recenser et capitaliser les expériences déjà menées ou en cours.
- Activer les réseaux de conseil et d'aides aux agriculteurs sur des sites et/ou des projets ciblés.

**LEGENDE
CARTE D'ENJEUX**

MENACES

BANALISATION

3. Du paysage par l'urbanisation
4. Du paysage par l'évolution des techniques agricoles

ABANDON

5. Patrimoine bâti en pierre
6. Déprise du territoire

OPPORTUNITES

TIRER PARTI DU POTENTIEL

7- patrimoine existant
8- croissance urbaine
9- points d'entrées

• Synthèse des enjeux

▪ Menaces

→ Banalisation

- Risque de banalisation du paysage agricole périurbain. Ce risque se situe essentiellement autour de Saint-Antonin. L'extension urbaine, même si elle reste modérée, devra s'intégrer dans le site tout en permettant à l'agriculture péri-urbaine de persister.
- Risque de banalisation du paysage rural par l'évolution des activités agricoles. Ce risque concerne surtout le Causse (correspondant à l'unité paysagère du Causse de Caylus) et la transition avec le Quercy Caussadais. Il est de trois natures :
 - . L'adaptation de la structure rurale traditionnelle aux contraintes de l'agriculture moderne nécessite souvent de simplifier à l'extrême le parcellaire, met par endroits en danger l'équilibre agronomique de sols fragiles.
 - . L'évolution des activités agricoles rend inexploitable les surfaces les plus difficiles à travailler. Ces terrains sont quelquefois délaissés. La végétation spontanée noie alors le parcellaire, l'efface.
 - . Privatisation de l'usage des espaces agricoles, forestiers : clôturage de vastes surfaces comme des parcelles pavillonnaires.

→ Abandon

- Abandon territorial. Ce risque inclut et aggrave celui de banalisation du paysage rural. Il porte aussi sur la population, la structure urbaine, les activités... Il concerne :

. la Marche Est du Tarn et Garonne sise dans le coude de l'Aveyron.

Bien que proche de Villefranche de Rouergue, ce secteur souffre d'une érosion de la population, d'un manque de centralité urbaine, de voies traversantes, d'activités économiques motrices hors agriculture.

. le Causse d'Anglars.

▪ Opportunités

→ Tirer parti...

- D'un potentiel patrimonial existant. Ce potentiel s'exerce dans les espaces qui cumulent des éléments de richesse patrimoniale. Il se crée alors une synergie entre ces éléments qui confère au territoire concerné un rôle d'entraînement pour le reste du territoire. Il s'agit :
 - . de la vallée de la Bonnette, sur laquelle la valorisation du patrimoine et de l'identité est en jeu comme axe de départ de la découverte du Causse et des collines du Rouergue ;
 - . de la vallée de l'Aveyron, dont les routes, le milieu naturel et le patrimoine urbain et bâti, constituent un vecteur d'intérêt des visiteurs pour la découverte de ce secteur de Midi-Quercy, en relation avec les départements du Tarn et de l'Aveyron.
- D'un potentiel de croissance urbaine. Ce potentiel a été mis en exergue prioritairement autour des deux bourgs les plus importants, afin qu'ils jouent leur rôle moteur au sein du Quercy-Rouergue : Saint Antonin et Caylus, et urbanisations associées.

- De certains points d'entrée. Ce potentiel existe dans la mesure où la relation avec les départements voisins et la mise en relation des politiques touristiques des départements est en jeu. Ces points se situent sur les axes de communication qui entrent dans le département, et se focalisent sur les premiers bourgs : St Projet, Parisot, Laguëpie, Lexos.

▪ Conclusion

→ On voit que ces enjeux :

- Mettent en avant des secteurs de convergence patrimoniale et culturelle mais aussi de flux, tels que la vallée de la Bonnette et la vallée de l'Aveyron, des éléments qui lient, structurent... En effet le Quercy Rouergue, vaste et relativement peu peuplé, nécessite une forte ossature urbaine et viaire pour maintenir son attractivité, sa lisibilité. A ce titre les éléments tels que bourgs et villages, reliés par des routes et chemins de randonnées, les points de vue (liaisons visuelles)... sont un enjeu important du terroir.

Cependant ces secteurs sans doute prioritaires, ne doivent pas faire oublier que **le paysage se construit par l'assemblage d'une mosaïque de parcellaires, de micro-sites qui s'articulent entre eux.**

La diversité des paysages et du patrimoine constitue le fondement du Pays et oriente le devenir du territoire.

Le paysage constitue la partie visible de l'activité humaine, intimement mêlée en Midi-Quercy et particulièrement en Quercy-Rouergue, aux milieux naturels.

Chaque partie du territoire porte le témoignage de ce dialogue entre activités et milieux. Ce dialogue adapté aux contraintes locales a produit une diversité qui fait partie du patrimoine paysager, comme les savoir-faire.

Or, ce patrimoine est aujourd'hui en question du fait des évolutions rapides qui transforment les paysages et ses savoir-faire, qu'ils soient liés aux techniques de production agricoles ou aux techniques de construction ou de réhabilitation du bâti.

Les enjeux sur le terroir du Quercy-Rouergue sont donc à prendre en considération à deux niveaux qui ne s'excluent pas mutuellement :

- Sur les secteurs prioritaires pour le maillage et la structuration du territoire, où souvent **les thématiques et problématiques se cumulent** (par exemple valorisation d'un site à la fois historique, spirituel, naturel...),
- Sur l'ensemble du territoire, où ce qui est en jeu, ce sont aussi, pour préserver la diversité et l'identité des sites, des thématiques simples mais importantes (par exemple agriculture durable...) et mises en réseau à l'échelle du terroir et du Pays.

3

PROJET DE PAYSAGE

• Les objectifs

Le projet-cadre de paysage du Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron doit s'insérer dans la démarche de développement du Pays de Midi-Quercy, et s'inscrire dans la **Charte de Développement** à travers les objectifs suivants :

- **Ancrer le territoire de projet dans son environnement,**
- **Equilibrer la démographie et favoriser la cohésion sociale,**
- **Participer à un développement économique durable.**

Les enjeux définis dans le chapitre précédent ont permis de préciser les secteurs prioritaires et la nature des actions majeures à engager.

Il s'agit au travers de la Charte Patrimoine et Paysage pour demain, comme outil de développement du territoire :

- **Développer la qualité globale du territoire, sa capacité d'accueil, d'attractivité, de cohésion.**

- Créer et capitaliser la dynamique de développement autour de l'accueil de nouveaux habitants, de nouveaux services, de nouvelles ressources.
- Eviter la fracture qui s'esquisse entre l'Est et l'Ouest en construisant des actions de solidarité spatiale et sociale.
- Créer du lien entre les habitants et entre eux et les milieux naturels, au sein d'espaces accueillants.

. Le Quercy Rouergue doit demeurer un territoire paysagèrement ouvert comme il est un territoire d'accueil d'influences diverses et de populations.

. Ecrins à ce maillage, tous les milieux naturels et leurs diversités sont à pérenniser.

. La valorisation des liens qui maillent le terroir participera à la valorisation de l'identité du terroir et à son attractivité.

. Cette valorisation des liens doit s'opérer à partir des pôles urbains et des grands axes routiers et naturels, et de pôle en pôle, rayonner jusqu'aux confins du Pays.

- **Affirmer une démarche d'avenir basée sur les capacités d'innovation des acteurs du territoire, pour agir sur son évolution qualitative.**

La reconnaissance et la valorisation de la diversité patrimoniale du Quercy-Rouergue constituent une base de l'action, mais aussi en constituent une autre la reconnaissance des fragilités liées aux dynamiques actuelles d'évolution, et l'anticipation sur le devenir du territoire dans un esprit de développement durable conforme à la charte du Pays. Pour cela, le projet paysager a été conçu de manière globale et transversale, tout en faisant en sorte qu'il s'appuie sur les ressources, potentiels, savoir-faire locaux.

• La stratégie

Elle ne vise pas à mettre en place un programme d'actions exhaustif sur tous les thèmes et tout le territoire, mais à lancer des actions qui produiront un effet d'entraînement.

- **Demeurer un territoire paysagèrement ouvert, un territoire d'accueil**

→ Lieux et actions prioritaires

- Lutter avec les agriculteurs contre les terres en déprise :
Agir d'abord sur les sites structurants :
 - . Autour des pôles d'équilibre et de leurs voies d'accès (Mouillac, Puylagarde, Parisot, Castanet, Verfeil).
 - . Autour des bourgs placés sur les axes de la Bonnette et de l'Aveyron.
 - . Sur le Causse d'Anglars mais avec le souci de préserver l'environnement naturel.
- Gérer plus rationnellement bois et forêts, réseau hydrographique :
 - . Les plus proches d'itinéraires et de sites emblématiques comme la vallée de la Bonnette, de la Baye, autour des villages.
- Mettre en place une signalétique directionnelle et promotionnelle adaptées au type de découverte souhaité.

- **Pérenniser tous les milieux naturels et leurs diversités**

Cet axe de travail nécessite essentiellement d'intégrer dans chaque action une dimension écologique : démarches HQE, prise en compte de la faune présente, plantation de végétaux autochtones.

- **Valoriser les liens qui maillent le terroir, les utiliser comme vecteurs de découverte du reste du territoire.**
Partir des pôles urbains et axes structurants...

... Afin de conserver l'ossature indispensable à l'organisation de l'occupation humaine et à l'attractivité du territoire, ainsi qu'à la 'surveillance' de ses milieux naturels.

→ Ce maillage est le suivant :

- Bourgs et villages : ils sont tous importants et doivent conserver leur capacité à être visibles, à accueillir de la population et des équipements.
- Routes et chemins qui les relient les uns aux autres, et avec les sites : ils sont tous importants selon une hiérarchie et une cohérence de maillage à programmer.
- Murets et haies bocagères : à réhabiliter selon des priorités à définir (par exemple le long des routes, autour des villages, et selon leur capacité à former un maillage cohérent...).
- Cours d'eau : à entretenir et rendre accessibles afin de faire se côtoyer réseaux hydrique et viaire.
- Points de vues : à conserver ou reconquérir de façon à former un réseau cohérent ainsi qu'une logique d'itinéraire de découverte (ne pas émietter les actions mais les concentrer en priorité là où d'autres actions concomitantes sont menées).
- Eléments ponctuels emblématiques : une liste pourrait être mise au point des éléments qui sont à la fois importants et que l'on souhaite

restaurer et/ou montrer. Il s'agit aussi bien des éléments bâtis (châteaux...), que des éléments naturels (falaises...) ou sites d'activités.

→ **Lieux et actions prioritaires**

- Sites urbains par ordre décroissant :
 - . Bourgs chef lieux de cantons : Caylus et St-Antonin.
 - . Pôles d'équilibre : Parisot, Puylagarde, Verfeil, Castanet, Mouillac, Espinas.
 - . Pôles d'équilibre secondaires : Saillagol, La Salle, Le Cuzoul, St Igne, Servanac, Duges-Molinier, Cambayrac puis d'autres.
- Routes par ordre décroissant :
 - . RD 115, RD 19, RD 926 puis les départementales de liaison locale en particulier les RD 33, 84, 20, 75 et 97.
- Murets de pierre :
 - . Aux abords des bourgs et villages cités précédemment et de leurs itinéraires d'accès depuis les départementales.
 - . Le long des routes départementales citées précédemment, surtout RD 926 et RD 20...
 - . Et autour de sites emblématiques comme St Symphorien, grottes de St Géry, chapelle Notre Dame de Lugan...
- Haies bocagères :
 - . Aux abords des villages situés dans l'espace central du terroir et le long des routes départementales et chemins balisés de ce même espace – choisir des sites de paysages remarquables pour y mener des actions complètes – choisir aussi des sites où d'autres actions sont menées pour les compléter (par exemple travail sur les sièges d'exploitations).

- Cours d'eau :
 - . En priorité la Bonnette, puis la Seye puis la Baye puis leurs affluents.
 - . Aveyron à traiter à part à l'échelle du Pays.
- Points de vue :
 - . Ceux situés le long des routes prioritaires citées précédemment de façon à gérer des itinéraires complets.
 - . Puis ceux donnant sur des sites emblématiques ou des monuments d'importance Pays.
- Eléments ponctuels emblématiques :
 - . Chateaux de Cornusson, abbaye de Beaulieu, St Symphorien...
 - . Sites plus confidentiels comme chapelle notre Dame des Grâces,
 - . Sites d'activités : ancienne carrière des ciments Lafarge...

■ **Programmer des actions pluri-thématiques sur des sites remarquables.**

Ces démarches visent à mener simultanément sur un site prioritaire plusieurs actions de façon à obtenir un effet de synergie, promouvoir un site pilote de la démarche paysagère.

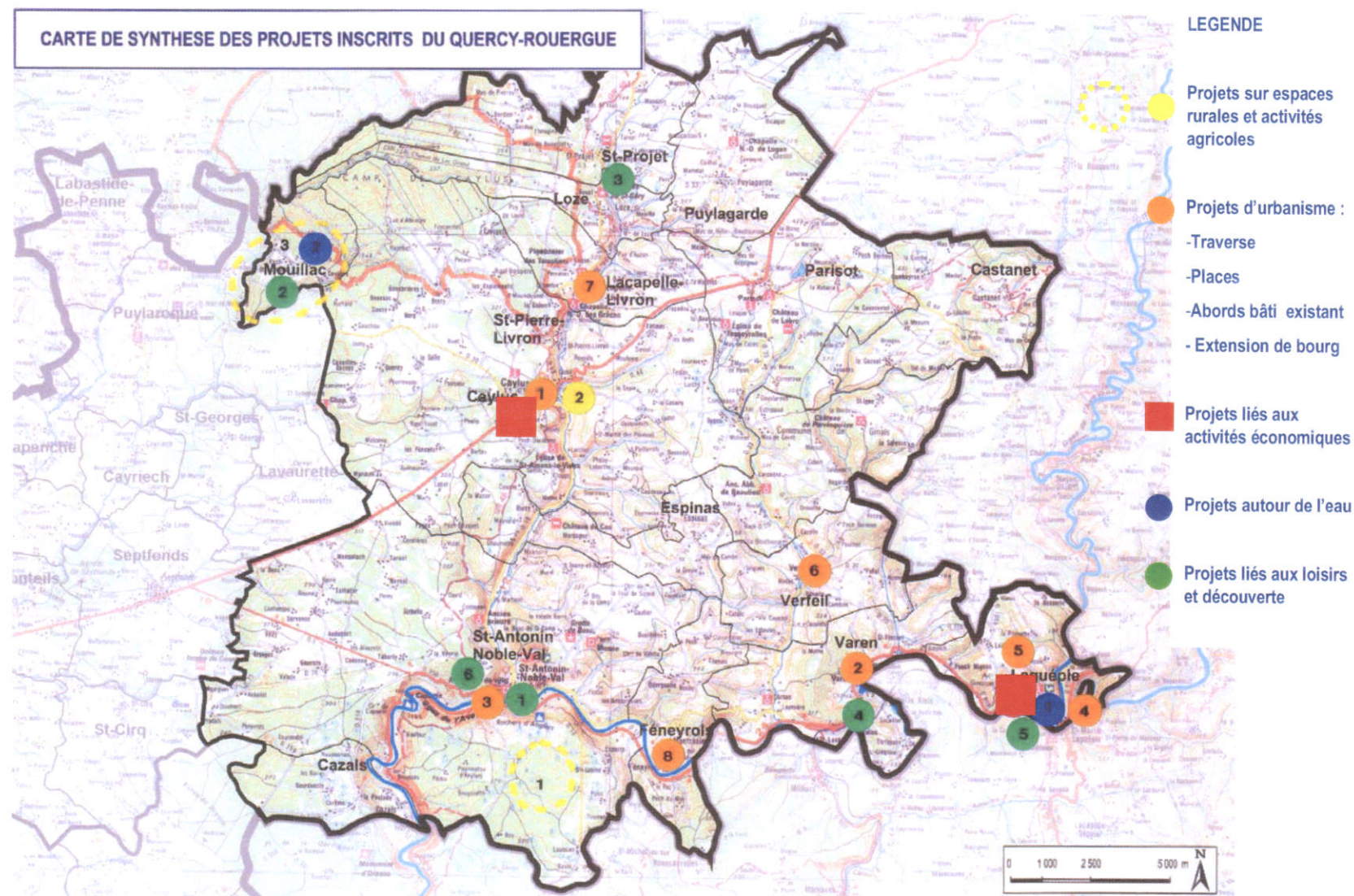
→ **Lieux et actions prioritaires**

- Les sites sur lesquels ces démarches seront menées prioritairement, sont :
 - . Vallée de la Bonnette, l'ensemble patrimonial et naturel.
 - . Vallée de la Baye et affluents comme site de nature, dans la partie de Varen au Cuzoul.
 - . Axe plaine de l'Aveyron, essentiellement valorisation de la route et accès aux sites et villages.

4

LE PLAN D'ACTIONS

• **Carte de synthèse des projets Pays inscrits au Contrat de Pays 2004 / 2006**



• Actions en cours

Cette carte synthétise les différents projets menés par le Pays, en cours et à venir à échéance de 2 ans jusqu'en 2006 sur le territoire du Quercy Rouergue ; elle permet de visualiser :

- tous les projets lancés dans le cadre du Contrat de Terroir 'Année de Préfiguration' 2003,
- tous les projets inscrits au Contrat de Pays année 2004,
- tous les projets pressentis dans le cadre du Contrat de Pays années 2005 et 2006.

▪ Légende commentée de la carte

LOGOS JAUNES : PROJETS SUR L'ESPACE RURAL ET ACTIVITES AGRICOLES

1. Valoriser l'expérimentation d'une association foncière pastorale
2. Création d'un réseau de chaleur au bois à Caylus (voir incidences paysagères)
3. Valorisation et préservation de l'orchidée à Mouillac

LOGOS ORANGE : PROJETS D'URBANISME ET DES FORMES URBAINES

1. Etude sur l'aménagement global du centre bourg de Caylus
2. Etude pour l'aménagement du centre médiéval de Varen
3. Réhabilitation du centre historique de Saint Antonin
4. Aménagement global du bourg de Laguéprie
5. Aménagement d'un lotissement communal à haute qualité paysagère à Laguéprie
6. Aménagement global du centre bourg de Verfeil
7. Aménagement de la rue de la halle au cimetière à Lacapelle-Livron
8. Restauration de l'église St Jean Baptiste de Féneyrols

LOGOS ROUGES : PROJETS LIES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES

1. Projet Pilote - Aménagement paysager de la zone d'activités de Caylus
2. Station d'étude expérimentale de la châtaigneraie à Laguéprie

LOGOS BLEUS : PROJETS AUTOUR DE L'EAU

1. Reconstruction du mur du quai à Laguéprie
2. Atelier d'écriture et édition sur les thèmes eau-arbre-mémoire des lieux à Mouillac

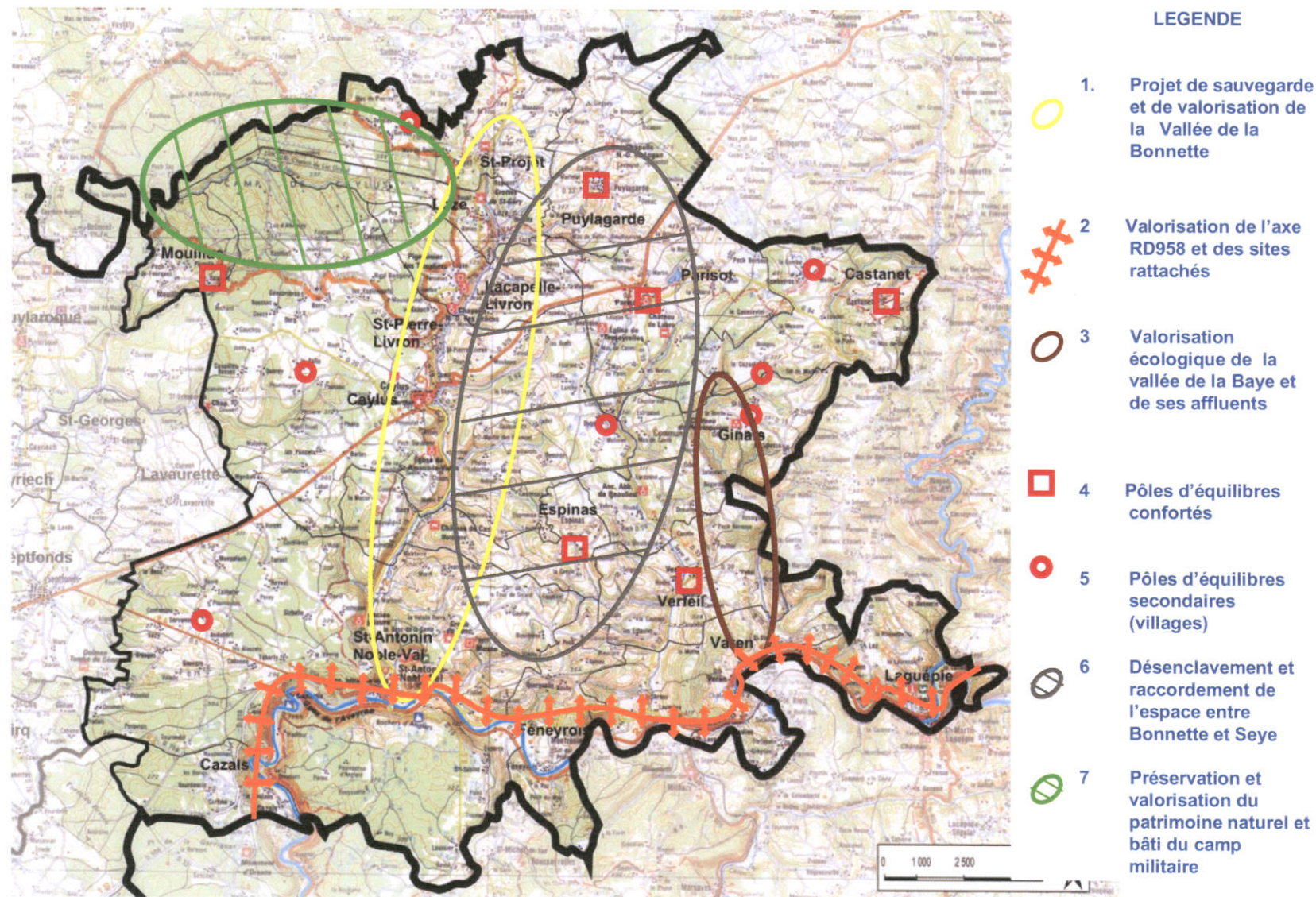
LOGOS VERTS : PROJETS LIES AUX LOISIRS ET A LA DECOUVERTE

1. Etude pour la création d'un parc naturel d'activités de pleine nature à St Antonin
2. Aire de détente et de découverte à Mouillac
3. Projet Pilote - Valorisation des abords et silhouette du village de St Projet
4. Etude pour la création d'un pôle de loisirs actifs sur le site de Varen-Lexos
5. Création d'un centre de randonnée et d'activités de pleine nature à Laguéprie
6. Promotion du site de Saint Antonin Noble Val pour les activités de pleine nature

▪ Constat et conclusion sur les projets Contrat de Pays

- Peu de projets lancés sur l'espace rural, concernant les activités agricoles ; à signaler le projet de l'AFP du Causse d'Anglars.
- Très forte proportion des projets lancés et pressentis dans le prochain Contrat de Pays 2005/2006 sur l'urbanisme, prenant en compte les traverses de bourgs, les places, les abords de bâti existant, mais aussi les extensions de bourgs, la restauration du bâti ancien, etc... De plus ces projets se concentrent sur les principaux bourgs du territoire.
- Les projets élaborés sur d'autres thèmes restent souvent expérimentaux, portés par la collectivité supra-communale.
- Peu de projets liés aux loisirs et à la découverte du territoire.

• **Carte propositions d'actions complémentaires Plan de paysage**



• Propositions d'actions complémentaires Plan de paysage

Ces propositions **prioritaires** complètent les actions déjà engagées dans le Contrat de Pays et dans d'autres procédures, d'un point de vue géographique et thématique (territoires non couverts par les actions inscrites, thèmes non traités).

Elles complètent aussi les 'Actions Pays' et les projets-pilotes qui, eux, seront menés à l'échelle Pays y compris sur le Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron.

Parmi les actions-Pays, celles qui présentent un intérêt majeur sur ce Terroir sont les actions de signalétique, de mise en synergie des actions agricoles et agri-environnementales, également consistant dans la capitalisation des techniques de restauration du patrimoine bâti.

Les propositions d'actions complémentaires 'PLAN DE PAYSAGE' resituent la dynamique de projets à l'échelle du terroir, privilégiant en général les actions concertées faisant intervenir plusieurs thèmes d'actions de façon croisée.

Ces actions complémentaires proposées par le Plan de paysage sur le terroir du Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron sont susceptibles d'être éligibles au titre de la Charte Patrimoine et Paysages pour demain.

L'énumération qui suit n'est pas exhaustive. Elle peut être amendée et enrichie par la suite.

Enfin, ces suggestions sont données sans ordre préétabli.

▪ Etablissement d'un projet de sauvegarde et de valorisation de la vallée de la Bonnette.

Contenu :

- Recensement des richesses naturelles et patrimoniales,
- Actions de sauvegarde du bâti, de réouverture paysagère, de remise en état du parcellaire (murets, haies), d'ouverture de chemins, de signalisation de villages...
- Connaissance et protection de la ressource en eau,
- Connaissance et protection des éléments spécifiques du milieu naturel comme les grottes, les falaises,
- Aménagement qualitatif de la RD 19 de St-Antonin à Beauregard (Lot) : gestion de la végétation des abords, replantation de platanes en alignements, aménagement de points de vue, signalétique des sites à proximité, aires d'arrêts sur les carrefours, etc.

- **Etablissement d'un projet de valorisation de l'axe RD 958 et des sites situés le long, dans la vallée de l'Aveyron.**

Contenu :

- Gestion des abords de la RD 958,
- Signalisation et raccordement aux villages et bourgs côtoyés et traversés, aux sites, aux accès à l'Aveyron, aux équipements existants et en projets,
- Aménagement paysager de cet itinéraire de façon à donner un rythme plus régulier, marquer les carrefours, homogénéiser les plantations, marquer les entrées de villages, affirmer les vues...
- Gestion des coteaux nord aux endroits où ils s'enrichissent, ménagement des vues sur les éléments les plus importants,
- Aménagement des aires d'arrêts,
- Réflexion sur le rôle que pourraient jouer des sites comme Lexos, également porte du Tarn, ou Féneyrols et Cazals.

- **Etablissement d'un projet de valorisation écologique de la vallée de la Baye et affluents.**

Contenu :

Dans l'esprit du projet pilote sur une partie de cette vallée : comprendre et préserver la diversité écologique de cette vallée, en contenir et encadrer la fréquentation par le public touristique.

- **Confirmer le rôle de pôle d'équilibre constitué par les bourgs de Castanet, Parisot, Puylagarde, Verfeil, Mouillac, Espinas.**

Contenu :

- Aménagements urbains d'entrées et traverses de bourgs,
- Aménagements de l'environnement de ces bourgs de façon à mettre en scène les silhouettes et s'assurer qu'elles sont vues depuis les sites avoisinants,
- Actions pour lutter contre la déprise, autour des bourgs et le long des itinéraires d'accès,
- Signalétique directionnelle plus efficace,
- Urbanisations nouvelles concertées et de qualité HQE (par exemple Eco-hameaux).

- **Pôles d'équilibre secondaires**

Contenu :

- Etudes et aménagements légers sur St Igne (Ginals), le Cuzoul (Castanet), Servanac (St-Antonin), Saillagol (St-Projet), Duges (Caylus), Cambayrac (Castanet),
- Mise en scène de ces villages dans leur site ; confortement de leur visibilité dans l'espace depuis les points de vue avoisinants,
- Actions pour lutter contre la déprise, autour des bourgs et le long des itinéraires d'accès,
- Signalétique directionnelle plus efficace,
- Urbanisations nouvelles concertées et de qualité HQE (par exemple Eco-hameaux).

- **Désenclavement et raccordements de l'espace central entre Bonnette et Seye**

Contenu :

- Hiérarchisation des routes existantes,
- Adaptation de la signalétique directionnelle et indicatrice à cette hiérarchie,
- Aménagement prioritaire des routes les plus importantes en leur donnant une identité commune (accotements similaires, plantations identiques...).

- **Réfléchir avec les gestionnaires du camp militaire à une préservation et valorisation du patrimoine naturel et bâti présent sur son territoire.**

Contenu :

- Recensement des inventaires et actions déjà réalisés,
- Recensement des risques liés à l'activité militaire, sur le bâti,
- Programme d'actions pluri-annuel et/ou de procédures visant à préserver le patrimoine, élaboré en partenariat avec les acteurs locaux.

5

OUTILS POUR L'ACTION

- **Liste non limitative des essences végétales préconisées sur le terroir du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron**

Quelles essences végétales choisir sur le Terroir du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron ?

Les listes d'essences végétales proposées ci-après sont issues des documents suivants :

- . plaquette * de propositions de palettes végétales,
- . Arbres & Paysages en Tarn et Garonne*,
- . Etude paysagère sur la commune de Caylus (CAUE 82)

complétées par le travail effectué dans le cadre de la Charte Patrimoine et Paysages pour Demain : travail de terrain, recueils de connaissances d'usagers locaux et de personnes, ressources,...

** documents édités par le CAUE 82*

- **Coteaux du Rouergue**

→ Arbres caduques

- Chêne pédonculé – Quercus robur
- Chêne pubescent "truffier" – Quercus pubescens – ponctuellement sur les terrasses dominant la Lère et l'Aveyron
- Peuplier tremble – Populus tremula
- Frêne plusieurs espèces – Fraxinus excelsior
- Châtaignier – Castanea sativa
- Erable champêtre – Acer campestre
- Noyer – Juglans regia
- Fruitier de production : cerisier, pommier, poirier, prunier, cognassier, pêcher : choisir des essences représentatives du "terroir" et les variétés locales,
- Fruitier sauvage : Noisetier – Coryllus colum, Pommier – Malus sylvestris, Merisier – Prunus avium
- Cormier plusieurs espèces – Sorbus torminalis, domestica
- Tilleul – Tilia
- Marronnier – Aesculus hippocastanum
- Platane – Platanus orientalis
- Orme – Ulmus campestris

→ Arbres persistants

- Pin parasol – Pinus pinea sur les terrasses dominant la Lère et l'Aveyron

→ Arbustes caduques

- Viorne – Viburnum lantana
- Cornouiller – Cornus sanguinea
- Aubépine – Rosa canina
- Cognassier – Cydonia vulgare
- Sorbier des oiseleurs – Sorbus aucuparia
- Néflier – Mespilus
- Cytise – Laburnum
- Lilas – Syringa vulgaris
- Alisier – Sorbus
- Prunellier - Prunus spinosa

→ Arbustes persistants

- Laurier "sauce" – Laurus nobilis
- Fusain – Euonymus europaeus
- Laurier tin – Viburnum tinus
- Genêt – Cytisus scoparius

Pentes du Causse**→ Arbres caduques**

- Chêne pubescent – Quercus pubescens
- Ponctuellement Chêne pédonculé – Quercus robur
- Erable champêtre – Acer campestre
- Aulne plusieurs espèces – Alnus globosa, cordata, microphylla
- Frêne – Fraxinus excelsior conduit en 'tétard' pour le fourrage des animaux
- Charme - Carpinus betulus
- Cormier plusieurs espèces – Sorbus torminalis, domestica
- Orme – Ulmus campestris
- Marronnier – Aesculus hippocastanum
- Platane – Platanus orientalis
- Fruitier sauvage : Noisetier – Coryllus colurna, Pommier - Malus sylvestris, Merisier - Prunus avium
- Noyer commun - Juglans regia
- Erable de Montpellier – Acer monspessulanum
- Erable sycomore – Acer pseudoplatanus
- Erable plane – Acer platanus

→ Arbres persistants

- Pin parasol – Pinus pinea

→ Arbustes caduques

- Cornouiller – Cornus sanguinea
- Aubépine – Rosa canina

- Cormier – Sorbus
- Troène – Ligustrum vulgare
- Alaterne – Rhamnus alaternus
- Cerisier mahaleb – Prunus mahaleb
- Pistachier térébinthe - Pistacia
- Alisier – Sorbus torminalis

→ Arbustes persistants

- Genévrier – Juniperus communis, oxucedrus
- Buis – Buxus sempervirens forment des "Bouissières"

Paysage de vallées

→ Arbustes caduques

- Chêne pédonculé – Quercus robur
- Aulne plusieurs espèces – Alnus glutinosa, microphylla
- Peuplier noir – Populus nigra
- Peuplier blanc – Populus alba
- Peuplier tremble – Populus tremula
- Saule blanc – Salix alba
- Charme - Carpinus betulus
- Fruitières de production : pommier, poirier, prunier, kiwi : choisir des essences représentatives du "terroir" et les variétés locales
- Mûrier blanc – Morus alba

→ Arbres persistants

- Pin parasol – Pinus pinea sur les terrasses dominant la Lère et l'Aveyron

→ Végétation pour haie champêtre

Cornouillersanguin – Cornus sanguinea
Viorme – Viburnum
Prunellier – Prunus spinosa
Frêne – Fraxinus
Erable - Acer

→ Ripisylve

Aulne – Alnus
Saule blanc – Salix alba
Saule marsault – Salix caprea
Peuplier blanc – Populus alba
Peuplier noir – Populus nigra
Peuplier tremble – Populus tremula
Sureau – Sambucus nigra

Causse

→ Arbres caduques

- Chêne pubescent – Quercus pubescens
- Erable de Montpellier – Acer monspessulanum
- Erable sycomore – Acer pseudoplatanus

- Erable plane – Acer platanus
- Erable champêtre – Acer campestris
- Cormier (plusieurs espèces)
- Noyer commun – Juglans regia

→ **Arbres persistants**

- Ponctuellement Chêne vert – *Quercus ilex*

→ **Arbustes caduques**

- Cornouiller – Cornus sanguinea
- Aubépine – Rosa canina
- Cormier – Sorbus
- Troène – Ligustrum vulgare
- Alaterne – Rhamnus alaternus
- Cerisier mahaleb – Prunus mahaleb
- Pistachier térébinthe - Pistacia
- Alisier – Sorbus torminalis

→ **Arbustes persistants**

- Genévrier – Juniperus communis, oxucedrus
- Buis – Buxus sempervirens forment des "Bouissières"